

DOCUMENT DE REFERENCE

« TUNISIE LEASING 2014 »



SA au capital de 43 000 000 dinars divisé en 8 600 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège Social : Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray - 1082 Mahrajène
RC n° B 134091997 Tel: 70 132 000 Fax: 71 236 625

Tunisie Leasing est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14/03/2014

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le0.2.OCT.2014... sous le n° 14-0071... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Mondher ZID

DIRECTEUR FINANCIER - TUNISIE LEASING

Tel : 70 132 000 Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence



Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de Tunisie Leasing – Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène – Tunisie Valeurs – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

Octobre 2014



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE TUNISIE LEASING	1
CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	
1.1 Responsables du Document de Référence	3
1.2 Responsables du contrôle des comptes	4
1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence	8
1.4 Responsable de l'information	8
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	
2.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital social	9
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	11
2.3 Tableau d'évolution du capital social	12
2.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 31/07/2014	13
2.5 Présentation sommaire du groupe Amen Bank au 31/12/2013	14
2.6 Description du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013	15
2.7 Relations de Tunisie Leasing avec les sociétés du groupe au 31/12/2013	21
2.8 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2013	25
2.9 Dividendes	27
2.10 Marché des titres de l'émetteur	27
2.11 Notation de la société	28
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	
3.1 Présentation de la société	31
3.2 Description de l'activité au 31 décembre 2013	31
3.3 Description de l'activité au 30 juin 2014	35
3.4 Indicateurs d'activité au 30 juin 2014	38
3.5 Organisation de Tunisie Leasing	40
3.6 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société	45
3.7 Dépendance de la société	47
3.8 Analyse SWOT	48
3.9 Litige ou arbitrage	48
3.10 Politique sociale et effectif	49
3.11 Politique d'investissement de Tunisie Leasing	50
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS AU 31/12/2013	
4.1 Patrimoine de la société au 31/12/2013	51
4.2 Etats financiers individuels au 31/12/2013	54
4.3 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels au 31/12/2013	102
4.4 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013	105
4.5 Engagements financiers au 31/12/2013	111
4.6 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing au 31/12/2013	112
4.7 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TL 2014-1	114
4.8 Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2013	115
4.9 Tableau de mouvements des capitaux propres après affectation	116
4.10 Répartition des résultats des trois derniers exercices	117
4.11 Evolution des revenus et du résultat d'exploitation	117
4.12 Evolution du résultat net	118
4.13 Evolution des dividendes	118
4.14 Evolution de la marge brute d'autofinancement	118
4.15 Indicateurs de gestion et ratios	119
4.16 Etats financiers consolidés au 31/12/2013	120
4.17 Notes complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers consolidés au 31/12/2013	160
4.18 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013	166

4.19	Patrimoine de la société au 30/06/2014	168
4.20	Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014	171
4.21	Etats financiers intermédiaires au 30/06/2014	172
4.22	Notes complémentaires et explicatives relatives aux états financiers consolidés au 31/12/2013	213
4.23	Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014	216
4.24	Engagements financiers au 30/06/2014	218
4.25	Encours de crédits contractés par Tunisie Leasing au 30/06/2014	219
4.26	Soldes Intermédiaires de gestion au 30/06/2014	223
4.27	Tableau des mouvements des capitaux propres	224
4.28	Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation	225
4.29	Evolution du résultat net	225
4.30	Evolution de la marge brute d'autofinancement	225
4.31	Indicateurs de gestion et ratios	226
4.32	Etats financiers consolidés au 30/06/2014	227
4.33	Notes complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers consolidés au 31/12/2013	262
4.34	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 30 Juin 2014	266
4.35	Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing depuis 2013	267

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1	Membres des organes d'administration et de direction	269
5.2	Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2013	270
5.3	Contrôle	272
5.4	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	272

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1	Evolution récente et orientations	274
6.2	Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions	274
6.3	Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2013-2017	275
6.4	Analyse des performances réalisées au 30/06/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014	276
6.5	Perspectives d'avenir	276
6.6	Evolution des créances classées	285
6.7	Etat des cash flows prévisionnels	285
6.8	Indicateurs et Ratios prévisionnels	286
6.9	Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018	287
6.10	Tableau d'amortissement des Emprunts Obligataires et Subordonnés en cours émis par Tunisie Leasing	288

Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 43.000.000 DT divisé en 8.600.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

Tunisie Leasing est détenue à hauteur de 53,21% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,85%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Tunisie Leasing est aussi à la tête d'un groupe composé au 31/12/2013 de :

- Trois établissements de crédit dont 2 en Tunisie (Tunisie Leasing, Tunisie Factoring) et un en Algérie (Maghreb Leasing Algérie),
- Une société d'intermédiation boursière (Tunisie Valeurs)
- Quatre sociétés à capital risque (Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovations SICAR)
- Deux autres sociétés exerçant dans différents secteurs : Tunisie LLD (Location Longue Durée) et SPCS (Société de Pôle de compétitivité de Sousse). Il est à signaler que la société immobilière SIMT a été totalement absorbée par Tunisie Leasing le 17 avril 2012.

Depuis l'exercice 1999, Tunisie Leasing établit des états financiers consolidés.

Situation financière au 31/12/2013 :

- Le montant des approbations au 31/12/2013 s'est élevé à 394 609 mDT contre 371 672 mDT au 31/12/2012, soit une progression de 6,17 %.
- Les mises en force se sont élevées à 303 599 mDT au 31/12/2013 contre 275 301 mDT au 31/12/2012, soit une progression de 10,28 %.
- Les encours financiers se sont élevés à 567 443 mDT au 31/12/2013 contre 519 457 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 9,23 %.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 574 769 mDT au 31/12/2013 contre 523 735 mDT au 31/12/2012, soit une hausse de 9,74% par rapport au 31/12/2012.
- Le ratio de créances classées a atteint 6,10% au 31/12/2013 contre 6,51% au 31/12/2012.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 75,22 % au 31/12/2012 à 79,74% au 31/12/2013.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 575 613 mDT au 31/12/2013.
- Le produit net de leasing a affiché une baisse de 2 395 mDT (-8,46%) passant de 28 325 mDT au 31/12/2012 à 25 930 mDT au 31/12/2013.
- Au 31/12/2013, Tunisie Leasing a dégagé un bénéfice net de 9 269 mDT contre 11 457 mDT à la même période en 2012, en baisse de 19,10 %

Situation financière au 30/06/2014 :

- Le montant des approbations au 30/06/2014 s'est élevé à 178 725 mDT contre 212 431 mDT au 30/06/2013, soit une baisse de 15,87 %.
- Les mises en force se sont élevées à 145 588 mDT au 30/06/2014 contre 154 214 mDT au 30/06/2013, soit une baisse de 5,59 %.
- Les encours financiers se sont élevés à 572 650 mDT au 30/06/2014 contre 548 046 mDT au 30/06/2013, soit une augmentation de 4,49 %.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 586 827 mDT au 30/06/2014 contre 562 091 mDT au 30/06/2013, soit une hausse de 4,40%.
- Le ratio de créances classées est passé à 6,71 % au 30/06/2014 contre 7,05 % au 30/06/2013.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 70,43 % au 30/06/2013 à 71,06% au 30/06/2014.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 622 327 mDT au 30/06/2014.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 2 264 mDT (15,43%) passant de 14 668 mDT au 30/06/2013 à 16 932 mDT au 30/06/2014.
- Au 30/06/2014, Tunisie Leasing a dégagé un bénéfice net de 8 494 mDT contre 5 407 mDT à la même période en 2013, en hausse de 57,09 %

Notation de la société :

En date du 14 mars 2014, l'agence internationale de notation a attribué les notes suivantes à Tunisie Leasing :

- Note nationale à long terme : BBB+ (tun) ; avec perspective stable.
- Note nationale à court terme : F2 (tun).

Chapitre 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsables du document de référence

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

Attestation des responsables du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020



FINOR
 Société d'Expertise Comptable
 Inscrite au Tableau de l'Ordre
 International des Comptables - Tunis
 Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

ECC MAZARS
 Im. Mazars, Rue du Lac Ghar El Mell
 Les Berges du Lac 1053 Tunis
 Tél: 00 216 71 96 33 80
 Fax: 00 216 71 96 43 80

1.2. Responsables du contrôle des comptes :

- Etats financiers individuels de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice 2011

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fayçal DERBEL, Immeuble International City Center – Tour des bureaux. Centre Urbain Nord – 1082. Tunis.
- Cabinet M.S. LOUZIR, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR, Immeuble SOLARIS - Etage 4 - Appt 1 & 2, Rue du Lac D'Annecy, 1053, Les Berges du Lac - Tunis – Tunisie

Etats financiers individuels de Tunisie Leasing relatifs aux exercices 2012 et 2013

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux. Centre Urbain Nord – 1082. Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing relatifs aux exercices 2012 et 2013

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux. Centre Urbain Nord – 1082. Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Etats financiers intermédiaires individuels de Tunisie Leasing au 30/06/2014

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux. Centre Urbain Nord – 1082. Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Etats financiers intermédiaires consolidés de Tunisie Leasing au 30/06/2014

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux. Centre Urbain Nord – 1082. Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Extrait de l'opinion sur les Etats Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2011

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Fayçal DERBEL et par le cabinet M.S LOUZIR représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-10 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective d'un montant de 2.000 mDT, a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 1.153 mDT et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égale montant ».

De plus, au niveau des vérifications et informations spécifiques, les commissaires aux comptes ont relevé ce qui suit : « En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées. »

Extrait de l'opinion sur les Etats Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Extrait de l'opinion sur les Etats Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Avis sur les Etats Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2014

Les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2014, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et relatives aux missions d'examen limité. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'avis suivants :

« En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 635 345 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 8 494 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2014, l'état des engagements hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.»

Extrait de l'opinion sur les Etats Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Extrait de l'opinion sur les Etats Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Avis sur les Etats Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2014

Les états financiers consolidés arrêtés au 30/06/2014, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et relatives aux missions d'examen limité. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'avis suivants :

« A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2014. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon

les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2014 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, SPCS et Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à 1 149 KDT, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

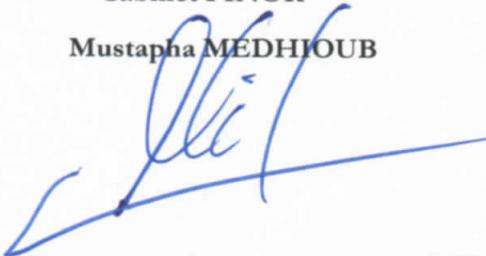
Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

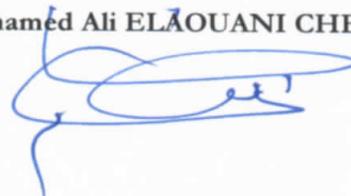
Cabinet FINOR

Mustapha MEDHIOUB




ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF




1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

TUNISIE VALEURS

LE DIRECTEUR GENERAL

Mohamed Fadhel ABDELKEFI

1.4. Responsable de l'information

Mondher ZID

Directeur financier à Tunisie Leasing

Tel : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70.132.000 - Fax : 71.232.020

ECC MAZARS
 Imm. Mazars, Rue du Lac Ghar El Mell
 Les Berges de Car 1053 Tunis
 Tél: 00 216 71 96 33 80
 Fax: 00 216 71 96 43 80

FINOR
 Société d'Expertise Comptable
 Inscrite au Tableau de l'Ordre
 International City Center - Tour des Bureaux
 Centre Urbain Nord de Tunis
 Tél. (L.G) 70.728.405 - Fax: 70.728.405

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital social

2.1.1. Dénomination et siège social

TUNISIE LEASING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène
Tél. : 70 132 000 fax : 71 236 625

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

TUNISIE LEASING est une société anonyme régie par la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux Etablissements de Crédit telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions des lois 94-89 et 94-90 du 26/07/1994, relatives respectivement au leasing et aux dispositions fiscales du leasing.

2.1.3. Date de constitution et Durée

TUNISIE LEASING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

2.1.4. Objet social : (article 2 des statuts)

La société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel.
- d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.
- d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Registre de commerce : RC n° B 134091997

2.1.6. Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Nationalité : tunisienne.

2.1.8. Capital social : Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 43.000.000 dinars divisé en 8.600.000 actions de nominal, 5 dinars entièrement libérées.

2.1.9. Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

2.1.10. Matricule fiscal : 031440 SAM 000

2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène.

2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM : Monsieur Mondher ZID, Directeur financier à Tunisie Leasing.

2.1.13. Clauses statutaires particulières :

Transmission des actions (article 10 des statuts)

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

Convocation des Assemblées (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 2) :

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 3) :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 des statuts, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'administration.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 6) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main-levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Affectation et répartition des bénéfices (article 32 des statuts):

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital Social** : 43.000.000 DT
- **Nombre d'actions** : 8.600.000
- **Nominal** : 5 DT
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance** : 1^{er} janvier 2014

2.3. Tableau d'évolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGC du 8/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1 ^{ère} Tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 1/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} Tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	18/12/2003	2.500.000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4 ^{ème} Tranche	06/12/2004	2.500.000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*):						
	- 1 ^{ère} Tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation du capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	30/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation du capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves en 3 tranches (**):						
	- 1 ^{ère} tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000DT correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

(**) La libération de la 3^{ème} tranche (400 000 actions) portant jouissance le 1^{er} janvier 2015 à raison de 2 actions nouvelles pour 43 anciennes est prévue en 2015.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/07/2014

2.4.1. Structure de capital au 31/07/2014

Actionnaires	Nbre d'actionnaires	Nbre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de vote
Actionnaires tunisiens	1227	7 947 828	39 739 140	92,42%
Personnes morales	81	7 202 832	36 014 160	83,75%
Ayant 3% et plus	5	6 362 519	31 812 595	73,98%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	481 071	2 405 355	5,59%
Public : détenant au maximum 0,5%	71	359 242	1 796 210	4,18%
Personnes physiques	1146	744 996	3 724 980	8,66%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	1146	744 996	3 724 980	8,66%
Actionnaires étrangers	29	648 396	3 241 980	7,54%
Personnes morales	10	636 239	3 181 195	7,40%
Ayant 3% et plus	1	414 401	2 072 005	4,82%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	185 953	929 765	2,16%
Public : détenant au maximum 0,5%	6	35 885	179 425	0,42%
Personnes physiques	19	12 157	60 785	0,14%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	19	12 157	60 785	0,14%
Reste à attribuer (Rompus)		3776	18 880	0,04%
Total	1 256	8 600 000	43 000 000	100,00%

2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/07/2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	2 793 129	13 965 645	32,48%
COMAR	1 620 877	8 104 385	18,85%
HORCHANI FINANCE	829 999	4 149 995	9,65%
STUSID BANK	700 092	3 500 460	8,14%
MENINX HOLDING	418 422	2 092 110	4,87%
SQM FRONTIER AFRICA MASTER FUND	414 401	2 072 005	4,82%
Total	6 776 920	33 884 600	78,80%

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration et de direction au 31/07/2014

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	2 793 129	13 965 645	32,48%
COMAR	1 620 877	8 104 385	18,85%
STUSID BANK	700 092	3 500 460	8,14%
HORCHANI FINANCE	829 999	4 149 995	9,65%
PGI HOLDING	82 555	412 775	0,96%
PARENIN	0	0	0,00%
AHMED ABDELKEFI	12 297	61 485	0,14%
FETHI MESTIRI	2 570	12 850	0,03%
HICHEM ZGHAL	614	3 070	0,01%
JALEL HENCHIRI	0	0	0,00%
FATMA ABASSI	0	0	0,00%
KAMEL LOUHAICHI	0	0	0,00%
MEHDI TAMERZISTE	0	0	0,00%
Total	6 042 133	30 210 665	70,26%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/07/2014, le capital social de la société Tunisie Leasing est réparti entre 1256 actionnaires, dont :

- 91 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 1165 personnes physiques.

2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank au 31/12/2013

Tunisie Leasing est détenue à hauteur de 53,21% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,85%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe Amen Bank est composé de 25 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agricole, automobile, financier, immobilier, informatique et santé.

Sociétés	Nature	Capital DT	% de contrôle
Pôle Agricole			
EL KHIR	Entreprise associée	5 200 000	37,69%
EL KAWARIS	Entreprise associée	3 300 000	29,66%
SUNAGRI	Entreprise associée	800 000	27,00%
Pôle Automobile			
ENNAKL	Entreprise associée	30 000 000	32,69%
Pôle Financier			
AMEN BANK	Société mère	100 000 000	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	300 000	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	2 500 000	88,20%
SOGEREC	Filiale	6 600 000	63,86%
AMEN CAPITAL	Filiale	500 000	60,00%
AMEN PROJECT	Filiale	9 000 000	53,01%
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	100 000 000	30,00%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	100 000 000	99,90%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	72 000 000	42,61%
AMEN INVEST	Entreprise associée	2 000 000	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	41 500 000	32,48%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	500 000	30,00%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	4 400 000	27,27%
HAYE'IT	Entreprise associée	6 000 000	25,00%
SICAV AMEN	Entreprise associée	75 550 000	0,09%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	250 414 000	0,03%
Pôle Immobilier			
EL IMRANE	Entreprise associée	7 000 000	30,00%
Pôle Informatique			
TUNISYS	Entreprise associée	1 500 000	29,85%
Pôle Santé			
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	6 500 000	30,00%
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	8 000 000	30,00%
AMEN SANTE	Entreprise associée	15 625 000	23,24%

2.6. Description du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

Au 31/12/2013, Tunisie Leasing est à la tête d'un groupe composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Capital au 31/12/2013 (en Dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing (en nombre d'actions)	Pourcentage de participation directe de Tunisie Leasing
- Tunisie Leasing	41 500 000	8 300 000	-	-
- Tunisie Factoring	10 000 000	1 000 000	569 765	56,98%
- Société Tunisie Location longue Durée (Tunisie LLD)	250 000	2 500	2 486	99,44%
- Société du Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	5 000 000	500 000	149 990	30%
- Maghreb Leasing Algérie	3 500 000 000 (en Dinars Algériens)	3 500 000	655 185 (en Portage 1 049 995)	18,72% (30%)
- Tunisie Valeurs	10 000 000	100 000	30 000	30%
- Tuninvest –Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%
- Tunisie Sicar	500 000	50 000	21 999	44%
- Tuninvest International-Sicar	500 000	50 000	12 500	25%
- Tuninvest Innovations-Sicar	500 000	50 000	13 636	27,27%

Il est à signaler que la société tunisienne d'ingénierie financière (STIF) est détenue par Tunisie Valeurs à hauteur de 99,99% et est intégrée globalement dans les comptes consolidés de Tunisie Valeurs.

Etant donné que Tunisie Valeurs est détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing, il revient à conclure que le résultat de la STIF est pris en compte indirectement à travers la quote-part de Tunisie Leasing dans le résultat de Tunisie Valeurs.

2.6.1. Présentation des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

➤ TUNISIE LEASING

La société « Tunisie Leasing » a été créée en 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social actuel de Tunisie Leasing s'élève à la somme de 43 millions de dinars, par Amen Bank à hauteur de 32,48%. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

En 2013, son total revenu a été de 47 038 mDT dégageant un bénéfice de 9 269 mDT.

➤ TUNISIE FACTORING

Tunisie Factoring a été créée en 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentés par des factures.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 10 000 mDT détenu à hauteur de 56.98% par Tunisie Leasing et 36.36% par CALEF. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 1 765 mDT.

➤ LLD

La société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal le transport touristique. Son capital social actuel s'élève à 250 mDT, détenu à hauteur de 99,44% par TUNISIE LEASING.

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 7 891 mDT en 2013 et son résultat est de 1 141 mDT.

➤ SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE SOUSSE (SPCS)

La Société Pôle de Compétitivité de Sousse « SPCS » est une société anonyme de droit tunisien, créée en janvier 2009 avec un capital initial de un million de dinars, son siège est établi à l'Immeuble Tunisie Leasing avenue Hedi Karray Tunis et elle a été agréée par le Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire pour l'exercice de l'activité de promoteur immobilier en aout 2010.

Le capital de la société s'élève à 5 000 mDT divisé en 500 000 actions de 10 dinars chacune détenu à hauteur de 30% par la BTK et 30% par Tunisie Leasing. En 2013, le total de ses produits d'exploitation est de 680 mDT avec un résultat net de -124 mDT.

➤ MAGHREB LEASING ALGERIE

La société Maghreb Leasing Algérie a été créée en janvier 2006 avec pour objet le financement des opérations de leasing. AMEN BANK détient 53,89% de son capital en association avec TUNISIE LEASING (11,28% sous forme de contrats de portage).

Son capital s'élève au 31 décembre 2013 à 3 500 000 mDA (73 220 mDT).

La société est opérationnelle depuis mai 2006. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 12 070 mDT.

➤ TUNISIE VALEURS

La société « Tunisie Valeurs » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée en Mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières.

Son capital social actuel s'élève à 10 000 mDT détenu à raison de 30% par TUNISIE LEASING et 50,57% par INTEGRA PARTNERS. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 3 088 mDT.

➤ TUNINVEST SICAR

La société Tunisienne d'Investissement est une société d'investissement à capital fixe constituée en 1994 puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital social actuel s'élève à 966 mDT détenu à hauteur de 36,51% par TL. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 258 mDT.

➤ TUNISIE SICAR

La Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque a été constituée en 1997. Elle a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Son capital social actuel s'élève à 500 mDT détenu à hauteur de 44% par TL, 20% par PROPARCO et 20% par Maghreb. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 1 100 mDT.

➤ **TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR**

Tuninvest International SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en Mars 1998 à l'initiative du groupe AFRICINVEST.

Tuninvest International Sicar investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.

Son capital social actuel s'élève à 500 mDT détenu à raison de 30% par AMEN BANK, 25% par TUNISIE LEASING, 20% par IFC et 15% par PROPARCO.

Au terme de l'exercice 2013, elle a réalisé un résultat net de -767 mDT.

➤ **TUNINVEST INNOVATIONS SICAR**

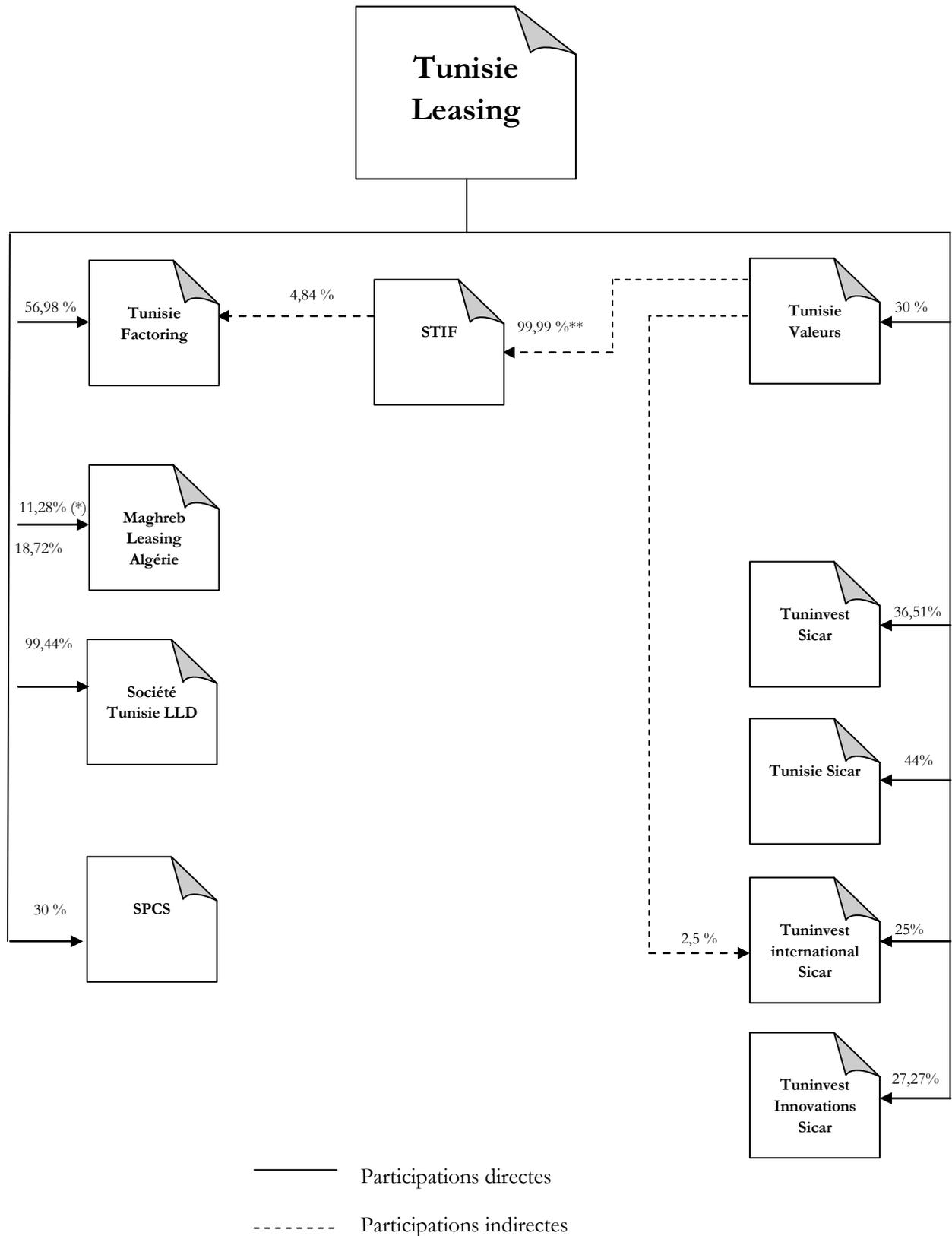
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 par le groupe AFRICINVEST.

Tuninvest Innovation Sicar investit en fonds propres dans la souscription d'actions ou l'acquisition d'obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l'information et des communications à savoir l'infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de vie.

Au 31/12/2013, son capital social était de 500 mDT détenu à concurrence de 27,27% par TUNISIE LEASING, 27,27% par AMEN BANK et 30% par la BEL.

En 2013, son bénéfice net a été de 7 239 mDT.

2.6.2. Schéma financier du Groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013



* A travers des contrats de portage

**STIF (Société Tunisienne d'Ingénierie Financière) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs.

2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing arrêté au 31/12/2013

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	*	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,01%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

* Dont 11,28% à travers des contrats de portage

2.6.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant

2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

En dinars	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tuninvest Sicar	Tunisie Sicar	Tuninvest Innovations Sicar	Tuninvest Int-Sicar	SPCS	TLLD	MLA*
Capitaux Propres	123 278 735	18 772 943	18 766 476	7 760 818	3 582 312	8 007 641	3 901 709	23 744 773	3 037 809	106 054 484
Total Produits d'exploitation	47 788 101	12 228 975	12 724 996	366 177	1 427 175	7 405 350	66 859	679 700	7 891 932	26 752 673
Résultat d'Exploitation	11 065 570	2 718 422	3 298 998	279 186	1 103 211	7 253 899	(763 149)	(182 500)	2 647 882	17 066 704
Résultat net	9 269 058	1 765 576	3 088 264	258 601	1 099 890	7 238 983	(767 839)	(124 417)	1 141 414	12 070 162
Total passifs	501 381 083	99 740 215	27 193 298	1 487 849	1 162 589	14 527	830 553	234 398	17 297 387	115 578 293
Charges financières nettes	26 405 897	3 334 559	36 872	630	467	0	0	0	993 426	5 582 659
Dividendes distribués au titre de 2012	7 000 000	600 000	1 300 000	966 000	250 000	440 000	1 000 000	-	-	4 561 375

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD= 0,02092Dt) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1DZD=0,02034Dt)

2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

En dinars	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tunisie LLD	Maghreb Leasing Algérie (*)	SPCS	TOTAL
Billets de trésorerie	39 500 000	26 750 000	-	-	-	-	66 250 000
Découverts	8 507 111	6 980 255	2 330 133	-	7 068 554	-	24 886 053
Emprunts obligataires	223 292 000	-	-	-	-	-	223 292 000
Crédits bancaires extérieurs	58 650 533	199 076	-	-	52 684 650	-	111 534 259
Crédits bancaires locaux	119 494 260	23 366 824	-	3 661 661	28 697 751	-	175 220 496
Crédits leasing	-	-	697 046	10 688 978	-	56 405	11 442 429
TOTAL	449 443 904	57 296 155	3 027 179	14 350 639	88 450 955	56 405	612 625 237

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD = 0,02092 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1DZD = 0,02034 DT)

2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de billets de trésorerie dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2.7. Relations de Tunisie Leasing avec les sociétés du groupe au 31/12/2013

2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing

Prêts octroyés :

- **Tunisie Valeurs** a contracté une dette auprès de **Tunisie Leasing** pour financer son siège. Le solde au 31/12/2013 est de 479 387 DT.
- Le compte courant de **MLA**, dans laquelle **TL** détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 mDT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing** a réalisé, en 2013, une opération de financement sous forme d'un billet de trésorerie auprès de la société **Tunisie Valeurs** d'un montant de 3 500 000 DT, émis le 11 Juillet 2013 et échéant le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 30 120 DT.

2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe :

- Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 mDT.

- **TL** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 934 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 mDT.

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe :

Les dépôts de garantie de Tunisie Valeurs totalisent un montant de 1 806 mDT.

2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données :

Néant

Reçus :

Néant

2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et distribués par les sociétés du groupe en 2013 au titre de l'exercice 2012

Dividendes :

SOCIETES	MONTANT en Dinars
TUNISIE FACTORING	341 859
TUNINVEST SICAR	352 645
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	120 000
MAGHREB LEASING ALGERIE (*)	1 472 509
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	250 000
TUNISIE VALEURS	390 000
TUNISIE SICAR	109 995
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	-
TOTAL	3 037 008

(*) L'enveloppe globale distribuée par MLA au titre de l'exercice 2013 est de 490 000 000 dinars algériens. A la date de l'AGO de MLA le 01/04/2013, le taux de conversion appliqué était de (1DZD= 0,02011 DT).

La part des dividendes revenant à Tunisie Leasing correspond donc à $(490\,000\,000 \times 30\% \times 0,02011) = 2\,956\,170$ DT

Le PV explique l'annulation des dividendes de 2010 et de ce fait la différence entre le montant des dividendes calculé et celui comptabilisé.

Jetons de présence :

SOCIETES	MONTANT en dinars
TUNISIE FACTORING	2 000
TUNISIE VALEURS	2 000
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	1 000
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 000
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNISIE SICAR	1 000
SPCS	2 500
TOTAL	10 500

2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing aux sociétés du groupe en 2013 au titre de l'exercice 2012 :

Néant

2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

A) Les garanties et sûretés réelles :

Néant

B) Les cautions

Reçues :

Néant

Données :

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 1 703 020 DT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de cette caution accordée au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 310 949 DT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2013, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 000 DT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 974 814 DT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 672 878 DT.

2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissés :

- Au cours de l'exercice 2013, **TL** a mis en force 69 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44% du capital, pour une valeur totale de 4 578 mDT. La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats **Tunisie LLD** s'élève à 768 mDT.

Au 31/12/2013, l'encours financier s'élève à 11 700 mDT.

- **TL** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 700 mDT. La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 mDT. Au 31/12/2013, l'encours financier s'élève à 3 436 mDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 mDT.

Décaissés : Néant

2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant

Ventes : Néant

2.7.9. Les prestations de services reçues et données

Reçues :

- **Tunisie Valeurs** assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par **Tunisie Leasing** ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière. Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 mDT en TTC.
- **Tunisie Location Longue Durée** a conclu avec **Tunisie Leasing** un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19. Les produits locatifs ont atteint au titre de l'année 2013 un montant de 179 mDT.

Données :

- **Tunisie Leasing** a conclu, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 avec **Maghreb Leasing Algérie** et autorisé par le Conseil d'administration du 04 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an, et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 mDT.

2.7.10. Les contrats de location :

- **Tunisie Location Longue Durée** a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (**SIMT**), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la **Tunisie Leasing** en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. **TL** a facturé à **Tunisie Location Longue Durée** le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.
- **Tunisie Factoring** a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)**, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par **Tunisie Leasing** en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, Telecom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

2.7.11. Les fonds gérés : Néant

2.8. Relations avec les autres parties liées¹ au 31/12/2013

2.8.1. Informations sur les engagements :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Rached HORCHANI Sté Makateb El Horchani	11 540	7% sur 36 mois
M. Ahmed ABDELKEFI 1. Dar El Jeld 2. Tuninvest Finance Group (TFG) 3. Tunisie Valeurs	1 113 287 1 422 322 2 896 253	7,5%; 8,75%; 9% et 9,5% sur 36,84 et 88 mois 9,5% sur 60 mois 9,5% sur 84 mois

Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

2.8.2. Transferts de ressources :

- Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié au titre de 2013 de :
 - Une indemnité brute de 200 000 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 28 210 DT.
- Le Directeur Général a bénéficié au titre de 2013 de :
 - Une rémunération brute de base de 234 000 DT et d'une prime d'intéressement de 79 000 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 32 661 DT.
- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de 2013 de :
 - Une rémunération brute de base de 230 000 DT et d'une prime d'intéressement de 75 000 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 26 543 DT.

Ces attributions ont été décidées par le comité des rémunérations et ce, sur proposition du conseil d'administration réuni le 22/04/2014.

Dividendes décaissés par Tunisie Leasing en 2014 au titre de l'exercice 2013 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (en Dinars)
M. Ahmed ABDELKEFI	12 275	9 256
AMEN BANK	2 793 129	2 273 033
STUSID BANK	700 092	651 249
COMAR	1 620 252	1 317 681
PGI	82 555	67 195
M. Rached HORCHANI	859 996	492 760
M. Jalel EL HENCHIRI	60	50
M. Hichem ZGHAL	614	507
M. Fethi MESTIRI	2570	1 982
TOTAL	6 071 543	6 071 543

*Montants calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par la STICODEVAM à la date du 31/03/2014.

2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès d'Amen Bank est créditeur de 8 029 183 DT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing et Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à 1 887 551 DT et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

- Les emprunts bancaires octroyés par Amen Bank à Tunisie Leasing enregistrent un encours de : 27 244 260 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA). Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.
Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

2.8.4. Les prestations de services reçues et données

Données :

- **Tunisie Leasing** a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 000 DT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

2.9. Dividendes

	2013	2012	2011
Résultat net (en dinars)	9 269 058	11 457 434	7 364 119
Montant global des dividendes (en dinars)	8 300 000	7 000 000	5 950 000
Capital (en dinars)	41 500 000	35 000 000	35 000 000
Nombre d'actions	8 300 000	7 000 000	7 000 000
Nominal (en dinars)	5	5	5
Résultat net par action (en dinars)	1,117	1,637	1,052
Dividende par action (en dinars)	1,000	1,000	0,850
Dividende en % du nominal	20,00%	20,00%	17,00%
Date de mise en paiement	19/06/2014	13/06/2013	07/06/2012

2.10. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les 14 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL subordonné 2009 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,65% et/ou TMM +1,25%.
- TL 2009/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,125% et/ou TMM+0,625%
- TL 2010/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,125% et/ou TMM+0,625%
- TL 2010/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,375% et/ou TMM+0,75%
- TL subordonné 2010 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,7% et/ou TMM +1,1%.
- TL 2011/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,75% et/ou TMM+0,9%
- TL 2011/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,95% et/ou TMM+1,25%.
- TL 2011/3 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,85% et/ou TMM+1,35%.
- TL 2012/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,15% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,25%.
- TL 2012/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,3% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,4%.
- TL subordonné 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM +2,25%.
- TL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM+2% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,25%.

- TL subordonné 2013/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,35% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,60%.
- TL 2014/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35%.

2.11. Notation de la société

Dans un communiqué de presse en date du **4 juillet 2011**, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du **21 novembre 2011**, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2(tun), avec perspective stable.

En date du **13 février 2013**, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

Tunisie Leasing

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales	
Long terme	BBB+(tun)
Court terme	F2(tun)
Risque Souverain	
NDE ¹ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ¹ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspectives

Note nationale à long terme	Stable
NDE ¹ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ¹ LT en monnaie locale du souverain	Négative
¹ NDE – Note de Défaut Emetteur	

Données financières

Tunisian Lease	30 Jun 13	31 déc. 12
Total Bilan (Mio USD)	562	526
Total assets (Mio TND)	930	873
Fonds propres (Mio TND)	138,1	118,2
Résultat d'exploitation (Mio TND)	12,9	27,2
Résultat Net (Mio TND)	10,9	20,8
ROAA d'exploitation : Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	2,9	3,3
ROAE d'exploitation : Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	12,5	14,5
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	24,5	22,4

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (mars 2014)

Analystes

Sonia Trabelsi
+33 144 299 129
sonia.trabelsi@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 203 530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes nationales basées sur les qualités intrinsèques : Les notes nationales de Tunisie Leasing (TL) reflètent sa position de leader sur les marchés du crédit-bail et de l'affacturage, une rentabilité soutenue, une qualité d'actifs satisfaisante, un dispositif de gestion des risques perfectionné et un niveau de fonds propres adéquat. Les notes tiennent également compte de la situation de liquidité fragile de la société.

Une position dominante : TL demeurait, à fin 2013, le leader du marché tunisien du crédit-bail et de l'affacturage (21,5% de parts de marché). A travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), TL occupe également une position de premier plan en Algérie (21,1% de parts de marché).

Une rentabilité soutenue : Bien que sous pression, la rentabilité de TL reste soutenue (ROAE et ROAA d'exploitation de respectivement 12,5% et 2,9% au S1 2013), notamment de par ses activités en Algérie, qui formaient environ 30% du résultat net au S1 2013. Troisième acteur du secteur algérien en termes d'encours, MLA profite d'un marché peu mature et faiblement concurrentiel pour générer de très fortes marges, tandis que le coût du risque demeure minime.

Compte tenu de la conjoncture économique toujours difficile en Tunisie, Fitch s'attend à ce que la rentabilité de TL soit en baisse à fin 2013 sous l'effet de l'accroissement de ses charges de fonctionnement – notamment lié à l'augmentation des charges de personnel - et au resserrement des marges nettes d'intérêts dû à la hausse continue du coût des ressources.

Une qualité d'actifs satisfaisante : Le taux de créances douteuses de TL s'est stabilisé et demeure inférieur à la moyenne du secteur (5,3% à fin juin 2013), notamment grâce à la bonne qualité de son portefeuille de créances en Algérie (1,6% à fin juin 2013). Les créances classées nettes de provisions ne représentaient que 4,6% des fonds propres à fin juin 2013 et le risque de concentration par emprunteur demeurait un des plus faibles du secteur.

Une liquidité précaire : La liquidité de TL est restreinte en raison de sa dépendance à un marché obligataire toujours difficile (27% de ses ressources hors fonds propres à fin juin 2013). En outre, ses lignes bancaires confirmées et non tirées ne couvraient qu'une part limitée de ses besoins annuels à fin 2013. Toutefois, Fitch estime que TL pourrait solliciter son actionnaire bancaire, Amen Bank (AB, 32,5% du capital), en cas de besoin.

Un niveau de fonds propres adéquat : Fitch estime que TL est mieux placée que ses pairs pour faire face à une dégradation du risque de crédit compte tenu de son ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch).

Un soutien incertain : TL est détenue à 53,2% par le groupe privé Amen (dont AB fait partie). Selon Fitch, la probabilité de soutien que ce dernier pourrait apporter à sa filiale apparaît limitée étant donné l'absence d'une structure juridique fédérant les intérêts de ce groupe et les incertitudes relatives à sa capacité à le faire.

Sensibilité des Notes

Une dégradation de la qualité d'actifs ; des tensions sur la liquidité : Un abaissement de la note de TL pourrait être décidé en cas de détérioration de la qualité de ses actifs ou d'un resserrement durable de sa liquidité. Le relèvement des notes de TL est peu probable étant donné la fragilité de sa liquidité.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

3.1. Présentation de la société

La société TUNISIE LEASING a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « TUNISIE FACTORING ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 43.000.000 DT divisé en 8.600.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

3.2. Description de l'activité au 31 décembre 2013

3.2.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2013

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/11	31/12/12	31/12/13
Approbations	1449,2	1747,8	1759,0	316,3	371,7	394,6	21,8%	21,3%	22,4%
Mises en force	1174,0	1394,3	1417,0	239,2	275,3	303,6	20,4%	19,7%	21,4%
Encours	2161,4	2414,9	2600,8	489,6	519,4	567,4	22,7%	21,5%	21,8%

*Source : CIL

3.2.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2013 s'est élevé à 394 609 milliers de dinars contre 371 672 milliers de dinars au 31/12/2012. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		Variation 2012-2013
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	43 717	13,82%	52 530	14,13%	45 724	11,59%	-12,96%
Matériel de transport léger	125 176	39,58%	161 954	43,57%	190 309	48,23%	17,51%
Matériel de BTP	47 245	14,95%	40 340	10,85%	58 136	14,73%	44,12%
Equipement informatique	2 966	0,92%	2 240	0,60%	3 225	0,82%	43,97%
Equipement industriel	28 669	9,07%	55 026	14,80%	41 226	10,45%	-25,08%
Autres	42 551	13,47%	34 037	9,16%	32 291	8,18%	-5,13%
S/TOTAL	290 324	91,81%	346 127	93,13%	370 911	93,99%	7,16%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	8 864	2,78%	13 788	3,71%	9 811	2,48%	-28,84%
Immeubles de bureaux	17 071	5,41%	11 757	3,16%	13 887	3,52%	18,11%
S/TOTAL	25 935	8,12%	25 545	6,87%	23 698	6,00%	-7,23%
TOTAL	316 259	100%	371 672	100%	394 609	100%	6,17%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		Variation 2012-2013
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	12 071	3,82%	12 857	3,46%	16 457	4,17%	28,00%
Industrie	75 513	23,88%	100 083	26,93%	94 074	23,84%	-6,00%
Tourisme	25 750	8,14%	33 696	9,06%	43 579	11,04%	29,33%
Commerce et Services	163 019	51,55%	194 000	52,2%	190 201	48,20%	-1,96%
Bâtiments et Travaux Publics	39 906	12,62%	31 036	8,35%	50 298	12,75%	62,06%
TOTAL	316 259	100 %	371 672	100 %	394 609	100%	6,17%

3.2.3. Evolution des Mises En Forces

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 303 599 milliers de dinars au 31/12/2013 contre 275 301 milliers de dinars au 31/12/2012, soit une progression de 10,28 % sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		Variation 2012-2013
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	32 171	13,46%	34 846	12,66%	32 315	10,64%	-7,26%
Matériel de transport léger	116 628	48,75%	132 832	48,25%	156 149	51,43%	17,55%
Matériel de BTP	37 437	15,64%	34 962	12,70%	42 301	13,93%	20,99%
Equipement informatique	2 064	0,88%	1 846	0,67%	3 076	1,01%	66,63%
Equipement industriel	16 648	6,94%	28 101	10,21%	34 616	11,40%	23,18%
Autres	21 874	9,16%	26 966	9,80%	20 378	6,71%	-24,43%
S/TOTAL	226 822	94,82%	259 553	94,28%	288 835	95,13%	11,28%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	6 758	2,82%	7 157	2,60%	9 494	3,12%	32,65%
Immeubles de bureaux	5 633	2,35%	8 591	3,12%	5 270	1,73%	-38,65%
S/TOTAL	12 391	5,18%	15 748	5,72%	14 764	4,86%	-6,24%
TOTAL	239 213	100%	275 301	100%	303 599	100%	10,28%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		Variation 2012-2013
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	9 191	3,84%	10 713	3,89%	11 435	3,77%	6,74%
Industrie	56 856	23,77%	65 145	23,66%	77 919	25,66%	19,60%
Tourisme	24 711	10,33%	26 407	9,6%	36 114	11,90%	36,76%
Commerce et Services	120 528	50,39%	145 094	52,7%	142 039	46,78%	-2,10%
Bâtiments et Travaux Publics	27 927	11,67%	27 942	10,15%	36 092	11,89%	29,16%
Total	239 213	100 %	275 301	100 %	303 599	100%	10,28%

3.2.4. Evolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 567 443 milliers de dinars au 31/12/2013 contre 519 457 milliers de dinars au 31/12/2012, soit une progression de 9,23% sur la période.

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		Variation 2012-2013
			Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	19 297	3,94%	19 612	3,78%	21 494	3,79%	9,60%
Industrie	129 794	26,51%	134 389	25,87%	152 476	26,87%	13,46%
Tourisme	41 391	8,45%	41 704	8,03%	48 591	8,56%	16,51%
Commerce et Services	242 930	49,62%	267 921	51,58%	282 212	49,74%	5,33%
Bâtiments et Travaux Publics	56 160	11,47%	55 831	10,75%	62 670	11,04%	12,25%
TOTAL	489 573	100 %	519 457	100%	567 443	100%	9,23%

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

MOBILIERS	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		Variation 2012-2013
			Montants	Parts	Montants	Parts	
Matériel de transport lourd	57 772	11,80%	59 702	11,49%	61 002	10,75%	2,17%
Matériel de transport léger	189 476	38,70%	204 399	39,35%	236 496	41,67%	15,70%
Matériel de BTP	72 321	14,77%	70 920	13,65%	76 907	13,55%	8,44%
Equipement informatique	3 327	0,68%	3 865	0,74%	4 599	0,81%	18,99%
Equipement industriel	45 348	9,26%	54 936	10,58%	66 428	11,70%	20,91%
Autres	55 094	11,25%	56 188	10,82%	54 093	9,53%	-3,73%
S/TOTAL	423 338	86,47%	450 010	86,63%	499 524	88,03%	11,00%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	39 739	8,12%	37 715	7,26%	36 723	6,47%	-2,63%
Immeubles de bureaux	26 497	5,41%	31 732	6,11%	31 195	5,49%	-1,69%
S/TOTAL	66 236	13,53%	69 447	13,37%	67 918	11,96%	-2,20%
TOTAL	489 573	100 %	519 457	100 %	567 443	100%	9,23%

3.2.5. Evolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont progressé de 9,74 % passant de 523 735 milliers de dinars au 31/12/2012 à 574 769 milliers de dinars au 31/12/2013.

En Dinars

	2013	2012	2011
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	575 613 727	522 873 611	486 149 081
Créances classées (1)	35 953 220	35 093 295	44 245 311
Classe 2	4 052 458	3 664 726	11 986 360
Classe 3	379 462	3 592 772	2 161 717
Classe 4	31 521 300	27 835 797	30 097 234
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	611 566 948	557 966 907	530 394 393
Total brut des créances (Bilan) (3)	589 560 011	538 816 505	510 848 615
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	28 668 996	26 396 846	26 163 437
-provisions affectées	25 962 082	23 894 148	23 514 727
-produits réservés	2 706 913	2 502 698	2 648 710
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	94 833
Avances et acomptes reçus (6)	8 128 551	7 834 473	6 632 235
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	574 769 402	523 735 587	497 503 888
Ratio des créances classées (1) / (3)	6,10%	6,51%	8,66%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	79,74%	75,22%	59,13%

3.3. Description de l'activité au 30 juin 2014

3.3.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du Leasing au 30 juin 2014

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont dépréciées passant respectivement de 22,7% au 30 juin 2013 à 16,8% au 30 juin 2014 et de 21,2% à 17,3%.

La part de marché des encours a aussi baissé passant de 21,6% à 20,8 au 30 juin 2014.

En millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Approbations	1061,8	934,9	1759,0	178,7	212,4	394,6	16,8%	22,7%	22,4%
Mises en force	841,6	726,5	1417,0	145,6	154,2	303,6	17,3%	21,2%	21,4%
Encours	2759,5	2556,2	2600,8	572,7	548,4	567,4	20,8%	21,6%	21,8%

*Source : CIL

3.3.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations au 30/06/2014 s'est élevé à 178 725 milliers de dinars contre 212 431 milliers de dinars au 30/06/2013. La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	S1 2014 - S1 2013
Agriculture	10 032	5,61%	6 514	3,07%	16 457	4,17%	54,00%
Industrie	41 295	23,11%	51 709	24,34%	94 074	23,84%	-20,14%
Bâtiments et Travaux Publics	19 496	10,91%	23 405	11,02%	50 298	12,75%	-16,70%
Tourisme	21 935	12,27%	30 934	14,56%	43 579	11,04%	-29,09%
Commerce et service	85 967	48,10%	99 869	47,01%	190 201	48,20%	-13,92%
Total	178 725	100,00%	212 431	100,00%	394 609	100,00%	-15,86%

La répartition des approbations par type de matériel est comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2014 - S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	166 957	93,42%	199 838	94,07%	370 911	93,99%	-16,45%
Immobilier	11 769	6,58%	12 593	5,93%	23 698	6,00%	-6,54%
Total	178 725	100,00%	212 431	100,00%	394 609	100,00%	-15,86%

3.3.3. Evolution des mises en force

La société a enregistré une baisse de -5,59% de ses mises en force qui se sont élevées à 145 588 milliers de dinars au 30/06/2014 contre 154 214 milliers de dinars au 30/06/2013. La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	S1 2014 - S1 2013
Agriculture	8 864	6,09%	4 835	3,14%	11 435	3,77%	83,33%
Industrie	33 899	23,28%	40 199	26,07%	77 919	25,66%	-15,67%
Bâtiments et travaux Publics	15 761	10,83%	15 093	9,79%	36 092	11,89%	4,42%
Tourisme	16 425	11,28%	23 034	14,93%	36 114	11,90%	-28,69%
Commerce et services	70 640	48,52%	71 054	46,07%	142 039	46,78%	-0,58%
Total	145 588	100,00%	154 214	100,00%	303 599	100,00%	-5,59%

La répartition des mises en force par type de matériel est comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2014 - S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	130 695	89,77%	146 175	94,79%	288 835	95,13	-10,59%
Immobilier	14 893	10,23%	8 039	5,21%	14 764	4,86%	85,25%
Total	145 588	100,00%	154 214	100,00%	303 599	100,00%	-5,59%

3.3.4. Evolution des Encours financiers

La société a enregistré une augmentation de 4,49% de ses encours financiers qui se sont élevées à 572 650 milliers de dinars au 30/06/2014 contre 548 046 millions de dinars au 30/06/2013.

La répartition des encours, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	S1 2014- S1 2013
Agriculture	23 900	4,17%	20 007	3,65%	21 494	3,79%	19,46%
Industrie	152 567	26,64%	145 201	26,49%	152 476	26,87%	5,07%
Tourisme	49 868	8,71%	50 202	9,16%	48 591	8,56%	-0,66%
Commerce et Services	282 875	49,40%	277 348	50,61%	282 212	49,74%	1,95%
Bâtiments et Travaux Publics	63 440	11,08%	55 288	10,09%	62 670	11,05%	14,74%
Total	572 650	100,00%	548 046	100,00%	567 443	100,00%	4,49%

La répartition des encours financiers par type de matériel est comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2014 - S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	504 320	88,07%	478 082	87,23%	499 524	88,03%	5,49%
Immobilier	68 330	11,93%	69 964	12,77%	67 918	11,97%	-2,34%
Total	572 650	100,00%	548 046	100,00%	567 443	100,00%	4,49%

3.3.5. Evolution des engagements de la société sur la clientèle

En Dinars

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	582 353 181	561 153 695	575 613 727
Créances classées (1)	39 974 569	40 142 923	35 953 220
Classe 2	8 701 035	9 942 347	4 052 458
Classe 3	1 909 813	17 655	379 462
Classe 4	29 363 721	30 182 921	31 521 300
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	622 327 751	601 296 619	611 566 948
Total brut des créances (Bilan) (3)	595 654 311	569 733 027	589 560 011
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	28 406 215	28 273 982	28 668 996
-provisions affectées	25 411 840	25 473 779	25 962 082
-produits réservés	2 994 375	2 800 203	2 706 913
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	7 094 305	10 931 385	8 128 551
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	586 827 231	562 091 250	574 769 402
Ratio des créances classées (1) / (3)	6,71%	7,05%	6,10%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	71,06%	70,43%	79,74%

3.4. Indicateurs d'activité au 30 juin 2014

En milliers de Dinars

	Deuxième Trimestre			Cumul			Année 2013 (*)
	30/06/2014 (**)	30/06/2013 (*)	Variation	30/06/2014 (**)	30/06/2013 (*)	Variation	
Approbations	100 289	124 039	-19,15%	178 725	212 431	-15.87%	394 609
Mises en Force	91 622	98 810	-7,27%	145 588	154 214	-5.59%	303 599
Encours financiers				572 752	548 047	4.51%	567 443
Total des Engagements Courants (a)				547 724	529 533	3.44%	553 557
Total des Engagements Classés (b)				40 748	40 143	1.51%	35 953
Total des Engagements (c)=a+b				588 472	569 676	3.30%	589 510
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				6.92%	7.05%		6.10%
Ressources d'Emprunts				450 363	415 710	8.34%	440 936
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice				114 978	114 009	0.85%	114 009
Revenus Bruts de Leasing (1)	80 119	73 193	9.46%	153 401	140 299	9.34%	288 895
Revenus Nets de Leasing	12 864	11 934	7.79%	25 646	22 865	12.16%	47 788
Produits Nets de Leasing	11 920	9 762	22.11%	17 585	14 668	19.89%	25 930
Total des Charges d'Exploitation	3 277	3 219	1.80%	6 591	6 324	4.22%	12 203
Trésorerie Nette				(12 177)	(11 868)		(8 084)

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Répartition des Approbations par Secteur et par Type:

Secteur d'activité	2ème Trimestre							Cumul						Année 2013	
	2014			2013			Var	2014			2013				Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	5 107	0	5 107	3 523	0	3 523	44.98%	10 032	0	10 032	6 514	0	6 514	54.01%	16 457
Industrie	21 088	580	21 668	30 653	1 396	32 049	-32.39%	40 154	1 141	41 295	50 313	1 396	51 709	-20.14%	94 074
Bâtiments & Travaux publics	10 720	403	11 122	12 188	0	12 188	-8.74%	18 933	563	19 496	23 329	76	23 405	-16.70%	50 298
Tourisme (2)	13 152	0	13 152	17 844	326	18 170	-27.62%	21 672	263	21 935	30 294	639	30 934	-29.09%	43 579
Services & Commerce	43 564	5 676	49 241	48 508	9 602	58 110	-15.26%	76 165	9 802	85 967	89 388	10 482	99 869	-13.92%	190 201
Totaux	93 630	6 659	100 289	112 716	11 323	124 039	-19.15%	166 957	11 769	178 725	199 838	12 593	212 431	-15.87%	394 609

Répartition des Mises en Force par Secteur et par Type:

Secteur d'activité	2ème Trimestre							Cumul						Année 2013	
	2014			2013			Var	2014			2013				Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	5 681	0	5 681	2 560	0	2 560	121.94%	8 864	0	8 864	4 835	0	4 835	83.33%	11 435
Industrie	20 202	1 017	21 218	25 918	660	26 578	-20.17%	32 071	1 827	33 899	36 622	3 577	40 199	-15.67%	77 919
Bâtiments & Travaux publics	8 167	161	8 328	10 239	0	10 239	-18.66%	15 601	161	15 761	15 017	76	15 093	4.43%	36 092
Tourisme (2)	12 335	1 194	13 529	18 274	-314	17 961	-24.68%	14 982	1 443	16 425	23 034	0	23 034	-28.69%	36 114
Services & Commerce	34 156	8 709	42 865	37 316	4 156	41 472	3.36%	59 177	11 463	70 640	66 668	4 386	71 054	-0.58%	142 039
Totaux	80 541	11 081	91 622	94 308	4 502	98 810	-7.27%	130 695	14 893	145 588	146 175	8 039	154 214	-5.59%	303 599

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures.

Faits Saillants du Deuxième Trimestre 2014

- Une baisse de 5,6% des mises en force au 30 juin 2014. Un rattrapage est prévu au cours du deuxième semestre de 2014.
- Le ratio des créances classées est ramené sous la barre des 7% mais demeure supérieur au niveau enregistré à fin 2013.
- Le produit net du leasing augmente de 19,9% sous l'effet du doublement des produits des participations qui passent de 3 MDT à 6 MDT.
- Le 23 juin 2014, Tunisie Leasing a signé un contrat de prêt avec la BERD pour un montant de 10 Millions d'Euros destiné à renforcer et à diversifier les ressources financières de Tunisie Leasing.

3.5. Organisation de Tunisie Leasing

Organigramme

Tunisie Leasing est gouvernée par un conseil d'administration et une direction générale. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est assisté par 4 comités:

- Comité Permanent d'Audit Interne
- Comité Exécutif de crédit
- Comité des Risques
- Comité de Rémunération

Comité Permanent d'Audit Interne :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un **Comité Permanent d'Audit Interne**, placé sous l'autorité du conseil d'administration. Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 29 mai 2012 sont :

- Madame Fatma ABASSI
- Monsieur Mehdi TAMERZISTE
- AMEN BANK, représentée par Monsieur Mehrez RIAHI,

Le comité permanent d'Audit Interne peut inviter à ses réunions tout membre de l'organe de direction, les commissaires aux comptes ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée utile. Il établit un rapport d'activité qu'il soumet au conseil d'administration.

Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Il est notamment appelé à :

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevés par les différentes structures et l'adoption des mesures correctrices ;
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et des autres structures de l'établissement chargés des missions de contrôle ;
- Donner son avis sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération ;
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ; et
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée des moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Concernant l'exercice 2013, le comité permanent d'audit interne a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 22 avril 2014. Les principaux points évoqués lors de cette réunion concernent :

- La fiabilité du Reporting Comptable et Financier des activités de TLS et de ses systèmes d'information
- L'efficacité du contrôle interne et des procédures
- L'étendue des travaux d'audit interne et externe.

Comité Exécutif de Crédit :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 29 mai 2012 sont :

- Monsieur Fethi MESTIRI
- STUSID, représentée par Monsieur Khaled TAKTAK
- PGI représentée par Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Mohamed BOURAOUI
- Monsieur Hichem ZGHAL

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement. A cet effet, il approuve à l'avance tous les engagements en leasing dépassant 7,5% des fonds propres de base de la société.

La direction générale est autorisée à reconstituer les approbations accordées par le comité et remboursées d'un égal montant. Le comité donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le conseil ;
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement par rapport au seuil fixé par le comité des risques ;
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des parties liées au sens de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales ; et
- Les crédits accordés aux clients classés au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Comité des risques :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 29 mai 2012 sont :

- Monsieur Kamel LOUHAICHI
- Monsieur Jalel EL HENCHIRI
- COMAR, représentée par Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière. Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris le risque de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêté en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;

- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ; et
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements.

Concernant l'exercice 2013, le comité des risques a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 22 avril 2014. Les principaux points évoqués lors de cette réunion concernent :

- La conformité de TL avec les ratios prudentiels de la BCT
- La revue et l'analyse de la cartographie des risques de TL
- Le suivi des missions assignées au Comité de Crédit selon la circulaire BCT 2011-06

Comité de rémunération :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 29 mai 2012 sont :

- PGI représentée par Monsieur Karim BEN YEDDER
- PARENIN, représentée par Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL

Le comité des rémunérations assiste le conseil d'administration pour la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur et la fixation de leur rémunération.

Cellule de Contrôle de la Conformité :

La fonction conformité est assurée par Madame Jihene TABBOUBI

La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques. Elle a pour objectif :

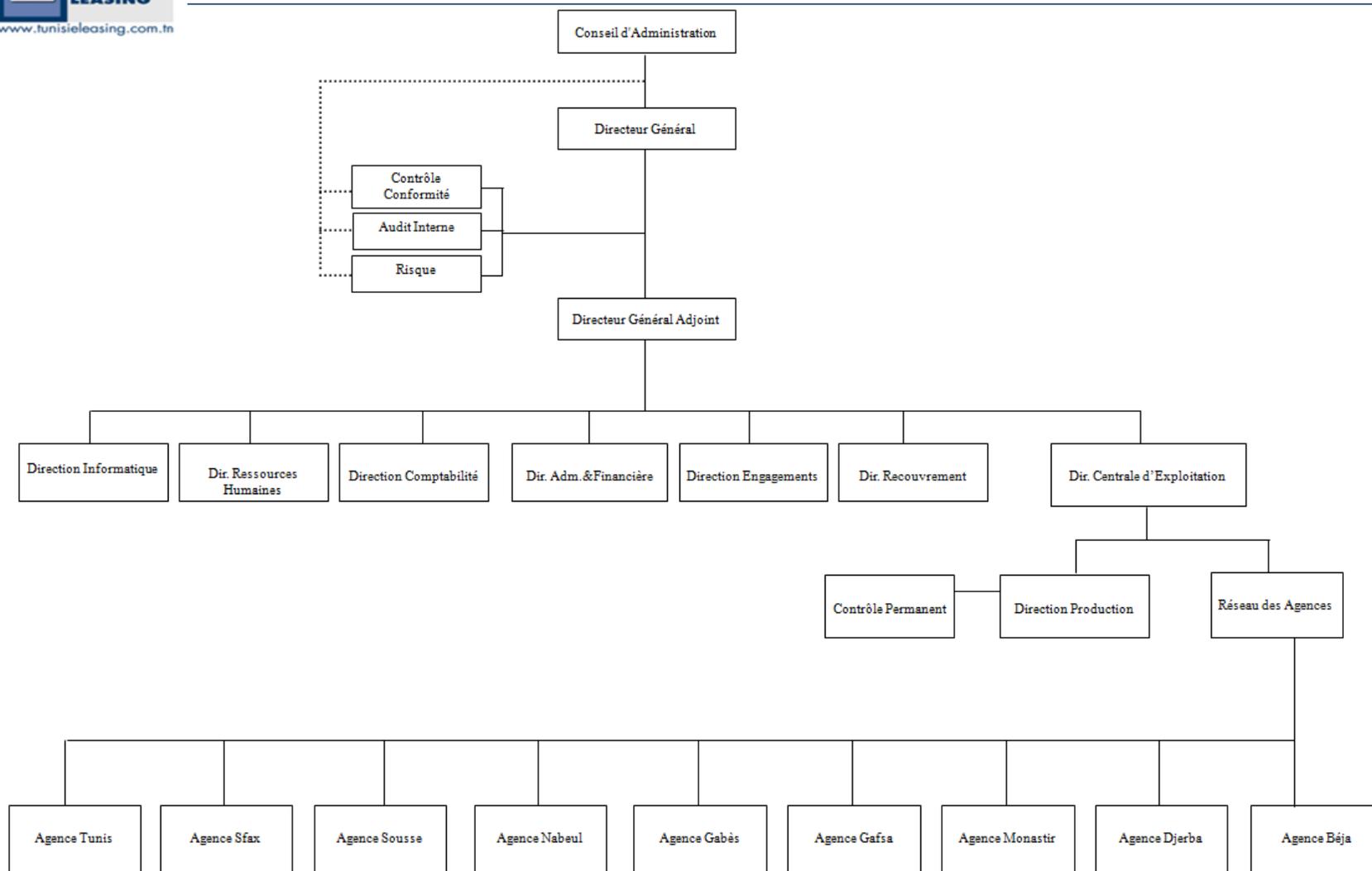
- d'identifier et de cerner les risques de non-conformité ;
- d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- d'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- d'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité.

Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 certaines faiblesses notamment :

- **Incompatibilité du manuel de procédures avec la situation actuelle de la société essentiellement avec la refonte du système d'information;**
- **Certaines dispositions de la circulaire de la BCT 2011-06 ne sont pas encore mises en place notamment concernant la fréquence des réunions des différents comités rattachés au conseil d'administration et l'absence des chartes y afférentes, l'absence de code de gouvernance...;**
- **Absence d'une cellule de comptabilité analytique;**
- **Absence d'un système de notation interne des clients tels que prévu par l'article 25 de la circulaire BCT 2006-19 d'où une évaluation imprécise du risque crédit;**
- **Absence d'un plan de continuité d'activité (le plan de reprise informatique est en cours de mise en place et de tests);**

L'organigramme fonctionnel actuel de Tunisie Leasing arrêté au mois d'Avril 2014, se présente comme suit :

Organigramme Général de Tunisie Leasing



Système d'information :

Le système d'information de Tunisie Leasing est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 120 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur un noyau qui est l'application métier (logiciel de leasing) de Tunisie Leasing. Autour de ce noyau d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion des effets de règlement,

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants:

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : permet la gestion des cotations financières, la production des documents administratifs et contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs et la génération des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects. Il intègre un Workflow et une solution de GED.
- Logiciel Comptable: permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TL.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TL.
- Logiciel de gestion des effets de règlement (GER): solution de gestion du portefeuille des effets de règlements client.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : solution de gestion du portefeuille des clients contentieux.
- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (SAP) : ce logiciel a pour objectif de :
 - ◆ Constituer une base de données de la clientèle
 - ◆ Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda.
 - ◆ Planifier et réaliser des actions de marketing.
 - ◆ Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie leasing dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.

Il est à signaler, par ailleurs, que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 que la société ne dispose pas actuellement d'un plan de continuité d'activité ce qui risque d'entraver le fonctionnement normal de son système informatique en exploitation en cas de sinistre grave.

3.6. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing, est confrontée aux risques suivants :

➤ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300 mDT).

La direction des risques de Tunisie Leasing intervient, d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part, pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de Tunisie Leasing au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1 MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

Il est à signaler à ce niveau que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 que l'évaluation du risque de crédit n'est pas basée sur un système de notation interne permettant d'évaluer avec suffisamment de précision le risque de crédit par client.

➤ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinar Tunisien.

➤ **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, Tunisie Leasing a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

➤ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passifs de la société.

➤ **Risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière à travers le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux rattaché à la direction générale.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

3.7. Dépendance de la société

La dépendance de Tunisie Leasing s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30-12-2013

Article 1 :

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds propres nets.
Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'établit, au 31 décembre 2013, à **24 517 mDT** représentant **17,07%** des fonds propres nets de la société.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2013.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2013.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi 2001-65

- Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.
- Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2013, à **51 232 mDT**, représentant 0,36 fois des fonds propres nets de la société.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2013 au moins 9% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2013 au moins 6% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31 décembre 2013 à **143 603 mDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **94 299 mDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à **603 211 mDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2013 **23,81%** des risques encourus pondérés contre **20,73%** au 31 décembre 2012 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **15,63%** contre **16,10%** en 2012.

L'article 4 est respecté.

3.8. Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de près de 20 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché avec une part de 21,81% en termes d'encours au 31/12/2013 ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le capital investissement et l'intermédiation en bourse). ✓ Filiale algérienne aux perspectives prometteuses. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe. ✓ Baisse des créances classées (6,10%). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une régression au niveau de la part de marché ✓ Un coefficient d'exploitation relativement élevé (47,06 % en 2013).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

3.9. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.10. Politique sociale et effectif

L'effectif de Tunisie Leasing est réparti comme suit :

	2011	2012	2013
Personnel commun	48	48	50
Personnel d'encadrement*	78	77	77
Cadres supérieurs**	7	7	7
Total	133	132	134

* à partir de Bac +4

** à partir du grade de directeur

En 2013, Tunisie Leasing a soutenu ses efforts dans le développement de la gestion des ressources humaines en permettant à ses collaborateurs de développer leurs compétences, en favorisant la mobilité et la promotion interne et en consolidant les pratiques d'évaluation des compétences et des performances individuelles. Des actions ont été entreprises sur différents plans :

✓ **Adapter le SIRH aux exigences de la fonction Ressources Humaines :**

En 2013, Tunisie Leasing a investi dans l'amélioration de l'outil SIRH en vue de mieux répondre aux nouvelles exigences de la gestion de ressources humaines, les nouveaux modules offrent une panoplie assez riche d'outils permettant l'établissement de reporting et d'indicateurs sociaux plus ciblés, ainsi que des fonctionnalités plus adaptées en matière de recrutement de formation et de gestion des compétences.

✓ **Fidéliser et motiver les collaborateurs**

- Soutenir l'effort dans la formation :

Un plan de formation a été élaboré en début d'année à partir des besoins identifiés lors des entretiens individuels dans le but d'aider les collaborateurs à développer leurs compétences.

Une nouvelle cellule de Formateurs Internes a été créée en vue de favoriser le transfert de compétences, la capitalisation des connaissances et le partage des savoirs internes.

Le pourcentage de l'effectif ayant suivi des formations a significativement augmenté passant de **58%** en 2012 à **89%** de l'effectif en 2013

Le nombre de jours moyen de formation par employé a suivi la même tendance passant de 2,9 jours/employé en 2012 à **5,1** jours/employé en 2013 dont une moyenne de 0,3 jours/employé assuré par des Formateurs Internes.

- Favoriser la mobilité interne et les évolutions de carrière :

La mobilité interne est favorisée avant tout recrutement externe, elle est facilitée par un accès privilégié aux opportunités internes offrant ainsi des possibilités d'évolution de carrière et de développement de compétences tout en s'adaptant aux exigences des postes.

En 2013, 6 collaborateurs, ont bénéficié de la mobilité interne pour changer de poste et évoluer dans leurs carrières.

- Poursuivre le déploiement du dispositif d'évaluation et du système d'intéressement.

En 2013, les efforts ont été soutenus pour ancrer le processus d'évaluation dans la culture et les habitudes managériales.

Les entretiens individuels sont une occasion pour le collaborateur et son chef hiérarchique pour échanger sur les résultats obtenus et identifier les compétences et les soft skills nécessaires pour l'atteinte des objectifs.

La rémunération des performances est consolidée par un système d'intéressement qui permet de récompenser les plus performants.

- *Consolider l'actionnariat salarial*

En 2013, La société a poursuivi ses efforts pour encourager l'actionnariat salarial en facilitant l'achat d'actions TUNISIE LEASING par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA).

3.11. Politique d'investissement de Tunisie Leasing

TUNISIE LEASING prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel que indiqué dans le tableau suivant :

(en KDT)	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements prévus	900	950	1 000	1 050	1 100

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Leasing prévoit les investissements suivants :

(En KDT)	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements en portefeuille	17 578	1 078	17 438	1 850	1 850

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1. Patrimoine de la société au 31/12/2013

4.1.1. Créances de leasing au 31/12/2013

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Créances de leasing (encours financiers)	555 367 526	510 889 985
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	624 580	720 681
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>567 442 726</u>	<u>519 457 244</u>

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Matériel de transport léger	189 222 327	159 802 056
Matériel de transport léger Utilitaire	47 274 041	44 596 699
Matériel de transport lourd	61 001 775	59 701 531
Matériel BTP	76 907 083	70 920 179
Equipement industriel	66 427 398	54 936 376
Equipement informatique	4 598 908	3 865 174
Autres	54 092 500	56 187 991
Sous total	<u>499 524 033</u>	<u>450 010 006</u>
Immeubles de bureaux	31 195 322	31 732 351
Immeubles industriels ou commerciaux	36 723 371	37 714 888
Total	<u>567 442 726</u>	<u>519 457 244</u>

4.1.2. Les immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.2.1. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 286 172	8 328	116 525	-	5 411 025	444 420	267 798	-	712 218	4 698 807
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	618 891	-	402 780	743 773	360 242	112 152	297 307	175 087	568 686
Mobilier de bureau	10%	948 495	30 937	-	-	979 432	675 590	50 667	-	726 257	253 175
Matériel informatique	33%	1 708 311	89 457	-	-	1 797 768	1 579 491	107 876	-	1 687 367	110 401
Installations générales	10%	1 815 347	112 468	-	-	1 927 815	635 956	155 936	-	791 892	1 135 923
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		741 196	187 690	(123 750)	-	805 136	-	-	-	-	805 136
TOTAUX		13 293 924	1 047 771	(7 225)	402 780	13 931 690	3 726 368	694 429	297 307	4 123 491	9 808 199

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

4.1.2.2. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 075 039	302 466	-	-	5 377 505	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 560 803
Logiciels en cours		-	173 935	-	-	173 935	-	-	-	-	173 935
TOTAUX		5 075 039	476 401	-	-	5 551 440	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 734 738

4.1.3. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Titres de participation	40 040 281	37 610 011
Titres immobilisés	10 543 515	9 566 625
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293
Prêts au personnel	1 473 582	1 392 880
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	311 805	281 647
Dépôts et cautionnements versés	228 879	26 257
Montant brut	58 108 981	53 281 713
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
Montant libéré	51 365 381	48 281 713
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(731 917)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
Montant net	50 077 689	47 386 910

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279 (**)	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring S.P.C.S	569 765 149 990	10,000 10,000	4,859 10,000	2 768 373 1 499 900			1999/2010 2009	56,98% 30,00%
Total Entreprises liées				14 987 452	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	103,923	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				4 120 133	-	-		
Autres								
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160 (**)	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennaki	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres				20 932 696	6 743 600	1 124 806		
Titres de participation				40 040 281	6 743 600	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	<u>Prix Unitaire d'acquisition</u>	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	15 000	100,000	100,000	1 500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
				10 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

(**) Montant arrondi

4.2. Etats financiers individuels au 31/12/2013

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment une note décrivant les règles de prise en compte des gains et des pertes de change conformément à la norme 15 relative aux opérations en monnaie étrangère.

Par ailleurs, Tunisie Leasing s'engage à présenter les « Prêts au personnel », les « Echéances à moins d'un an sur prêt au personnel » et les « Dépôts et cautionnement versés » au niveau des autres actifs courants, et ce à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31/12/2014.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31/12/2014.

4.2.1. Bilans individuels comparés au 31 Décembre

(en dinars)

ACTIFS	Notes	2013	2012	2011
Liquidités et équivalents de liquidités	3	422 954	5 197 560	603 432
Créances sur la clientèle				
Créances de leasing : Encours financiers		567 442 726	519 457 244	489 573 289
Moins : provisions		(17 301 873)	(16 279 971)	(14 502 071)
	4	550 140 853	503 177 273	475 071 218
Créances de leasing : Impayés		22 265 843	19 507 819	21 423 884
Moins : provisions et produits réservés		(14 274 074)	(12 764 763)	(14 059 751)
	5	7 991 769	6 743 056	7 364 133
Intérêts constatés d'avance		(3 125 656)	(2 867 472)	(2 670 354)
Total des créances sur la clientèle		555 006 966	507 052 857	479 764 997
Portefeuille titres de placement	6	512 690	557 707	733 202
Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'investissement brut		51 365 381	48 281 713	36 820 112
Moins : provisions		(1 287 692)	(894 803)	(112 386)
Total Portefeuille d'investissement	7	50 077 689	47 386 910	36 707 726
Valeurs immobilisées				
Immobilisations incorporelles		5 551 440	5 075 039	4 599 612
Moins : amortissements		(3 816 702)	(3 246 306)	(2 715 023)
	8	1 734 738	1 828 733	1 884 589
Immobilisations corporelles		13 931 690	13 293 924	6 188 248
Moins : amortissements		(4 123 491)	(3 726 368)	(3 020 286)
	9	9 808 199	9 567 556	3 167 962
Total des valeurs immobilisées		11 542 938	11 396 289	5 052 551
Autres actifs	10	7 096 581	5 428 788	11 898 002
TOTAL DES ACTIFS		624 659 818	577 020 112	534 759 910

(en dinars)

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	Notes	2013	2012	2011
PASSIFS				
Emprunts et ressources spéciales				
Concours bancaires	11	8 507 111	6 471 546	10 755 267
Emprunts et dettes rattachées	12	449 520 263	432 446 733	387 700 960
Total Emprunts et ressources spéciales		458 027 374	438 918 279	398 456 227
Autres passifs				
Dettes envers la clientèle	13	14 137 539	14 213 401	13 187 566
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 559 208	18 181 125	25 669 262
Provisions pour passifs et charges	15	1 188 123	1 103 123	1 020 732
Autres	16	5 468 839	5 594 507	3 939 498
Total des autres passifs		43 353 709	39 092 156	43 817 058
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		41 500 000	35 000 000	35 000 000
Réserves		61 408 998	37 758 998	33 868 843
Résultats reportés		11 100 679	14 793 245	16 253 663
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 009 677	87 552 243	85 122 506
Résultat de l'exercice		9 269 058	11 457 434	7 364 119
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	123 278 735	99 009 677	92 486 625
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		624 659 818	577 020 112	534 759 910

4.2.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre

(en dinars)

	2013	2012	2011
Passifs éventuels	14 661 662	13 343 034	13 645 888
Cautions, avals et autres garanties données	14 661 662	13 343 034	13 645 888
Engagements données	29 500 538	24 150 401	19 545 778
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 006 938	19 150 401	19 545 778
Engagements sur titres	7 493 600	5 000 000	0
Engagements reçus	80 082 530	72 380 112	71 997 315
Cautions reçus	0	0	0
Garanties reçues	3 662 174	4 431 151	7 672 508
Intérêts à échoir sur contrats actifs	76 420 356	67 948 961	64 324 807
Engagements réciproques	2 943 693	10 050 320	6 039 033
Effets escomptés sur la clientèle	0	0	0
Emprunts obtenus non encore encaissés	0	6 000 000	0
Engagements sur titres (*)	2 943 693	4 050 320	6 039 033

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1.35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession des dites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 et 2012 se sont élevés à 1 887 551 DT et imputés sur l'encours du portage.

4.2.3. Etats de résultats comparés au 31 Décembre

(en dinars)

	Notes	2013	2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts de crédit bail		47 514 752	44 368 451	41 589 852
Variation des produits réservés		(477 193)	(256 027)	(1 129 006)
Total du Revenu de Leasing	18	47 037 559	44 112 424	40 460 846
Autres produits d'exploitation	19	750 542	697 201	859 967
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		47 788 101	44 809 625	41 320 813
CHARGES FINANCIERES NETTES				
	20	(26 405 897)	(23 169 409)	(21 669 666)
PRODUIT DES PLACEMENTS				
	21	4 548 117	6 684 412	4 492 736
PRODUIT NET		25 930 321	28 324 628	24 143 883
Charges de personnel	22	(6 771 321)	(6 027 126)	(5 325 990)
Autres charges d'exploitation	23	(4 167 101)	(4 088 254)	(3 753 822)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 061 152)	(2 538 039)	(6 126 893)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(459 670)	(899 949)	139 681
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(1 264 825)	(1 237 365)	(744 966)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(140 682)	(129 485)	(298 225)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 065 570	13 404 409	8 033 669
Autres gains ordinaires	28	632 413	455 808	621 562
Autres pertes ordinaires		-	-	(529)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		11 697 984	13 860 217	8 654 700
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914	0
Impôts sur les bénéfices	29	(2 480 840)	(2 454 697)	(1 290 581)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 269 058	11 457 434	7 364 119
RESULTAT PAR ACTION	17	1,142	1,570	1,052

4.2.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre

(en dinars)

	Notes	2013	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	350 150 222	330 187 052	289 236 887
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(345 057 184)	(315 106 028)	(273 522 427)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(10 681 995)	(10 267 452)	(9 857 878)
Intérêts payés	33	(26 255 663)	(20 961 945)	(20 999 198)
Impôts et taxes payées	34	(8 489 278)	(2 807 878)	(2 561 088)
Autres flux de trésorerie	35	5 049 074	8 095 629	3 278 967
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(35 284 824)	(10 860 622)	(14 424 736)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(1 516 947)	(868 149)	(2 107 883)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	191 657	-	37 519
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(6 434 517)	(17 077 282)	(5 743 273)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	4 250 927	1 284 861	1 511 272
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 508 879)	(16 660 570)	(6 302 365)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions	17	22 000 000	-	-
Dividendes et autres distributions	40	(6 997 915)	(5 947 933)	(5 947 842)
Encaissements provenant des emprunts	12	287 338 674	188 648 885	226 630 000
Remboursement d'emprunts	12	(263 757 227)	(155 401 910)	(185 262 683)
Flux liés au financement à court terme	12	(6 600 000)	(9 100 000)	(24 600 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		31 983 532	36 399 042	10 819 475
Variation de trésorerie		(6 810 172)	8 877 849	(9 907 626)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(1 273 986)	(10 151 835)	(244 209)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(8 084 157)	(1 273 986)	(10 151 835)

4.2.5. Notes aux états financiers au 31/12/2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724 DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars, divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a-* la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b-* la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision

A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$\text{PC}_{gi} = \text{Engagements}_{gi 0 \text{ et } 1} \times \text{TMM}_{gi} \times \text{FS}_{gi} \times \text{TPM}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées

sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Banques	410 709	5 190 925
- Caisses	12 245	6 635
<u>Total</u>	<u>422 954</u>	<u>5 197 560</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Créances de leasing (encours financiers)	555 367 526	510 889 985
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	624 580	720 681
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>567 442 726</u>	<u>519 457 244</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 295 284)	(14 259 468)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)
<u>Total des provisions</u>	<u>(17 301 873)</u>	<u>(16 279 971)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>550 140 853</u>	<u>503 177 273</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2012	<u>503 177 273</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	305 694 328
- Relocations	1 642 393
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(243 278 999)
-Remboursement anticipé de créances	(13 048 106)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 773 108)
-Relocations	(1 251 026)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(4 646 700)
- Reprises	3 624 798
Solde au 31 Décembre 2013	<u>550 140 853</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Agriculture	21 493 914	19 612 152
Bâtiments TP	62 669 597	55 830 617
Industrie		
Agro-alimentaire	29 391 314	26 916 077
Chimie	17 753 039	19 249 506
Energie	501 645	612 433
Textile	13 087 803	11 199 505
Mines	87 471	161 105
Autres industries	91 654 374	76 250 169
Tourisme		
Hôtellerie	2 561 108	3 099 014
Agences de voyage	3 951 204	2 398 351
Location de voiture	35 936 724	31 290 809
Autres Tourisme	6 142 522	4 916 280
Commerce et service		
Commerce	128 469 811	115 683 649
Transport	42 561 332	45 827 040
Audio-visuel	601 258	385 766
Professions libérales	36 676 551	34 814 703
Autres Services	73 903 059	71 210 068
Total	567 442 726	519 457 244

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Matériel de transport léger	189 222 327	159 802 056
Matériel de transport léger Utilitaire	47 274 041	44 596 699
Matériel de transport lourd	61 001 775	59 701 531
Matériel BTP	76 907 083	70 920 179
Equipement industriel	66 427 398	54 936 376
Equipement informatique	4 598 908	3 865 174
Autres	54 092 500	56 187 991
Sous total	499 524 033	450 010 006
Immeubles de bureaux	31 195 322	31 732 351
Immeubles industriels ou commerciaux	36 723 371	37 714 888
Total	567 442 726	519 457 244

4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Paiements minimaux sur contrats actifs	612 859 193	564 257 924
A recevoir dans moins d'1an	240 913 157	222 508 050
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	362 264 350	331 180 278
A recevoir dans plus de 5 ans	9 681 686	10 569 595
Produits financiers non acquis	76 420 356	67 948 961
Encours contrats actifs (1)	536 438 837	496 308 962
A recevoir dans moins d'1an	203 187 616	188 945 805
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	324 405 986	297 794 126
A recevoir dans plus de 5 ans	8 845 235	9 569 032
Créances en cours (2)	11 450 620	7 846 578
Créances échues (3)	624 580	720 681
Contrats suspendus (contentieux) (4)	18 928 689	14 581 023
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	567 442 726	519 457 244

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	9 522 594	9 013 420
- Intérêts de retard à facturer	50 000	80 000
<u>Montant brut</u>	<u>9 572 594</u>	<u>9 093 420</u>
A déduire :		
- Provisions	(522 254)	(1 168 417)
- Produits réservés (*)	(1 109 991)	(1 181 161)
<u>Montant net</u>	<u>7 940 349</u>	<u>6 743 842</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	12 544 691	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>12 693 249</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 144 544)	(8 466 264)
- Produits réservés	(2 345 536)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>54 611</u>	<u>12 533</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(3 191)	(13 319)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>7 991 769</u>	<u>6 743 056</u>

(*) Dont 751 805 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	494 601 168	50 795 974	2 793 354	323 539	18 928 689	567 442 726
Impayés (1)	2 693 593	5 466 054	1 259 104	55 923	12 592 611	22 067 285
Avances et acomptes reçus (*)	(6 757 327)	(23 766)			(1 347 457)	(8 128 551)
Produits à recevoir	50 000					50 000
ENCOURS GLOBAL	490 587 434	56 238 262	4 052 458	379 462	30 173 843	581 431 460
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,69%	0,06%	5,35%	
			6,10%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 343 632	663 306	-	-	-	22 006 938
TOTAL ENGAGEMENTS	511 931 066	56 901 567	4 052 458	379 462	30 173 843	603 438 398
Produits réservés	-	-	332 638	20 467	2 353 809	2 706 913
Provisions affectées sur les impayés	-	-	444 647	34 777	10 187 374	10 666 798
Provisions affectées sur les encours	-	-	11 176	78 611	15 205 497	15 295 284
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	788 461	133 855	27 746 680	28 668 996
ENGAGEMENTS NETS	511 931 066	56 901 567	3 263 997	245 607	2 427 164	574 769 402
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			19,46%	35,27%	88,03%	
			79,74%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2013 à 6,10% contre 6,51% au 31 Décembre 2012.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2013 à 79,74% contre 75,22% au 31 Décembre 2012.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Tunisie SICAV	21 764	-
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	847 879	826 115
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(335 189)	(268 408)
<u>Montant net</u>	512 690	557 707

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Titres de participation	40 040 281	37 610 011
Titres immobilisés	10 543 515	9 566 625
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293
Prêts au personnel	1 473 582	1 392 880
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	311 805	281 647
Dépôts et cautionnements versés	228 879	26 257
<u>Montant brut</u>	58 108 981	53 281 713
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
<u>Montant libéré</u>	51 365 381	48 281 713
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(731 917)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	50 077 689	47 386 910

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	37 610 011	32 610 011	5 000 000
Additions de l'exercice			
- Taysir Microfinance	500 000	500 000	-
- FCPR Tuninvest Croissance	3 000 000	1 256 400	1 743 600
- Amen Santé	288 510	288 510	-
Cessions de l'exercice			
- Esprit	(61 000)	(61 000)	-
- Clinique El Amen Beja	(200 000)	(200 000)	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(33 600)	(33 600)	-
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tuninvest Innovations Sicar	(1 063 640)	(1 063 640)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	<u>40 040 281</u>	<u>33 296 681</u>	<u>6 743 600</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	9 566 625	9 566 625	-
Additions de l'exercice			
- Société Agricole SIDI OTHMEN	1 000 000	1 000 000	-
- Société YASMINE	1 500 000	1 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	(300 000)	(300 000)	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	(123 210)	(123 210)	-
- Société Méhari Beach Tabarka	(333 300)	(333 300)	-
- Société Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 600)	(166 600)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	<u>10 543 515</u>	<u>10 543 515</u>	<u>-</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées			14 987 452	-	-		
<u>Entreprises associées</u>							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées			4 120 133	-	-		
<u>Autres</u>							
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres			20 932 696	6 743 600	1 124 806		
Total Titres de participation			40 040 281	6 743 600	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	15 000	100,000	1 500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
			10 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 075 039	302 466	-	-	5 377 505	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 560 803
Logiciels en cours		-	173 935	-	-	173 935	-	-	-	-	173 935
TOTAUX		5 075 039	476 401	-	-	5 551 440	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 734 738

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 286 172	8 328	116 525	-	5 411 025	444 420	267 798	-	712 218	4 698 807
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	618 891	-	402 780	743 773	360 242	112 152	297 307	175 087	568 686
Mobilier de bureau	10%	948 495	30 937	-	-	979 432	675 590	50 667	-	726 257	253 175
Matériel informatique	33%	1 708 311	89 457	-	-	1 797 768	1 579 491	107 876	-	1 687 367	110 401
Installations générales	10%	1 815 347	112 468	-	-	1 927 815	635 956	155 936	-	791 892	1 135 923
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		741 196	187 690	(123 750)	-	805 136	-	-	-	-	805 136
TOTAUX		13 293 924	1 047 771	(7 225)	402 780	13 931 690	3 726 368	694 429	297 307	4 123 491	9 808 199

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Frais d'émission des emprunts	922 269	935 415
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 816 215	355 280
- Avances et acomptes au personnel	46 163	19 815
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie LLD	36 439	31 905
- Compte courant MLA	327 240	257 761
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	492 665	430 805
- Créance sur cession de titres immobilisés	365 000	-
- Projet ALIOS	761 108	-
- Produits à recevoir des tiers	1 792 410	2 468 473
- Produits à recevoir sur contrats de portages	124 270	130 982
- Compte d'attente	445 172	479 249
- Charges constatées d'avance	263 534	559 324
<u>Total brut</u>	<u>7 735 970</u>	<u>6 012 495</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(256 480)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(197 964)	(211 760)
<u>Total net</u>	<u>7 096 581</u>	<u>5 428 788</u>

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 572 991	426 913	2 999 904	1 637 576	440 059	2 077 635	922 269
TOTAUX		2 572 991	426 913	2 999 904	1 637 576	440 059	2 077 635	922 269

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Banques, découverts	8 507 111	6 471 546
<u>Total</u>	<u>8 507 111</u>	<u>6 471 546</u>

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Emprunts		
- Banques locales	119 494 260	94 360 139
- Banques étrangères	58 650 533	71 495 207
- Emprunts obligataires	223 292 000	212 000 000
- Billets de trésorerie	39 500 000	46 100 000
<u>Total emprunts</u>	<u>440 936 793</u>	<u>423 955 346</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	68 133	65 886
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 583 470</u>	<u>8 491 387</u>
<u>Total</u>	<u>449 520 263</u>	<u>432 446 733</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	<u>94 360 139</u>	<u>212 584 603</u>	<u>187 450 482</u>	<u>119 494 260</u>	<u>45 354 802</u>	<u>74 139 458</u>
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	65 334	-	-	-
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	13 916 244	-	-	-
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	9 948 070	1 597 157	-	1 597 157
* AMEN BANK 2013/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	-	15 000 000	937 500	14 062 500	10 312 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	-	11 584 603	-	11 584 603	5 792 302	5 792 301
* AL BARAKA BANK	19 000 000	86 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* CITIBANK	14 000 000	41 000 000	46 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	3 333 334	2 500 000	-	2 500 000
* BIAT 2013/1	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	-	5 000 000	1 250 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/2	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BTK 2013	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BANQUES ETRANGERES	<u>71 495 207</u>	<u>5 944 071</u>	<u>18 788 745</u>	<u>58 650 533</u>	<u>40 008 671</u>	<u>18 641 862</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	1 105 389	862 812	196 410	666 402
* B.E.I	7 573 763	-	3 732 892	3 840 871	-	3 840 871
* B.E.I	6 778 312	-	2 668 138	4 110 174	1 384 659	2 725 515
* B.E.I	1 475 531	-	582 052	893 479	300 580	592 899
* B.E.I	5 917 315	-	1 929 791	3 987 524	2 015 320	1 972 204
* B.E.I	1 767 393	-	575 855	1 191 538	602 507	589 031
* B.E.I	1 673 667	-	292 874	1 380 793	1 082 939	297 854
* B.E.I	1 879 352	-	277 159	1 602 193	1 320 779	281 414
* B.E.I	1 879 888	-	277 154	1 602 734	1 321 295	281 439
* B.E.I	24 437 941	-	3 347 441	21 090 500	17 696 267	3 394 233
* PROPARCO	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	7 989 445	-
* BAD	-	5 944 071	-	5 944 071	5 944 071	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	165 855 346	218 528 674	206 239 227	178 144 793	85 363 473	92 781 320

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	-	30 000 000	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	-	18 810 000	-	18 810 000	18 810 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	212 000 000	68 810 000	57 518 000	223 292 000	165 360 000	57 932 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	46 100 000	121 000 000	127 600 000	39 500 000	3 000 000	36 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	46 100 000	121 000 000	127 600 000	39 500 000	3 000 000	36 500 000
TOTAL GENERAL	423 955 346	408 338 674	391 357 227	440 936 793	253 723 473	187 213 320

NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Avances et acomptes reçus des clients	8 128 551	7 834 473
- Dépôts et cautionnements reçus	6 008 988	6 378 928
<u>Total</u>	<u>14 137 539</u>	<u>14 213 401</u>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	396 606	283 426
- Factures non parvenues	668 147	504 821
<u>Sous total</u>	<u>1 064 753</u>	<u>788 247</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	2 726 030	1 677 731
- Effets à payer	16 330 071	15 410 365
- Factures non parvenues	2 257 220	89 524
- Retenues de garantie	181 133	215 258
<u>Sous total</u>	<u>21 494 454</u>	<u>17 392 878</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 559 208</u>	<u>18 181 125</u>

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Autres provisions pour risques	1 188 123	1 103 123
<u>Total des provisions</u>	<u>1 188 123</u>	<u>1 103 123</u>

NOTE 16 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Personnel, rémunérations dues	138 186	2 585
- Personnel, provisions pour congés payés	415 144	648 848
- Personnel, autres charges à payer	516 530	469 098
- Etat, retenues sur salaires	147 957	99 432
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 262	417 138
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	81 936	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	239 857	940 043
- Etat, TVA à payer	217 973	723 912
- Etat, autres impôts et taxes à payer	9 505	33 267
- Actionnaires, dividendes à payer	14 103	12 018
- Avances sur titres immobilisés	270 000	-
- C.N.S.S	381 502	332 073
- Autres comptes créditeurs	1 256 087	641 346
- Diverses charges à payer	9 425	185 000
- Charges à payer sur contrats de portage	1 076 955	794 955
- Produits constatés d'avance	41 677	50 205
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	155 741	207 655
<u>Total</u>	<u>5 468 839</u>	<u>5 594 507</u>

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Capital social	(A) 41 500 000	35 000 000
- Réserve légale	(B) 4 150 000	3 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	9 492 000	6 992 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A) 3 500 000	-
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 39 500 000	22 500 000
- Boni de fusion	990 155	990 155
- Résultats reportés	11 100 679	14 793 245
Total des capitaux propres avant résultat de la période	114 009 677	87 552 243
Résultat de la période	9 269 058	11 457 434
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 123 278 735	99 009 677
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	9 269 058	11 457 434
Nombre d'actions (2)	8 113 889	7 300 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,142	1,570

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 74.128.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	9 492 000
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	11 100 679
- Résultat de la période	9 269 058

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	35 000 000	22 500 000	3 500 000	-	-	4 092 000	3 776 843	16 253 663	7 364 119	92 486 625
Affectations approuvées par l'AGO du 29/05/2012						2 900 000		4 464 119	(7 364 119)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(5 950 000)		(5 950 000)
Fusion absorption de la SIMT				990 155				25 463		1 015 618
Résultat au 31 décembre 2012									11 457 434	11 457 434
Solde au 31 Décembre 2012	35 000 000	22 500 000	3 500 000	990 155	-	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735

NOTE 18 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
Intérêts conventionnels	45 362 465	42 642 804
Intérêts intercalaires	642 809	639 838
Intérêts de retard	1 509 478	1 085 809
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>47 514 752</u>	<u>44 368 451</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(495 686)	(609 430)
. Intérêts de retard	(1 013 032)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	497 948	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	533 577	272 989
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(477 193)</u>	<u>(256 027)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>47 037 559</u>	<u>44 112 424</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	213 585	169 749
- Commissions d'assurance	536 957	527 452
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>750 542</u>	<u>697 201</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Intérêts des emprunts obligataires	12 334 957	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 775 700	4 772 638
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 201 205	2 484 118
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	440 058	456 932
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>22 751 920</u>	<u>19 569 451</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 225 458	847 854
- Intérêts sur opérations de financement	2 165 596	2 446 720
- Pénalités fiscales et sociales	5 391	4 401
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	282 000	300 031
- Gains de change	(25 380)	(16 994)
- Pertes de change	-	17 501
- Autres	912	445
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 653 977</u>	<u>3 599 958</u>
<u>Total général</u>	<u>26 405 897</u>	<u>23 169 409</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits des participations	3 212 023	6 580 986
- Produits des titres Immobilisés	250 610	17 698
- Revenus des autres créances immobilisées	76 870	75 154
- Produits nets sur cession de titres de placements	13 535	10 574
- Produits nets sur cessions de titres de participation	995 079	-
<u>Total</u>	<u>4 548 117</u>	<u>6 684 412</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Salaires et compléments de Salaires	4 987 328	4 231 442
- Bonus	550 000	400 000
- Indemnités représentatives de frais	186 018	127 206
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	962 288	833 129
- Autres charges sociales	85 687	435 349
<u>Total</u>	<u>6 771 321</u>	<u>6 027 126</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Achat de matières et fournitures	86 647	97 915
<u>Total des achats</u>	86 647	97 915
- Locations	159 470	137 871
- Charges locatives et de copropriété	124 081	100 597
- Entretien et réparations	355 177	271 412
- Primes d'assurances	59 692	64 649
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	480 832	436 334
<u>Total des services extérieurs</u>	1 179 252	1 010 863
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	864 040	1 008 250
- Publicités, publications, relations publiques	273 266	189 679
- Déplacements, missions et réceptions	668 987	661 250
- Frais postaux et de télécommunications	322 819	349 298
- Services bancaires et assimilés	396 232	300 440
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 525 344	2 508 917
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	1 314	3 486
- Autres	17 978	11 911
<u>Total des charges diverses</u>	84 092	80 197
- Impôts et taxes sur rémunérations	143 723	128 885
- T.C.L	112 977	163 605
- Droits d'enregistrement et de timbres	35 065	97 872
<u>Total des impôts et taxes</u>	291 765	390 362
<u>Total général</u>	4 167 101	4 088 254

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	7 705 870	8 392 972
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 644 718)	(5 854 933)
- Créances radiées	7 133	2 311 154
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(7 133)	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(160 995)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	2 061 152	2 538 039

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	68 675	117 532
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	100 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	392 889	681 917
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 894)	-
<u>Total</u>	<u>459 670</u>	<u>899 949</u>

NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	570 396	531 283
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	694 429	706 082
<u>Total</u>	<u>1 264 825</u>	<u>1 237 365</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	69 478	60 890
- Dotations aux provisions pour risques et charges	85 000	82 391
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
<u>Total</u>	<u>140 682</u>	<u>129 485</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	86 184	-
- Produits sur assistance technique MLA	402 038	330 751
- Autres produits	144 191	125 057
<u>Total</u>	<u>632 413</u>	<u>455 808</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2013	2012
Bénéfice comptable	11 697 984	13 860 217
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	8 321 912	9 436 202
- Charges financières relatives au portage MLA	282 000	300 031
- Plus Value de fusion	173 046	173 046
- Diverses charges non déductibles	107 742	148 157
- Provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	4 777 478	3 553 888
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	13 796
- Dividendes	3 110 215	5 198 017
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	4 777 478	3 553 888
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 458 673</u>	<u>18 705 840</u>
Provisions pour créances douteuses	7 705 870	8 392 972
Provisions pour dépréciation de titres cotés	461 564	799 449
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 291 239</u>	<u>9 513 419</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 203 125	2 500 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 088 114</u>	<u>7 013 419</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	2 480 840	2 454 697
Impôt sur les sociétés	2 480 840	2 454 697
- Report d'impôt début de période	-	(1 002 705)
- Acomptes provisionnels payés	(2 208 831)	(287 382)
- Retenues sur placements	(10 467)	(224 567)
- Avances d'impôts sur importation	(21 685)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>239 857</u>	<u>940 043</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2013	2012
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	19 359 261	21 275 326
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(22 117 285)	(19 359 261)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(7 834 473)	(6 632 235)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	8 128 551	7 834 473
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(391 367)	(184 355)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 378 928)	(6 555 331)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 008 988	6 378 928
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 917 677)	(2 729 904)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 167 333	2 917 677
- TVA collectées	+	47 304 402	43 933 873
- Loyers encaissés	+	289 284 273	270 293 049
- Intérêts de retard	+	1 509 478	1 085 809
- Créances virées en Pertes	-	(7 133)	(2 311 154)
- Encours financiers virées en pertes	+	-	419 742
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 773 108	1 684 784
- Remboursements anticipés	+	13 048 106	11 965 883
- Produits sur Cessions anticipées	+	213 585	169 749
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>350 150 222</u>	<u>330 187 052</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2013	2012
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	17 392 878	24 957 511
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(21 494 454)	(17 392 878)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(355 280)	(1 752 568)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 816 215	355 280
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	305 694 328	270 780 415
- TVA sur Investissements	+	42 003 497	38 158 268
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>345 057 184</u>	<u>315 106 028</u>

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 décembre	
		2013	2012
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en début de période	-	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en fin de période	+	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(19 815)	(10 957)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	46 163	19 815
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(559 324)	(653 254)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	263 534	559 324
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	788 247	711 751
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(1 064 753)	(788 247)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	2 585	948
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(138 186)	(2 585)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	648 848	517 507
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(415 144)	(648 848)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	469 098	562 279
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(516 530)	(469 098)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	99 432	133 064
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(147 957)	(99 432)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	417 138	586 364
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(496 262)	(417 138)
- C.N.S.S en début de période	+	332 073	344 705
- C.N.S.S en fin de période	-	(381 502)	(332 073)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	185 000	169 929
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(9 425)	(185 000)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	794 955	702 844
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(1 076 955)	(794 955)
- TVA, payées sur biens et services	+	814 117	635 491
- Charges de personnel	+	6 771 321	6 027 126
- Autres charges d'exploitation	+	4 167 101	4 088 254
- Impôts et taxes	-	(291 765)	(390 362)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>10 681 995</u>	<u>10 267 452</u>

NOTE 33 : INTERETS PAYES

		31 décembre	
		2013	2012
- Frais d'émission d'emprunt	+	426 913	553 138
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	36 932	4 587
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(81 936)	(36 932)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	6 124 078	4 966 869
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(7 115 515)	(6 124 078)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	1 658 113	669 962
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(863 428)	(1 658 113)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	643 310	518 783
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(536 394)	(643 310)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	65 886	64 449
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(68 133)	(65 886)
- Charges financières	+	26 405 897	23 169 409
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(440 059)	(456 932)
		26 255 663	20 961 945

Intérêts payés

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		31 décembre	
		2013	2012
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	940 043	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(239 857)	(940 043)
- Etat, reports d'impôts début de période	-	-	(1 002 705)
- Etat, reports d'impôts fin de période	+	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	33 267	34 430
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(9 505)	(33 267)
- TVA payées	+	4 992 725	1 904 404
- Impôts et taxes	+	291 765	390 362
- Impôts sur les bénéfices	+	2 480 840	2 454 697
		8 489 278	2 807 878

Impôts et taxes payés

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31 décembre	
		2013	2012
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 468 473	2 385 328
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(1 792 410)	(2 468 473)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	130 982	372 759
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(124 270)	(130 982)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	430 805	534 028
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(492 665)	(430 805)
- Projet ALIOS en début de période	+	-	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(761 108)	-
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	+	-	271 523
- Compte courant SIMT en début de période	+	-	1 639 381
- Compte courant SIMT en fin de période	-	-	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	31 905	40 647
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(36 439)	(31 905)
- Compte courant MLA en début de période	+	257 761	196 871
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(257 761)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	479 249	464 422
- Comptes d'attente en fin de période	-	(445 172)	(479 249)
- Placements en titres en début de période	+	326 095	384 058
- Placements en titres en fin de période	-	(347 859)	(326 095)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(641 346)	(813 340)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 256 087	641 346
- Apport de fusion autres comptes créditeurs	-	-	(1 748 642)
- Apport de fusion liquidités	+	-	184 847
- Produits des placements	+	4 548 117	6 684 412
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(995 079)	-
- Autres produits d'exploitation	+	536 957	527 452
- Autres gains ordinaires	+	546 229	455 808
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>5 049 074</u>	<u>8 095 629</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 décembre	
	2013	2012
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	928 886
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	476 401
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	860 081
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	-	(7 225)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	1 516 947	868 149

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	2013	2012
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	105 473
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	86 184
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	191 657	-

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	2013	2012
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	2 044 910
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	-	(4 404 293)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+	5 510 920
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	202 622 (900)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	580 358
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	6 434 517	17 077 282

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2013	2012
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	1 523 110	266 600
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	294 600	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	1 063 640	300 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	-	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	270 000	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+	-	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	(365 000)	-
- Plus values sur cession de titres de participations	+	995 079	-
- Remboursements sur prêts au personnel	+	469 498	718 261
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>4 250 927</u>	<u>1 284 861</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2013	2012
- Dividendes et tantièmes	+	7 000 000	5 950 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	12 018	9 951
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(14 103)	(12 018)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>6 997 915</u>	<u>5 947 933</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2013	2012
- Banques	+	410 709	5 190 925
- Caisses	+	12 245	6 635
- Banques, découverts	-	(8 507 111)	(6 471 546)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(8 084 157)</u>	<u>(1 273 986)</u>

NOTE 42 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	423								423
Créances de Leasing	20 484	38 073	56 181	103 896	260 421	68 955	6 997		555 007
Portefeuille Titres de Placement	257	257							513
Portefeuille d'Investissement	592	638	166	1 004	13 515	14 203	1 875	18 085	50 077
Immobilisations incorporelles								1 735	1 735
Immobilisations Corporelles								9 808	9 808
Autres actifs	1 170	2 059	1 633	658	873	294	95	315	7 096
<u>Total</u>	22 925	41 027	57 980	105 558	274 809	83 452	8 967	29 943	624 660
PASSIFS									
Concours bancaires	8 507								8 507
Emprunts et Dettes Rattachés	56 133	50 138	46 257	43 268	142 697	79 721	31 306		449 520
Dettes envers la Clientèle	8 461	9	296	1 271	2 740	702	639	20	14 137
Fournisseurs et comptes rattachés	8 447	14 112							22 560
Provisions								1 188	1 188
Autres	1 465	1 375	674	56	1 642	212	27	18	5 469
CAPITAUX PROPRES				8 300				114 979	123 279
<u>Total</u>	83 013	65 633	47 227	52 895	147 079	80 635	31 972	116 205	624 660
<u>Position nette</u>	(60 089)	(24 607)	10 752	52 664	127 730	2 817	(23 005)	(86 262)	-

NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2013 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 mDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, Télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans la quelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 mDT.

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 mDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 677 834 DT

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 983 828 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19.

Les charges supportées au titre de l'année 2013 s'élèvent à 179 mDT.

MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 mDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 mDT.

TUNISIE VALEURS

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 mDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 mDT, dont 934 mDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 806 mDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 11 Juillet 2013, un billet de trésorerie de 3 500 mDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 30 mDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 31 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 2 181 mDT, dont 987 mDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 mDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 56 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 1 113 mDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 mDT.

Société Makateb El Horcheni

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 1 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 mDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 029 183 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 27 244 260 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 mDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 mDT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinar Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.3 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels au 31/12/2013 :

4.3.1. Notes complémentaires :

4.3.1.1. Règle de prise en compte des gains et des pertes de change :

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4.3.1.2. Note complémentaire à la note 7 « Portefeuille d'investissement »:

Les « Prêts au personnel », les « échéances à moins d'un an sur prêts au personnel » et les « dépôts et cautionnement versés » figurent au niveau du portefeuille d'investissement alors qu'ils devraient figurer au niveau des autres actifs courants.

La société s'engage de les présenter au niveau des autres actifs courants et ce à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31 décembre 2014.

4.3.2. Notes explicatives :

4.3.2.1. Respect de la circulaire BCT n°2013-21 :

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Etant donné que la société Tunisie Leasing ne tient pas compte des garanties hypothécaires de la part de ses clients donc elle n'est pas concernée par les dispositions de ladite circulaire.

4.3.2.2. Conformité aux dispositions de la NC 41 :

Les notes reprises au sein des états financiers ont été ajustées en fonction de la particularité du crédit de leasing octroyé en Tunisie d'une façon générale et, notamment, au sein de Tunisie Leasing.

En effet, l'ajustement qui a été fait dans toutes les définitions concerne l'élimination,

notamment, de la notion de "valeur résiduelle non garantie" mais également celle de "loyer conditionnel".

A ce titre, la pratique au sein du secteur du leasing en Tunisie, et plus particulièrement au sein de Tunisie Leasing (et ce, selon les clauses contractuelles du contrat de leasing) fait qu'il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous les contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilé à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

4.3.2.3. Note 5 « Analyse et classification des créances sur la clientèle » :

Présentation des produits à recevoir parmi les « impayés » : étant donné que les intérêts de retard à facturer sont rattachés exclusivement aux loyers impayés, ils ont été présentés parmi la rubrique « impayés » au niveau du bilan.

L'écart de D : 900.363 réclamé au niveau des provisions et agios réservés se détaille ainsi :

- D : 751.805 représente la réservation des intérêts de retard et des intérêts intercalaires sur les relations classés 0 et 1 (présenté parmi les produits réservés sur les clients ordinaires); et
- D : 148.558 représente la provision sur les créances radiées (présenté parmi les provisions sur créances radiées sur les clients litigieux ».

Ces divers montants existent au niveau de la note 5 : « créances de Leasing : impayés » mais qui ne figurent pas au niveau du tableau d'engagements car ils ne sont pas traités par l'application « Engagements » puisque ils sont l'aboutissement d'une politique prudentielle (par rapport aux exigences de la BCT) adoptée par Tunisie Leasing depuis plusieurs années.

4.3.2.4. Ratio des actifs non performants et ratio de couverture :

Etant donné qu'aucune circulaire BCT ne décrit de formule pour le calcul des ratios des actifs non performants et du ratio de couverture, la société Tunisie Leasing a adopté une formule prudente en éliminant les avances et acomptes reçues, ce qui explique les taux plus importants pour les actifs non performants et des ratios de couverture plus bas.

4.3.3. Note rectificative :

4.3.3.1. Note rectificative de la Note 7 « Portefeuille d'investissement »

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279 (**)	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées				14 987 452	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	103,923	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				4 120 133	-	-		
Autres								
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160 (**)	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennaki	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres				20 932 696	6 743 600	1 124 806		
Titres de participation				40 040 281	6 743 600	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Prix Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmín Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	15 000	100,000	100,000	1 500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "MLLB"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
				10 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

(**) Montant arrondi

4.4. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 624 659 818 DT et un bénéfice net de 9 269 058 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

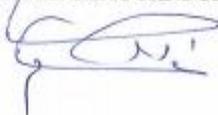
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR
Mustapha MEDHIOUB





ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

TUNISIE LEASING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a réalisé, en 2013, une opération de financement sous forme d'un billet de trésorerie auprès de la société « Tunisie Valeurs » d'un montant de 3 500 000 DT, émis le 11 Juillet 2013 et échéant le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 30 120 DT.
2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 1 703 020 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de cette caution accordée au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 310 949 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2013, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 000 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 974 814 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 672 878 DT.

4. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 038 DT.

5. La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à la Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

6. La Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012.

Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

7. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

8. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 000 DT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2012 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en juin 2012 et Mai 2013 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800	109 800

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR
Mustapha MEDHIOUB



4.5. Engagements financiers au 31/12/2013

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
cautionnement	14 661 662			14 661 662 ()		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	7 493 600	7 493 600				
g) engagement par signature	22 006 938	22 006 938				
TOTAL	44 162 200	29 500 538		14 661 662		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	551 542	551 542				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	3 110 632	3 110 632				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	76 420 356	76 420 356				
TOTAL	80 082 530	80 082 530				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage	2 943 693			2 943 693 **		
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	2 943 693			2 943 693		

(*) Les 14 661 662 DT au 31-12-2013 sont répartis comme suit : 11 000 000 DT sur Tunisie Factoring, 3 661 662 DT sur LLD.

(**) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

4.6. Encours de crédits contractés par Tunisie Leasing au 31/12/2013

4.6.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2013
Emprunt Obligataire 2008 - III	15 000 000	27/01/2014	TMM + 1% ou 6,5%	5 ans	3 000 000
Emprunt Obligataire 2009 - I	15 000 000	02/03/2014	TMM + 1% ou 6,5%	5 ans	3 000 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2009'	20 000 000	25/09/2014	TMM + 1,25% ou 5,65%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2009 - II	15 000 000	29/03/2015	TMM + 0,625% ou 5,125%	5 ans	6 000 000
Emprunt Obligataire 2010 - I	20 000 000	01/06/2015	TMM + 0,625% ou 5,125%	5 ans	8 000 000
Emprunt Obligataire 2010 - II	30 000 000	17/11/2015	TMM + 0,75% ou 5,375%	5 ans	12 000 000
Emprunt subordonné remboursable « Tunisie Leasing Subordonné 2010 »	20 000 000	28/02/2016	TMM + 1,1% ou 5,7%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - I	30 000 000	10/06/2016	TMM + 0,9% ou 5,75%	5 ans	18 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - II	30 000 000	29/10/2016	TMM + 1,25% ou 5,95%	5 ans	18 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - III	30 000 000	29/01/2017	TMM + 1,35% ou 5,85%	5 ans	24 000 000
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2017 29/05/2019	TMM + 1,75% et/ou 6,15% 6,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	26 482 000
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2018 15/01/2020	TMM + 1,75% et/ou 6,3% 6,4%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	20 000 000
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-I »	20 000 000	02/05/2018	TMM+2,25% et/ou 7%	5 ans	20 000 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018 03/10/2020	TMM + 2% et ou 7% 7,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-II »	18 810 000	05/02/2019 05/02/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,35% 7,60%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	18 810 000
TOTAL	343 810 000				223 292 000

4.6.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing

- Encours des emprunts bancaires contractés par TL au 31 Décembre 2013

En milliers de Dinars

Emprunt	Montant	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2013
BANQUES LOCALES	179 584 603				119 494 260
Al Baraka Bank	5 000 000	6,41%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	6,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	6,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	6,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	6,47%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
ABC Tunisie 2013 /1	4 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 29/04/2014	1 an	4 000 000
ABC Tunisie 2013/2	5 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 29/05/2014	1 an	5 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 ans	9 500 000
CitiBank	2 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 11/01/2014	3 mois	2 000 000
CitiBank	3 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 30/01/2014	3 mois	3 000 000
CitiBank	2 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 13/02/2014	3 mois	2 000 000
CitiBank	2 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 13/03/2014	3 mois	2 000 000
Attijari Bank 2009	10 000 000	TMM + 1,15%	Trimestriellement	5 ans	2 000 000
Attijari Bank 2010	10 000 000	TMM + 1,05%	Trimestriellement	5 ans	4 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 ans	9 000 000
BIAT 2009/1	5 000 000	TMM + 1,25%	Semestriellement	5 ans	500 000
BIAT 2009/2	10 000 000	TMM + 1,2%	Trimestriellement	5 ans	1 500 000
BIAT 2010	10 000 000	TMM + 1,1%	Trimestriellement	5 ans	3 000 000
BIAT 2011	10 000 000	TMM + 1,25%	Trimestriellement	3 ans	2 500 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement	5 ans	9 000 000
BIAT 2013/2	5 000 000	TMM + 1,50%	Trimestriellement	2 ans	3 750 000
Amen Bank 2012	15 000 000	TMM + 2%	Mensuellement	18 mois	1 597 157
Amen Bank 2013/2	15 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement	4 ans	14 062 500
Amen Bank 2013/3	11 584 603	TMM + 2%	Mensuellement	2 ans	11 584 603
BTK 2013	5 000 000	TMM+2,25	Trimestriellement	5 ans	4 500 000

- **Encours des emprunts étrangers contractés par TL au 31 Décembre 2013**

BEI (Crédit participatif)	1 619 000	4,50%	17/09/2017	10 ans	154 398
BEI	6 156 000	4,50%	15/05/2014	10 ans	862 812
BEI	18 155 000	2,87%	15/10/2014	7 ans	3 840 871
BEI	13 209 000	2,14%	15/04/2015	5 ans	4 110 174
BEI	2 885 000	1,86%	15/04/2015	5 ans	893 479
BEI	9 654 000	2,18%	15/10/2015	5 ans	3 987 524
BEI	2 881 000	2,28%	15/10/2015	5 ans	1 191 538
BEI	1 818 263	1,69%	15/04/2018	6 ans	1 380 793
BEI	2 016 357	1,53%	15/04/2019	7 ans	1 602 193
BEI	2 016 879	1,54%	15/04/2019	7 ans	1 602 734
BEI	24 437 941	1,39%	15/10/2019	7 ans	21 090 500
BIRD	7 989 445	3,9% ou 4,15%	15/05/2022	10 ans	7 989 445
PROPARCO	18 000 000	5,98%	30/09/2014	5 ans	4 000 000
BAD	5 944 071	4,33%ou 4.72%	15/05/2023	10 ans	5 944 071
TOTAL DES EMPRUNTS ETRANGERS	116 781 956				58 650 533

4.7. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TL 2014-1

- Emprunt Obligataire TL 2014-1

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
Banques	1	50 000	5 000 000	25,00
SICAV	11	111 100	11 110 000	55,55
FCP	1	4 000	400 000	2,00
Assurance	5	23 400	2 340 000	11,70
Personnes Physiques	2	11 500	1 150 000	5,75
Total	20	200 000	20 000 000	100,00

4.8. Soldes Intermédiaires de gestion au 31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES		
	2013	2012	2011		2013	2012	2011		2013	2012	2011
Revenus du Leasing	45 362 465	42 642 804	40 390 243	Charges financières nettes	26 405 897	23 169 409	21 669 666				
Intérêts de retard & intercalaire	2 152 287	1 725 647	1 199 609								
Variation des agios réservés	-477 193	-256 027	-1 129 006								
Autres produits d'exploitation	750 542	697 201	859 967								
Produit d'exploitation	47 788 101	44 809 625	41 320 813	Total des charges nettes financières	26 405 897	23 169 409	21 669 666	Marge commerciale (PNB)	21 382 204	21 640 216	19 651 147
Marge commerciale (PNB)	21 382 204	21 640 216	19 651 147	Charges de personnel	6 771 321	6 027 126	5 325 990				
Produits des placements	4 548 117	6 684 412	4 492 736	Autres charges d'exploitation	4 167 101	4 088 254	3 753 822				
Sous Total	25 930 321	28 324 628	24 143 883	Sous Total	10 938 422	10 115 380	9 079 812	Excédent Brut d'exploitation	14 991 899	18 209 248	15 064 071
Excédent Brut d'exploitation	14 991 899	18 209 248	15 064 071	Dotations aux amortissements	1 264 825	1 237 365	744 966				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	2 061 152	2 538 039	6 126 893				
Reprise sur provisions sur titres			139 681	Dotations aux provisions sur titres	459 670	899 949					
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	140 682	129 485	298 225				
Autres produits ordinaires	632 413	455 808	621 562	Autres pertes ordinaires			529				
				Impôts sur les sociétés	2 428 926	2 402 783	1 290 581				
Sous Total	15 624 312	18 665 056	15 825 314	Sous Total	6 355 255	7 207 621	8 461 194	Résultat des activités ordinaires	9 269 057	11 457 435	7 364 120
Résultat des activités ordinaires après impôts	9 269 057	11 457 435	7 364 120	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-				
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	-	-	-				
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-				
TOTAL	9 269 057	11 457 435	7 364 120					Résultat net de l'exercice	9 269 057	11 457 435	7 364 120

4.9. Tableau des mouvements des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour Réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011 Avant Affectation	35 000 000	22 500 000		-	3 500 000	3 776 843	4 092 000	16 253 663	7 364 119	92 486 625
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012							2 900 000	4 464 119	(7 364 119)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(5 950 000)		(5 950 000)
Solde au 31 Décembre 2011 Après Affectation	35 000 000	22 500 000	0	-	3 500 000	3 776 843	6 992 000	14 767 782	-	86 536 625
Résultat au 31 décembre 2012									11 457 434	11 457 434
Fusion absorption SIMT			990 155					25 463		1 015 618
Solde au 31 Décembre 2012 Avant Affectation	35 000 000	22 500 000	990 155	-	3 500 000	3 776 843	6 992 000	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013					650 000		2 500 000	8 307 434	(11 457 434)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Solde au 31 Décembre 2012 Après Affectation	35 000 000	22 500 000	990 155	-	4 150 000	3 776 843	9 492 000	16 100 679	-	92 009 677
Augmentation de capital par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000			3 500 000				(5 000 000)		0
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013 Avant Affectation	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 150 000	3 776 843	9 492 000	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014					150 000		2 203 125	6 915 933	(9 269 058)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(533 600)	533 600		
Solde au 31 Décembre 2013 Après Affectation	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	-	114 978 735
Augmentation par incorporation de réserves réalisée en 2014 et approuvée par l'AGE du 04/10/2012	1 500 000			(1 500 000)						
Solde après affectation et augmentation de capital	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	0	114 978 735

4.10. Répartition des résultats des trois derniers exercices

Tableau de répartition comparé

(en dinars)

Désignations	2013	2012	2011
Bénéfice net	9 269 058	11 457 434	7 364 119
+ Report à nouveau	11 100 679	14 793 245	16 253 663
+ Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre	533 600	-	-
= Total	20 903 337	26 250 679	23 617 782
- Réserve légale	150 000	650 000	0
= Solde	20 753 337	25 600 679	23 617 782
- Réserve spéciale de réinvestissement	2 203 125	2 500 000	2 900 000
= Bénéfice disponible	18 550 212	23 100 679	20 717 782
- Dividendes	8 300 000	7 000 000	5 950 000
= Résultat reporté	10 250 212	16 100 680	14 767 782

4.11. Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation

(en dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus de leasing	47 037 559	44 112 424	40 460 846
Produit net	25 930 321	28 324 628	24 143 883
Résultat d'exploitation	11 065 570	13 404 409	8 033 669
Capital social	41 500 000	35 000 000	35 000 000
Nombre d'actions	8 300 000	7 000 000	7 000 000
Revenus par action	5,667	6,302	5,780
Produit net par action	3,124	4,046	3,449
Résultat d'exploitation par action	1,333	1,915	1,148

4.12. Evolution du résultat net

(en dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Bénéfice avant impôt (1)	11 697 984	13 860 217	8 654 700
Bénéfice net d'impôt (2)	9 269 058	11 457 434	7 364 119
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	27 319 857	27 365 265	21 955 652
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	22 138 191	20 778 724	17 462 224
Capital social	41 500 000	35 000 000	35 000 000
Nombre d'actions (5)	8 300 000	7 000 000	7 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	1,409	1,980	1,236
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,116	1,637	1,052
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	3,291	3,909	3,136
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	2,667	2,968	2,494
Bénéfice avant impôt/capital social	28,18%	39,60%	24,73%
Bénéfice net d'impôt/capital social	22,33%	32,74%	21,04%

4.13. Evolution des dividendes

(en dinars)

Désignation	2013	2012	2011
Dividendes en dinars	8 300 000	7 000 000	5 950 000
Dividendes par action en dinars	1,000	1,000	0,850
% du nominal	20,00%	20,00%	17,00%
Date de mise en paiement	19/06/2014	13/06/2013	07/06/2012

4.14. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en dinars)

Désignation	2013	2012	2011
Bénéfice net d'impôt (1)	9 269 058	11 457 434	7 364 119
Dotations aux amortissements (2)	1 264 825	1 237 365	744 966
Dotations nettes aux provisions (3)	2 661 504	3 567 473	6 285 437
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	13 195 387	16 262 272	14 394 522

4.15. Indicateurs de gestion et ratios

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net (1)	9 269	11 457	7 364
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	605 597	554 997	517 206
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	611 567	557 967	530 394
Fonds propres (avant résultat net) (3)	114 010	87 552	85 123
Capitaux propres avant affectation	123 279	99 010	92 487
Créances sur la clientèle	555 007	507 053	479 765
Créances classées (4)	35 953	35 093	44 245
Produits réservés (5)	2 707	2.503	2 648
Total Provisions (6)	25 962	23 894	23 515
Emprunts et ressources spéciales (7)	458 027	438 918	398 456
Charges financières	26 406	23 169	21 670
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	12 203	11 353	9 825
Produit net (9)	25 930	28 325	24 144
Total brut des créances (10)	589 560	538 816	510 848
Total bilan (11)	624 660	577 020	534 760
Intérêts de crédit bail	47 515	44 368	41 590
Dettes envers la clientèle	14 138	14 213	13 188
Charges de personnel	6 771	6 027	5 326
Portefeuille titre commercial	513	558	733
Portefeuille d'investissement	50 078	47 387	36 708
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	18,64%	17,75%	16,05%
Taux de créances classées (4)/(10)	6,10%	6,51%	8,66%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	79,74%	75,22%	59,13%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	5,94%	6,32%	8,55%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91 -24 de la BCT *	23,81%	20,73%	23,54%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,74%	17,16%	17,30%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,32%	76,07%	74,51%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	88,85%	87,87%	89,72%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle	85,07%	89,37%	85,80%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	26,11%	21,28%	22,06%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	22,74%	32,35%	28,36%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	47,06%	40,08%	40,69%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	8,13%	13,09%	8,65%
ROA (1)/(11)	1,48%	1,99%	1,38%
Résultat net / Produit net	35,75%	40,45%	30,50%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	8,56%	8,75%	8,67%
Produits nets / total bilan	4,15%	4,91%	4,51%

* Tel que modifié par la circulaire 99-04 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 8% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.16. Etats financiers consolidés au 31/12/2013

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptables des entreprises en ce qui concerne :

- 1- Le principe de comptabilisation des plus-values latentes sur les titres SICAV tel que prévu par les dispositions du paragraphe 15 de la norme NC 07 relatives aux Placements (Cf. Note complémentaire à la note 4.3 « Portefeuille-titres » p 162).
- 2- les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :
 - Les Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2013 tels que prévu par les dispositions du paragraphe 56 de la norme NC 01 norme générale ;
 - Les règles de classification et d'évaluation des titres ;
 - Une note comportant pour les filiales, notamment le pays d'enregistrement ou de résidence et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la norme NC 35 relative aux états financiers consolidés.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31/12/2014.

4.16.1. Bilan consolidé au 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2013 (exprimé en dinars)

	31 décembre			31 décembre	
	Notes	2013		2012	Notes
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Liquidités et équivalent de liquidités	5	16 105 973	PASSIFS		
Créance sur la clientèle			Emprunts et ressources spéciales		
Créances de leasing : encours financier		749 425 052	Concours bancaires		22 555 920
Moins : provisions		(18 862 170)	Emprunts et dettes rattachées	14	588 200 122
	6	730 562 882	Total Emprunts et ressources spéciales		610 756 042
Créances de leasing : Impayés		26 130 663			572 069 899
Moins : provisions		(16 359 143)	Autres Passifs		
	7	9 771 520	Fournisseurs et comptes rattachés		29 226 304
Intérêts constatées d'avance		(5 350 968)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	37 208 864
		(4 826 102)	Provisions pour passifs et charges	15	4 754 849
Total des créances sur la clientèle		734 983 434	Passifs impôts différés	12	1 428 311
Acheteurs factorés		119 422 099	Dettes envers la clientèle	16	21 548 774
Moins : provisions		(4 184 646)	Autres passifs	17	19 332 930
	8	115 237 453	Total des autres passifs		113 500 032
Portefeuille titres de placement		2 039 036			106 290 861
Portefeuille d'investissement			CAPITAUX PROPRES		
Titres mis en équivalence		9 509 669	Capital social		41 500 000
Autres immobilisations financières		27 512 065	Réserves consolidées		93 187 751
Moins : provisions		(1 287 693)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		134 687 751
Total portefeuille d'investissement	9	35 734 041	Résultat consolidé		14 655 918
Valeurs immobilisées			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	149 343 669
Immobilisations incorporelles		13 352 322	INTERETS MINORITAIRES	19	84 338 416
Moins : amortissements		(7 594 975)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		233 682 085
	10	5 757 347	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		957 938 159
Immobilisations corporelles		43 244 899			873 164 186
Moins : amortissements		(14 490 942)			
	11	28 753 957			
Total des valeurs immobilisées		34 511 304			
Actifs d'impôts différés	12	987 002			
Autres actifs	13	18 339 916			
TOTAL DES ACTIFS		957 938 159			

4.16.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2013

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2013	2012
ENGAGEMENTS DONNES	83 875 828	60 761 543
Engagements de financement en faveur de la clientèle	75 822 228	54 921 543
Engagements sur titres	8 053 600	5 840 000
ENGAGEMENTS RECUS	136 858 757	126 579 130
Garanties reçues	20 711 109	23 107 791
Intérêts à échoir sur contrats actifs	116 147 648	103 471 339
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	59 550 203	54 713 727
Emprunts extérieurs	59 550 203	54 713 727

4.16.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2013

(Montant exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2013	2012
Revenu de crédit bail	20	78 878 348	71 773 688
Revenu du factoring	21	12 228 975	10 070 453
Revenu des opérations de location longue durée		8 559 577	6 896 810
Autres produits d'exploitation		575 045	991 107
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		100 241 945	89 732 058
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(35 451 766)	(30 044 094)
PRODUITS DES PLACEMENTS		1 629 123	369 667
PRODUIT NET		66 419 302	60 057 631
Charges de personnel		(12 841 964)	(11 592 469)
Autres charges d'exploitation		(12 699 374)	(10 889 819)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(4 503 740)	(4 220 936)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 689 849)	(5 041 739)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(3 001 078)	(1 150 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 683 297	27 161 778
Autres gains ordinaires		784 307	204 997
Autres pertes ordinaires		(147 747)	(1 510)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		27 319 857	27 365 265
Impôts différés		(334 988)	64 034
Impôts exigibles		(8 124 795)	(7 914 100)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		18 860 074	19 515 199
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	3 278 117	1 263 526
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		22 138 191	20 778 724
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(7 482 273)	(8 917 815)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		14 655 918	11 860 909
Résultat par action		1,806	1,625

4.16.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2013

(Montant exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	541 359 023	496 555 918
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(492 089 576)	(455 081 388)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	323 082 716	315 406 721
Financements des adhérents	(313 836 348)	(311 739 712)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(14 829 163)	(14 234 077)
Intérêts payés	(34 807 124)	(25 026 159)
Impôts et taxes payés	(37 919 244)	(28 745 578)
Autres flux de trésorerie	(4 418 124)	4 080 939
	<u>(33 457 840)</u>	<u>(18 783 336)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 404 165)	(9 265 854)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 125 402	1 912 634
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 434 517)	(17 077 282)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	4 530 927	1 344 229
	<u>(12 182 353)</u>	<u>(23 086 273)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	22 000 000	-
Dividendes et autres distributions	(14 652 017)	(10 120 459)
Encaissements provenant des emprunts	341 717 899	255 860 776
Remboursement d'emprunts	(299 029 540)	(206 440 732)
Flux liés au financement à court terme	(7 758 157)	20 466 510
	<u>42 278 185</u>	<u>59 766 095</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	<u>309 326</u>	<u>10 448</u>
Variation de trésorerie		
	<u>(3 052 682)</u>	<u>17 906 934</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(3 397 265)	(21 304 199)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)

4.16.5. Notes aux Etats financiers consolidés au 31/12/2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2013, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2013 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ ***Sociétés d'investissement***

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie-Sicar** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar** : constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar** : constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ ***Les autres sociétés du Groupe***

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

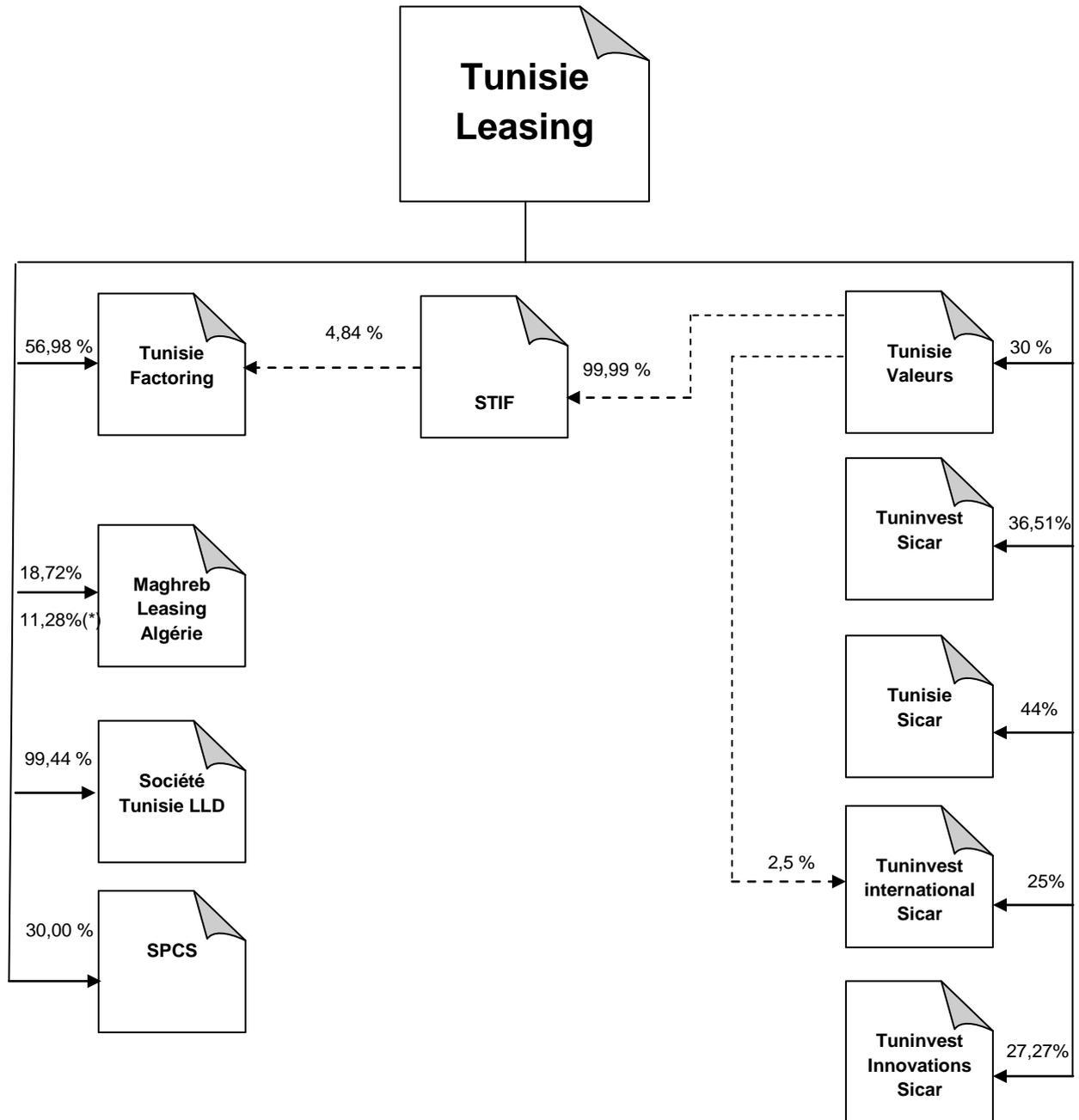
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*) 11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%						30,00%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres																				
Total	30,00%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,75%	27,27%	0,00%	56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2013**



———— Participations directes
 - - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Élimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ ***Conversion des états financiers des entités étrangères***

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir. Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 D'T et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses.

Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
-Banques	16 092 558	17 990 650
-Caisses	13 415	9 245
<u>Total général</u>	<u>16 105 973</u>	<u>17 999 895</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	737 349 852	666 760 108
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	624 580	720 681
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>749 425 052</u>	<u>675 327 367</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 985 607)	(14 568 160)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 869 975)	(2 930 461)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 862 170)</u>	<u>(17 519 124)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	<u>730 562 882</u>	<u>657 808 243</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>830 923 447</u>	<u>753 636 697</u>
A recevoir dans moins d'1 an	354 469 631	314 042 154
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	466 382 740	429 024 948
A recevoir dans plus de 5 ans	10 071 075	10 569 595
Produits financiers non acquis	<u>116 147 648</u>	<u>103 471 339</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>714 775 798</u>	<u>650 165 357</u>
A recevoir dans moins d'1 an	292 735 998	263 437 529
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	412 805 176	377 158 796
A recevoir dans plus de 5 ans	9 234 624	9 569 032
Créances en cours (2)	<u>11 450 620</u>	<u>7 846 578</u>
Créances échues (3)	<u>624 580</u>	<u>720 681</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>22 574 054</u>	<u>16 594 751</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>749 425 052</u>	<u>675 327 367</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	12 764 410	12 601 117
- Intérêts de retard à facturer	50 000	80 000
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant brut</u>
	<u>12 814 410</u>	<u>12 681 117</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 054 596)	(1 635 738)
- Produits réservés	(1 109 991)	(1 181 161)
	<u>Montant net</u>	<u>Montant net</u>
	<u>9 649 823</u>	<u>9 864 218</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	13 167 695	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant brut</u>
	<u>13 316 253</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 697 270)	(8 773 518)
- Produits réservés	(2 345 537)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>Montant net</u>	<u>Montant net</u>
	<u>124 887</u>	<u>(294 721)</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	<u>(3 191)</u>	<u>(13 319)</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>9 771 520</u>	<u>9 556 178</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2013, comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	109 417 115	106 261 384
Comptes des acheteurs export	4 024 241	3 697 505
Comptes des acheteurs import	5 980 742	5 255 491
	<u>Sous total</u>	<u>Sous total</u>
	(A) <u>119 422 099</u>	<u>115 214 380</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 738 569)	(2 838 658)
Provisions collectives sur compte adhérents	(424 144)	(389 464)
Provisions sur compte acheteurs	(21 933)	(3 600)
	<u>Montant net</u>	<u>Montant net</u>
	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	454 084	485 863
Fonds de garantie	12 059 854	11 287 812
Compte import	5 980 742	5 255 491
Disponible	18 714 184	19 505 033
	<u>Sous total</u>	<u>Sous total</u>
	(B) <u>37 208 864</u>	<u>36 534 199</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) <u>82 213 235</u>	<u>78 680 180</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres mis en équivalence	9 509 669	8 550 033
Titres immobilisés	32 036 211	27 845 411
Prêts au personnel	1 631 724	1 624 406
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	355 792	281 647
Dépôts et cautionnements versés	231 938	26 257
<u>Total brut</u>	<u>43 765 334</u>	<u>38 327 754</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>37 021 734</u>	<u>33 327 754</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(875 327)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Total net</u>	<u>35 734 041</u>	<u>32 432 949</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(35 033)	354 697	56 066	896 814	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(56 209)	314 563	478 344	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 473 354	927 135	5 438 940	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	376 838	6 085	511 673	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	73 270	1 974 268	2 183 898	27,27%
	<u>4 044 635</u>	<u>(35 033)</u>	<u>2 221 950</u>	<u>3 278 117</u>	<u>9 509 669</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	15 000	100	1 500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	19	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2011/2013	
- Ennaki	389 000	1	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	1 743 600		2013	
			32 036 211	6 743 600	1 268 216		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	10 594 399	935 052	-	-	11 529 451	5 502 683	2 021 384	-	7 524 067	4 005 384
Logiciels (en cours)		1 406 141	173 935	-	-	1 580 076	-	-	-	-	1 580 076
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	242 795	65 611	5 297	-	70 908	171 887
TOTAUX		12 243 335	1 108 987	-	-	13 352 322	5 568 294	2 026 681	-	7 594 975	5 757 347

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 193 718	8 328	116 525	-	6 318 571	1 264 555	473 019	-	1 737 574	4 580 997
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	20 345 959	9 787 727	-	5 635 414	24 498 272	5 907 499	3 611 585	3 087 524	6 431 560	18 066 711
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 948 721	122 040	-	-	2 070 761	895 019	91 329	-	986 348	1 084 413
Matériel informatique	15% et 33%	2 666 464	212 277	-	-	2 878 741	2 297 023	204 836	-	2 501 859	376 882
Installations générales	10% et 15%	4 493 837	824 837	-	-	5 318 674	2 541 107	261 824	-	2 802 931	2 515 743
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		899 900	210 002	(123 750)	-	986 152	-	-	-	-	986 152
TOTAUX		37 722 327	11 165 211	(7 225)	5 635 414	43 244 899	12 935 873	4 642 593	3 087 524	14 490 942	28 753 957

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 167 019)	(1 215 234)
- Passif d'impôt différé, MLA	(261 292)	(96 521)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 428 311)</u>	<u>(1 311 755)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	329 569	270 364
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	411 129	622 508
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	246 304	295 121
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>987 002</u>	<u>1 187 993</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(441 309)</u>	<u>(123 762)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Stocks	887 368	830 725
- Clients autres sociétés du groupe	414 428	458 693
- Fournisseurs, avances	2 459 925	869 973
- Avances et acomptes au personnel	156 806	156 904
- Crédit d'impôt	7 004 326	5 689 675
- Autres comptes débiteurs	2 350 755	1 172 873
- Produits à recevoir des tiers	1 780 016	892 292
- Produits à recevoir sur contrats de portages	251 675	224 717
- Charges constatées d'avance	1 109 604	1 028 563
- Frais d'émission des emprunts à long terme	2 455 230	1 941 621
<u>Total brut</u>	<u>18 870 133</u>	<u>13 266 036</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(19 001)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(171 322)	(161 479)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(295 733)	(314 054)
<u>Total net</u>	<u>18 339 916</u>	<u>12 731 866</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-Déc	
	2013	2012
Emprunts		
- Banques locales	161 353 672	130 444 480
- Banques étrangères	111 335 182	107 271 936
- Emprunts obligataires	223 292 000	212 000 000
- Crédit à court terme UTB	199 076	180 083
- Crédit à court terme BTE	2 866 824	2 638 932
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	-	3 000 000
- Billets de trésorerie	64 250 000	70 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	2 943 693	4 050 320
<u>Total emprunts</u>	<u>577 240 446</u>	<u>540 585 751</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 442 693	2 043 511
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 256 381	1 058 559
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	68 133	65 886
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	1 076 955	794 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 959 677</u>	<u>10 086 989</u>
<u>Total</u>	<u>588 200 122</u>	<u>550 672 739</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	<u>130 444 480</u>	<u>235 583 828</u>	<u>204 674 636</u>	<u>161 353 672</u>	<u>64 926 023</u>	<u>96 427 649</u>
* AL BARAKA BANK	19 000 000	86 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/2	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	-	10 000 000	-	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* CITIBANK	14 000 000	41 000 000	46 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	3 333 334	2 500 000	-	2 500 000
* BIAT 2013/1	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	-	5 000 000	1 250 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* BTK 2013	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	65 334	-	-	-
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	13 916 244	-	-	-
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	9 948 070	1 597 157	-	1 597 157
* AMEN BANK 2013/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	-	15 000 000	937 500	14 062 500	10 312 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	-	11 584 603	-	11 584 603	5 792 302	5 792 301
* BNP (MLA)	13 116 444	-	4 167 333	8 949 111	4 067 778	4 881 333
* CITIBANK (MLA)	2 001 515	8 349 225	5 414 124	4 936 616	-	4 936 616
* AL BARAKA BANK(MLA)	14 123 348	5 230 000	4 541 324	14 812 024	7 877 711	6 934 313
* AMEN BANK (factoring)	4 500 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
* BTE (factoring)	-	7 000 000	-	7 000 000	4 825 241	2 174 759
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	423 233	-	161 959	261 274	89 632	171 642
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	945 417	-	231 876	713 541	467 458	246 083
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	-	2 000 000	296 981	1 703 019	1 231 811	471 208
* A.T.B 2012-I (LLD)	474 384	-	158 072	316 312	148 309	168 003
* A.T.B 2012-II (LLD)	500 000	-	143 434	356 566	190 862	165 704
* A.T.B 2013-I (LLD)	-	420 000	109 051	310 949	172 419	138 530
BANQUES ETRANGERES	<u>107 271 936</u>	<u>37 324 071</u>	<u>33 260 825</u>	<u>111 335 182</u>	<u>67 285 006</u>	<u>44 050 176</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	1 105 389	862 812	196 410	666 402
* B.E.I	7 573 763	-	3 732 892	3 840 871	-	3 840 871
* B.E.I	6 778 312	-	2 668 138	4 110 174	1 384 659	2 725 515
* B.E.I	1 475 531	-	582 052	893 479	300 580	592 899
* B.E.I	5 917 315	-	1 929 791	3 987 524	2 015 320	1 972 204
* B.E.I	1 767 393	-	575 855	1 191 538	602 507	589 031
* B.E.I	1 673 667	-	292 874	1 380 793	1 082 939	297 854
* B.E.I	1 879 352	-	277 159	1 602 193	1 320 779	281 414
* B.E.I	1 879 888	-	277 154	1 602 734	1 321 295	281 439
* B.E.I	24 437 941	-	3 347 441	21 090 500	17 696 267	3 394 233
* PROPARCO	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	7 989 445	-
* BAD	-	5 944 071	-	5 944 071	5 944 071	-
* BEI (MLA)	1 907 197	-	1 907 197	-	-	-
* HSBC	9 109 203	-	2 181 666	6 927 537	2 094 310	4 833 227
* FRANSABANK	8 430 611	-	2 882 300	5 548 311	1 923 880	3 624 431
* ABC	16 329 718	10 460 000	6 334 198	20 455 520	10 183 966	10 271 554
* TRUST BANK	-	20 920 000	1 166 719	19 753 281	13 074 179	6 679 102
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	237 716 416	272 907 899	237 935 461	272 688 854	132 211 029	140 477 825

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	-	30 000 000	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	-	18 810 000	-	18 810 000	18 810 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	212 000 000	68 810 000	57 518 000	223 292 000	165 360 000	57 932 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 188 123	1 103 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 259 250	1 032 550
- Provisions pour risques divers, MLA	2 307 476	-
<u>Total général</u>	<u>4 754 849</u>	<u>2 135 673</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	15 539 786	17 140 351
- Dépôts et cautionnements reçus	6 008 988	6 378 928
<u>Total général</u>	<u>21 548 774</u>	<u>23 519 279</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Personnel, remunerations dues	797 992	582 993
- Personnel, provisions pour congés payés	897 942	1 317 724
- Personnel, autres charges à payer	743 150	1 204 551
- Fonds social	245 314	265 076
- Etat, retenues sur salaires	232 657	280 471
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	550 836	442 031
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	81 936	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfiques	4 906 302	5 433 647
- Etat, TVA à payer	2 769 171	2 528 764
- Etat, autres impôts et taxes à payer	41 601	60 060
- Actionnaires, dividendes à payer	31 603	3 791 017
- Avance sur titres immobilisés	270 000	-
- Associés, opérations sur le capital	-	750 000
- C.N.S.S	673 606	743 545
- Autres comptes créditeurs	4 884 874	2 424 954
- Diverses charges à payer	2 045 703	3 816 661
- Produits constatés d'avance	160 244	144 923
<u>Total</u>	<u>19 332 930</u>	<u>23 823 348</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2013	2012
- Capital social	(A)	41 500 000	35 000 000
- Réserve légale		4 150 000	3 500 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		9 492 000	6 992 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	3 500 000	-
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		3 518 305	1 966 036
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 221 950	2 218 564
- Dividendes reçus des filiales		3 037 008	6 489 709
- Résultats reportés		22 879 363	22 792 081
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		134 687 751	106 347 515
- Résultat net des sociétés intégrées		18 860 074	19 515 198
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	3 278 117	1 263 526
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(7 482 273)	(8 917 815)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 655 918	11 860 909
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	149 343 669	118 208 424
Nombre d'actions (2)	(D)	8 113 889	7 300 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,806	1,625

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	35 000 000	3 500 000	4 092 000	22 500 000	-	4 889 125	1 689 981	3 315 045	3 934 004	23 650 362	9 526 719	112 097 236
Effets ajustements résultats filiales										(665)		(665)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012			2 900 000						(4 044 651)	4 497 277	(3 352 626)	-
Affectations des résultats des filiales								(1 096 481)	2 765 287	4 430 176	(6 174 093)	(75 111)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 835 069	(3 835 069)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(5 950 000)		(5 950 000)
Ecart de conversion							276 055					276 055
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											11 860 909	11 860 909
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 669

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	3 314 373	2 903 485
- Dans le résultat	(A) 741 401	672 790
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	8 781 683	5 169 777
- Dans les réserves	13 213 060	8 063 503
- Dans le résultat	(A) 6 821 574	8 238 422
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	8 886	2 283
- Dans le résultat	(A) 6 392	6 603
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	(87 094)	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>84 338 416</u>	<u>76 595 003</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>7 482 273</u>	<u>8 917 815</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- intérêts conventionnels	76 688 297	69 784 985
- Intérêts intercalaires	970 141	971 657
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>77 658 438</u>	<u>70 756 641</u>
- Intérêts de retard	(B) 1 697 103	1 273 073
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 697 103</u>	<u>1 273 073</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(495 686)	(609 430)
. Intérêts de retard	(1 013 032)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	497 948	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	533 577	272 989
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(477 193)</u>	<u>(256 027)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>78 878 348</u>	<u>71 773 688</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2013, se présente ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Commissions de factoring	4 648 217	4 361 054
- Intérêts de financement	7 580 758	5 709 399
<u>Total</u>	<u>12 228 975</u>	<u>10 070 453</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	12 334 957	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 991 495	5 681 768
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 353 605	6 341 673
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	440 058	456 932
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>29 120 115</u>	<u>24 336 136</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 218 820	840 296
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 586 772	3 500 867
- Autres	1 526 059	1 366 795
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>6 331 651</u>	<u>5 707 958</u>
<u>Total général</u>	<u>35 451 766</u>	<u>30 044 094</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	7 705 870	8 392 972
- Dotations aux provisions collectives	34 680	1 196 774
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	(108 056)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 644 718)	(5 854 933)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 388 232	467 035
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(460 145)	(201 375)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	7 133	2 311 154
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(7 133)	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées (Tunisie Leasing)	-	(160 995)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	2 035 510	783 474
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(447 633)	(563 010)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>4 503 740</u>	<u>4 220 936</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-Déc	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	461 565	899 949
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 555 202	264 737
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 894)	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>3 001 078</u>	<u>1 150 890</u>

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2013 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 mDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, Télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 mDT.

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 mDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 677 834 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 983 828 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19.

Les charges supportées au titre de l'année 2013 s'élèvent à 179 mDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2013, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 176 mDT représentant les rémunérations du gérant.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 mDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel, les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 mDT.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 mDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 mDT, dont 934 mDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 806 mDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 11 Juillet 2013, un billet de trésorerie de 3 500 mDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 30 mDT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 31 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 2 181 mDT, dont 987 mDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 mDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 56 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 1 113 mDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 mDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Makateb El Horcheni

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 1 mDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 mDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 029 183 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 27 244 260 DT,

- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 mDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 mDT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97 728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 2 000 000 DT au 31 décembre 2013.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Société Pôle de Compétitive de Sousse

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué deux voitures à la Société Pôle de Compétitive de Sousse, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 8.010 DT.

NOTE 26 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.17. Notes complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013

4.17.1. Les notes complémentaires

4.17.1.1. Solde Intermédiaire de Gestion

	<u>Décembre</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts de leasing	77 658 438	70 756 641
Intérêts de retard	1 697 103	1 273 073
Variation des produits réservés	(477 193)	(256 027)
Revenu du factoring	12 228 975	10 070 453
Revenu des opérations de location longue durée	8 559 577	6 896 810
Autres produits d'exploitation	575 045	991 107
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	100 241 945	89 732 058
<u>Charges Financières Nettes</u>	(35 451 766)	(30 044 094)
<u>PRODUIT NET DE LEASING</u>	<u>64 790 179</u>	<u>59 687 964</u>
Produits des placements	1 629 123	369 667
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3 278 117	1 263 526
<u>PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</u>	<u>69 697 419</u>	<u>61 321 157</u>
Autres charges d'exploitation	(12 699 374)	(10 889 819)
Charges de personnel	(12 841 964)	(11 592 469)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(6 689 849)	(5 041 739)
<u>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	<u>37 466 232</u>	<u>33 797 130</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(4 503 740)	(4 220 936)
Dotations nettes aux autres provisions	(3 001 078)	(1 150 890)
<u>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</u>	<u>29 961 414</u>	<u>28 425 303</u>
Autres pertes ordinaires	(147 747)	(1 510)
Autres gains ordinaires	784 307	204 997
Impôts différés	(334 988)	64 034
Impôts sur les bénéfices	(8 124 795)	(7 914 100)
<u>RÉSULTAT NET</u>	<u>22 138 191</u>	<u>20 778 724</u>
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(7 482 273)	(8 917 815)
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	14 655 918	11 860 909

4.17.1.2. Note complémentaire à la note 4.3 « Portefeuille Titres »

- Règle de classification et d'évaluation des titres :

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Principe de la comptabilisation des plus-values latentes sur les titres SICAV :

Eu égard à la liquidité des titres SICAV, les produits latents peuvent être constatés au niveau du résultat de l'exercice. Ce traitement est permis aussi bien par le paragraphe 15 de la NCT 7 : « A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées. » et le paragraphe 28 de la NCT 25 : « A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date

antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. »

Ainsi, et vu :

- la qualité des titres SICAV, qui sont qualifiés de titres très liquides (c'est à dire toutes les demandes de rachats sont automatiquement exécutées) ;
- la connaissance exacte de la juste valeur (valeur de marché) qui est déterminée exclusivement par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier ;
- la nature des SICAV, qui sont des OPCVM, ils ne peuvent pas être réellement cotés à la BVMT mais leur valeur liquidative est fixée d'une manière journalière et publiée au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

De ce fait, les plus-values sur ces titres sont constatées en résultat.

4.17.1.3. Note complémentaire à la note 9 « Portefeuille d'investissement »

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
- S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762	18,160	18,160 (**)	812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10,000	10,000	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	15 000	100,000	100,000	1 500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	100,000	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100,000	100,000	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	
				32 036 211	6 743 600	1 268 216		
(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage								
(**) Montant arrondi								

4.17.2. Notes rectificatives

4.17.2.1. Présentation du groupe « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », *est une société de droit tunisien*, a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** », *est une société de droit Algérien*, a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2013, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme, *de droit tunisien*, constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2013 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** », *est une société de droit tunisien*, a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest–Sicar** *est une société de droit tunisien*, constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie – Sicar** *est une société de droit tunisien*, constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar** *est une société de droit tunisien*, constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar** *est une société de droit tunisien*, constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ *Les autres sociétés du Groupe*

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme, *de droit tunisien*, constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée, *de droit tunisien*, constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme *de droit tunisien*, constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

4.18. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail : administration@fnor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 957 938 159 DT et un résultat consolidé de 14 655 918 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

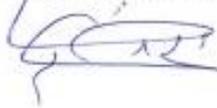
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR

Mustapha-MEDHIOUB



4.19. Patrimoine de la société au 30/06/2014

4.19.1. Créances de leasing au 30/06/2014

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Créances de leasing (encours financiers)	565 163 061	536 736 945	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	431 269	671 401	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
Total brut	572 651 034	548 046 574	567 442 726
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 621 895)	(14 680 150)	(15 295 284)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)	(6 589)
Total des provisions	(16 628 484)	(16 700 653)	(17 301 873)
Solde nets	556 022 550	531 345 921	550 140 853

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Matériel de transport léger	199 034 919	176 446 044	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	47 862 956	44 853 297	47 274 041
Matériel de transport lourd	60 606 652	63 701 006	61 001 775
Matériel BTP	73 121 766	72 451 946	76 907 083
Equipement industriel	67 541 190	61 436 824	66 427 398
Equipement informatique	4 552 088	4 461 287	4 598 908
Autres	51 600 532	54 731 703	54 092 500
Sous total	504 320 103	478 082 108	499 524 033
Immeubles de bureaux	31 565 965	31 008 598	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	36 764 967	38 955 868	36 723 371
Total	572 651 034	548 046 574	567 442 726

4.19.2. Les immobilisations corporelles et incorporelles

4.19.2.1. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 411 025	375 073	799 565	-	6 585 663	712 218	146 554	-	858 772	5 726 891
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	743 773	-	-	27 800	715 973	175 087	60 274	27 800	207 561	508 412
Mobilier de bureau	10%	979 432	50 933	-	-	1 030 365	726 257	20 274	-	746 531	283 834
Matériel informatique	33%	1 797 768	90 770	-	-	1 888 538	1 687 367	41 352	-	1 728 719	159 819
Installations générales	10%	1 927 815	33 063	-	-	1 960 878	791 892	77 498	-	869 390	1 091 488
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		805 136	-	(799 565)	-	5 571	-	-	-	-	5 571
TOTAUX		13 931 690	549 839	-	27 800	14 453 729	4 123 491	345 952	27 800	4 441 643	10 012 086

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

4.19.2.2. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 377 505	269 518	-	-	5 647 023	3 816 702	292 192	-	4 108 894	1 538 129
Logiciels en cours		173 935	92 401	-	-	266 336	-	-	-	-	266 336
TOTAUX		5 551 440	361 919	-	-	5 913 359	3 816 702	292 192	-	4 108 894	1 804 465

4.19.2.3. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Titres de participation	40 040 281	39 985 371	40 040 281
Titres immobilisés	11 543 515	11 566 625	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293	5 510 920
Prêts au personnel	1 646 982	1 479 111	1 473 582
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 576	281 570	311 805
Dépôts et cautionnements versés	228 079	228 408	228 879
Montant brut	59 312 353	57 945 378	58 108 981
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(7 353 000)	(6 743 600)
Montant libéré	52 568 753	50 592 378	51 365 381
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 370 286)	(931 917)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
Montant net	51 035 581	49 497 575	50 077 689

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algeria	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring S.P.C.S	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées			14 987 452	-	-		
<u>Entreprises associées</u>							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées			4 120 133	-	-		
<u>Autres</u>							
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	4 998 650		1 320 286	2012	1,30%
Total Autres			20 932 696	6 743 600	1 370 286		
Total Titres de participation			40 040 281	6 743 600	1 370 286		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	1 500 000			2014	(*)
			11 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

4.20. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014

4.20.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2014

En dinars

	Acquisitions	Cessions
M.M.B	1 687	0
ML INFO	14 732	0
TOTAL	16 419	0

- M.M.B : MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
- ML INFO : MATERIEL INFORMATIQUE

4.20.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2014

En dinars

	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFO	10 887	0

4.20.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2014

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

En dinars

	Acquisitions	Cessions
TITRES AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	1 250 000	0

Amen Finance Company « AFC »: société faisant partie du Groupe financier « Arab Bank Plc » et spécialisée dans l'intermédiation en Bourse et la gestion d'actifs.

4.21. Etats financiers intermédiaires au 30/06/2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :

- 1- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- 2- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Par ailleurs, Tunisie Leasing s'engage à présenter les « Prêts au personnel », les « Echéances à moins d'un an sur prêt au personnel » et les « Dépôts et cautionnement versés » au niveau des autres actifs courants, et ce à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31/12/2014.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31/12/2014.

4.2.1.1. Bilans comparés au 30 Juin

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 décembre	Notes	30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013		2014	2013	2013
ACTIFS								
Liquidités et équivalents de liquidités	3	326 274	1 120 295	422 954				
Créances sur la clientèle								
Créances de leasing : Encours Financiers		572 651 034	548 046 574	567 442 726				
Moins : provisions		(16 628 484)	(16 700 653)	(17 301 873)				
	4	556 022 550	531 345 921	550 140 853				
Créances de leasing : Impayés		23 151 835	21 835 011	22 265 843				
Moins : provisions et produits réservés		(14 768 847)	(14 221 216)	(14 274 074)				
	5	8 382 988	7 613 795	7 991 769				
Intérêts constatés d'avance		(3 254 443)	(2 966 275)	(3 125 656)				
Total des créances sur la clientèle		561 151 095	535 993 441	555 006 966				
Portefeuille titres de placement	6	551 668	597 270	512 690				
Portefeuille d'investissement								
Portefeuille d'investissement brut		52 568 753	50 592 378	51 365 381				
Moins : provisions		(1 533 172)	(1 094 803)	(1 287 692)				
Total Portefeuille d'investissement	7	51 035 581	49 497 575	50 077 689				
Valeurs immobilisées								
Immobilisations incorporelles		5 913 359	5 192 437	5 551 440				
Moins : amortissements		(4 108 894)	(3 525 882)	(3 816 702)				
	8	1 804 465	1 666 555	1 734 738				
Immobilisations corporelles		14 453 729	13 752 578	13 931 690				
Moins : amortissements		(4 441 643)	(3 869 229)	(4 123 491)				
	9	10 012 086	9 883 349	9 808 199				
Total des valeurs immobilisées		11 816 551	11 549 904	11 542 938				
Autres actifs	10	10 464 241	11 281 540	7 096 581				
TOTAL DES ACTIFS		635 345 411	610 040 025	624 659 818				
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES								
PASSIFS								
Emprunts et ressources spéciales								
Concours bancaires	11	8 292 455	17 715 777	8 507 111				
Emprunts et dettes rattachées	12	457 354 993	422 609 778	449 520 263				
Total Emprunts et ressources spéciales		465 647 447	440 325 555	458 027 374				
Autres Passifs								
Dettes envers la clientèle	13	14 084 811	17 184 759	14 137 539				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	23 692 291	26 442 960	22 559 208				
Provisions pour passifs et charges	15	1 260 123	1 143 123	1 188 123				
Autres	16	7 188 346	5 527 102	5 468 839				
Total des autres Passifs		46 225 571	50 297 944	43 353 709				
CAPITAUX PROPRES								
Capital social		43 000 000	41 500 000	41 500 000				
Réserves		61 728 523	61 408 998	61 408 998				
Résultats reportés		10 250 212	11 100 679	11 100 679				
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 978 735	114 009 677	114 009 677				
Résultat de la période		8 493 658	5 406 849	9 269 058				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	123 472 392	119 416 526	123 278 735				
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		635 345 411	610 040 025	624 659 818				

4.21.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 30 Juin

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN au 30 Juin 2014 (Montants exprimés en dinars)

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
PASSIFS EVENTUELS	15 707 362	15 309 840	14 661 662
Cautions, avals et autres garanties données	15 707 362	15 309 840	14 661 662
ENGAGEMENTS DONNES	34 167 040	38 916 590	29 500 538
Engagements de financement en faveur de la clientèle	26 673 440	31 563 590	22 006 938
Engagements sur titres	7 493 600	7 353 000	7 493 600
ENGAGEMENTS RECUS	83 553 251	76 848 116	80 082 530
Garanties reçues	3 679 764	4 309 988	3 662 174
Intérêts à échoir sur contrats actifs	79 873 487	72 538 128	76 420 356
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	2 943 693	5 050 320	2 943 693
Engagements sur titres (*)	2 943 693	4 050 320	2 943 693
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	1 000 000	-

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

4.21.3. Etats de résultats comparés au 30 Juin

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 30 Juin 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin 2014	2013	31 décembre 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts de crédit bail		25 571 258	22 768 654	47 514 752
Variation des produits réservés		(371 626)	(297 506)	(477 193)
Total du revenu de leasing	18	25 199 632	22 471 148	47 037 559
Autres produits d'exploitation	19	367 972	393 666	750 542
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		25 567 604	22 864 814	47 788 101
CHARGES FINANCIERES NETTES	20	(14 703 810)	(12 212 510)	(26 405 897)
PRODUITS DES PLACEMENTS	21	6 067 713	4 015 796	4 548 117
PRODUIT NET		16 931 508	14 668 100	25 930 321
Charges de personnel	22	(3 734 979)	(3 492 635)	(6 771 321)
Autres charges d'exploitation	23	(2 201 969)	(2 264 768)	(4 167 101)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	550 213	(1 586 776)	(2 061 152)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(245 480)	(200 000)	(459 670)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(638 144)	(625 376)	(1 264 825)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(65 102)	(33 102)	(140 682)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 596 047	6 465 443	11 065 570
Autres gains ordinaires	28	293 257	293 118	632 413
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 889 305	6 758 561	11 697 984
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	51 914
Impôt sur les bénéfices	29	(2 395 647)	(1 351 712)	(2 480 840)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 493 658	5 406 849	9 269 058
Résultat par action	17	0,988	0,657	1,102

4.21.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 30 Juin

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	184 201 205	172 318 779	350 150 222
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(158 557 442)	(168 065 769)	(345 057 184)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(6 761 523)	(5 700 377)	(10 681 995)
Intérêts payés	33	(16 521 202)	(13 953 303)	(26 255 663)
Impôts et taxes payés	34	(5 627 373)	(5 882 616)	(8 489 278)
Autres flux de trésorerie	35	4 355 875	2 104 859	5 049 074
		<u>1 089 540</u>	<u>(19 178 427)</u>	<u>(35 284 824)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(911 758)	(835 333)	(1 516 947)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	16 550	111 757	191 657
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(1 893 184)	(4 132 863)	(6 434 517)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	668 594	1 822 198	4 250 927
		<u>(2 119 798)</u>	<u>(3 034 240)</u>	<u>(3 508 879)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions	17	-	22 000 000	22 000 000
Dividendes et autres distributions	40	(8 297 589)	(6 997 912)	(6 997 915)
Encaissements provenant des emprunts	12	179 200 553	131 953 318	287 338 674
Remboursement d'emprunts	12	(161 254 729)	(127 464 234)	(263 757 227)
Flux liés au financement à court terme	12	(8 500 000)	(12 600 000)	(6 600 000)
		<u>1 148 235</u>	<u>6 891 172</u>	<u>31 983 532</u>
Variation de trésorerie		<u>117 977</u>	<u>(15 321 496)</u>	<u>(6 810 172)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(8 084 157)	(1 273 986)	(1 273 986)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(7 966 181)	(16 595 482)	(8 084 157)

4.21.5. Notes aux états financiers au 30/06/2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059	
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)	
<u>Apport net</u>	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars, divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2.2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2.3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a-** la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b-** la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2.4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2.4.1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2.4.2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2.4.2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2.4.2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.
-

2.4.3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements } gi \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

2.5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2.6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2.8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2.9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Banques	312 916	1 108 831	410 709
- Caisses	13 358	11 464	12 245
Total	326 274	1 120 295	422 954

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Créances de leasing (encours financiers)	565 163 061	536 736 945	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	431 269	671 401	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
Total brut	572 651 034	548 046 574	567 442 726
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 621 895)	(14 680 150)	(15 295 284)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)	(6 589)
Total des provisions	(16 628 484)	(16 700 653)	(17 301 873)
Soldes nets	556 022 550	531 345 921	550 140 853

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2013	550 140 853
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	139 592 505
- Relocations	616 054
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(128 851 084)
- Remboursement anticipé de créances	(5 089 602)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(528 171)
- Relocations	(531 393)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(2 902 703)
- Reprises	3 576 090
Solde au 30 Juin 2014	556 022 550

4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Agriculture	23 900 515	20 007 022	21 493 914
Bâtiments TP	63 439 737	55 288 316	62 669 597
Industrie			
Agro-alimentaire	27 871 915	30 280 770	29 391 314
Chimie	16 810 835	18 673 507	17 753 039
Energie	430 072	491 665	501 645
Textile	12 484 853	11 613 541	13 087 803
Mines	56 381	89 313	87 471
Autres industries	94 913 646	84 052 668	91 654 374
Tourisme			
Hôtellerie	2 224 509	3 024 072	2 561 108
Agences de voyage	4 100 201	3 931 423	3 951 204
Location de voiture	37 493 908	37 759 622	35 936 724
Autres Tourisme	6 049 394	5 486 671	6 142 522
Commerce et service			
Commerce	135 759 870	120 333 057	128 469 811
Transport	37 825 528	46 750 880	42 561 332
Audio-visuel	469 493	498 724	601 258
Professions libérales	39 264 599	35 859 568	36 676 551
Autres Services	69 555 575	73 905 758	73 903 059
Total	572 651 034	548 046 574	567 442 726

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Matériel de transport léger	199 034 919	176 446 044	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	47 862 956	44 853 297	47 274 041
Matériel de transport lourd	60 606 652	63 701 006	61 001 775
Matériel BTP	73 121 766	72 451 946	76 907 083
Equipement industriel	67 541 190	61 436 824	66 427 398
Equipement informatique	4 552 088	4 461 287	4 598 908
Autres	51 600 532	54 731 703	54 092 500
Sous total	504 320 103	478 082 108	499 524 033
Immeubles de bureaux	31 565 965	31 008 598	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	36 764 967	38 955 868	36 723 371
Total	572 651 034	548 046 574	567 442 726

4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin 2014	2013	31 décembre 2013
Paiements minimaux sur contrats actifs	626 464 821	591 854 253	612 859 193
A recevoir dans moins d'1 an	247 215 708	233 233 249	240 913 157
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	367 086 601	347 951 046	362 264 350
A recevoir dans plus de 5 ans	12 162 512	10 669 958	9 681 686
Produits financiers non acquis	79 873 487	72 538 128	76 420 356
Encours contrats actifs (1)	546 591 335	519 316 125	536 438 837
A recevoir dans moins d'1 an	207 867 887	197 565 622	203 187 616
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	327 606 194	312 008 291	324 405 986
A recevoir dans plus de 5 ans	11 117 254	9 742 212	8 845 235
Créances en cours (2)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
Créances échues (3)	431 269	671 401	624 580
Contrats suspendus (contentieux) (4)	18 571 726	17 420 820	18 928 689
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	572 651 034	548 046 574	567 442 726

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	30 Juin 2014	2013	31 décembre 2013
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	10 847 580	10 654 699	9 522 594
- Intérêts de retard à facturer	88 067	56 931	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>10 935 647</u>	<u>10 711 630</u>	<u>9 572 594</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 014 641)	(1 781 149)	(522 254)
- Produits réservés (*)	(1 631 370)	(1 334 312)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>8 289 636</u>	<u>7 596 169</u>	<u>7 940 349</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	12 067 630	10 974 823	12 544 691
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>12 216 188</u>	<u>11 123 381</u>	<u>12 693 249</u>
A déduire :			
- Provisions	(9 775 304)	(9 012 480)	(10 144 544)
- Produits réservés	(2 196 935)	(1 941 527)	(2 345 536)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>95 391</u>	<u>20 816</u>	<u>54 611</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(3 190)	(3 191)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>8 382 988</u>	<u>7 613 795</u>	<u>7 991 769</u>

(*) Dont 835 969 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains			
Encours financiers	493 919 738	53 618 932	6 156 652	1 699 323	17 256 388	572 651 034
Impayés (1)	2 873 757	5 179 247	2 544 383	210 490	12 107 333	22 915 210
Avances et acomptes reçus (*)	(5 398 131)	(89 829)	(1 866)	(163)	(1 604 315)	(7 094 305)
Produits à recevoir	88 067					88 067
ENCOURS GLOBAL	491 483 431	58 708 350	8 699 169	1 909 650	27 759 406	588 560 006
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			1,46%	0,32%	4,93%	
			6,71%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 533 768	1 139 672	-	-	-	26 673 440
TOTAL ENGAGEMENTS	517 017 199	59 848 022	8 699 169	1 909 650	27 759 406	615 233 446
Produits réservés	-	-	732 336	57 513	2 204 526	2 994 375
Provisions affectées sur les impayés	-	-	838 508	141 983	9 809 454	10 789 945
Provisions affectées sur les encours	-	-	168 051	569 421	13 884 423	14 621 895
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 738 895	768 917	25 898 403	28 406 215
ENGAGEMENTS NETS	517 017 199	59 848 022	6 960 273	1 140 733	1 861 003	586 827 231
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			19,98%	40,26%	88,20%	
			71,06%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2014 à 6,71% contre 6,10% au 31 Décembre 2013.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2014 à 71,06% contre 79,74% au 31 Décembre 2013.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Tunisie SICAV	60 742	39 563	21 764
POULINA G H	69 600	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100	200 100
BH	56 395	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>886 857</u>	<u>865 678</u>	<u>847 879</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(335 189)	(268 408)	(335 189)
<u>Montant net</u>	<u>551 668</u>	<u>597 270</u>	<u>512 690</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Titres de participation	40 040 281	39 985 371	40 040 281
Titres immobilisés	11 543 515	11 566 625	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293	5 510 920
Prêts au personnel	1 646 982	1 479 111	1 473 582
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 576	281 570	311 805
Dépôts et cautionnements versés	228 079	228 408	228 879
<u>Montant brut</u>	<u>59 312 353</u>	<u>57 945 378</u>	<u>58 108 981</u>
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(7 353 000)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>52 568 753</u>	<u>50 592 378</u>	<u>51 365 381</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 370 286)	(931 917)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	<u>51 035 581</u>	<u>49 497 575</u>	<u>50 077 689</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	10 543 515	10 543 515	-
Additions de l'exercice			
- Société Almes	1 500 000	1 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2014</u>	<u>11 543 515</u>	<u>11 543 515</u>	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>							
Tuninvest LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring S.P.C.S	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées			14 987 452	-	-		
<u>Entreprises associées</u>							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées			4 120 133	-	-		
<u>Autres</u>							
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	4 998 650		1 320 286	2012	1,30%
Total Autres			20 932 696	6 743 600	1 370 286		
Total Titres de participation			40 040 281	6 743 600	1 370 286		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	1 500 000			2014	(*)
			11 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars)

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 377 505	269 518	-	-	5 647 023	3 816 702	292 192	-	4 108 894	1 538 129
Logiciels en cours		173 935	92 401	-	-	266 336	-	-	-	-	266 336
TOTAUX		5 551 440	361 919	-	-	5 913 359	3 816 702	292 192	-	4 108 894	1 804 465

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 411 025	375 073	799 565	-	6 585 663	712 218	146 554	-	858 772	5 726 891
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	743 773	-	-	27 800	715 973	175 087	60 274	27 800	207 561	508 412
Mobilier de bureau	10%	979 432	50 933	-	-	1 030 365	726 257	20 274	-	746 531	283 834
Matériel informatique	33%	1 797 768	90 770	-	-	1 888 538	1 687 367	41 352	-	1 728 719	159 819
Installations générales	10%	1 927 815	33 063	-	-	1 960 878	791 892	77 498	-	869 390	1 091 488
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		805 136	-	(799 565)	-	5 571	-	-	-	-	5 571
TOTAUX		13 931 690	549 839	-	27 800	14 453 729	4 123 491	345 952	27 800	4 441 643	10 012 086

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Frais d'émission des emprunts	1 046 631	930 973	922 269
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	918 657	1 144 398	1 816 215
- Avances et acomptes au personnel	19 604	19 472	46 163
- Crédit de TVA	833 190	1 941 062	-
- Acomptes provisionnels	683 594	785 294	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie LLD	126 938	12 887	36 439
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	484 739	1 452 319	492 665
- Créance sur cession de titres immobilisés	185 000	-	365 000
- Projet ALIOS	422 135	-	761 108
- Produits à recevoir des tiers	4 461 011	3 769 082	1 792 410
- Produits à recevoir sur contrats de portages	32 472	138 325	124 270
- Compte d'attente	427 125	479 585	445 172
- Charges constatées d'avance	784 908	514 226	263 534
Total brut	11 096 732	11 858 349	7 735 970
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(256 480)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(191 066)	(204 862)	(197 964)
Total net	10 464 241	11 281 540	7 096 581

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2014**
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 999 904	333 325	3 333 229	2 077 635	208 963	2 286 598	1 046 631
TOTAUX		2 999 904	333 325	3 333 229	2 077 635	208 963	2 286 598	1 046 631

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Banques, découverts	8 292 455	17 715 777	8 507 111
<u>Total</u>	<u>8 292 455</u>	<u>17 715 777</u>	<u>8 507 111</u>

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Emprunts			
- Banques locales	153 709 285	121 766 178	119 494 260
- Banques étrangères	50 639 332	67 096 251	58 650 533
- Emprunts obligataires	215 034 000	193 482 000	223 292 000
- Billets de trésorerie	31 000 000	33 500 000	39 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>450 382 617</u>	<u>415 844 429</u>	<u>440 936 793</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 120 526	1 979 539	863 428
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	439 445	624 884	536 394
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 316 330	4 044 476	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	96 075	116 450	68 133
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 972 376</u>	<u>6 765 349</u>	<u>8 583 470</u>
<u>Total</u>	<u>457 354 993</u>	<u>422 609 778</u>	<u>449 520 263</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>119 494 260</u>	<u>146 500 000</u>	<u>112 284 975</u>	<u>153 709 285</u>	<u>33 833 651</u>	<u>119 875 634</u>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	1 875 000	12 187 500	8 437 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	2 896 151	8 688 452	2 896 151	5 792 301
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* AL BARAKA BANK	25 000 000	70 000 000	50 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	15 000 000	5 500 000	-	5 500 000
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2010	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	1 666 667	833 333	-	833 333
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	1 250 000	2 500 000	-	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	26 000 000	11 000 000	15 000 000	-	15 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>58 650 533</u>	<u>1 510 553</u>	<u>9 521 754</u>	<u>50 639 332</u>	<u>36 284 580</u>	<u>14 354 752</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	570 977	291 835	99 144	192 691
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	6 950 777	32 749 029	20 586 968	12 162 061
* PROPARCO	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	9 499 998	-
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	178 144 793	148 010 553	121 806 729	204 348 617	70 118 231	134 230 386

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	31 190 000	39 448 000	215 034 000	155 556 000	59 478 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	39 500 000	65 500 000	74 000 000	31 000 000	3 000 000	28 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	39 500 000	65 500 000	74 000 000	31 000 000	3 000 000	28 000 000
TOTAL GENERAL	440 936 793	244 700 553	235 254 729	450 382 617	228 674 231	221 708 386

NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin 2014	2013	31 décembre 2013
- Avances et acomptes reçus des clients	7 094 305	10 931 385	8 128 551
- Dépôts et cautionnements reçus	6 990 506	6 253 374	6 008 988
<u>Total</u>	<u>14 084 811</u>	<u>17 184 759</u>	<u>14 137 539</u>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin 2014	2013	31 décembre 2013
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	504 834	290 773	396 606
- Factures non parvenues	539 876	464 091	668 147
<u>Sous total</u>	<u>1 044 710</u>	<u>754 864</u>	<u>1 064 753</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	3 469 968	2 576 785	2 726 030
- Effets à payer	18 402 608	21 741 383	16 330 071
- Factures non parvenues	593 871	1 154 669	2 257 220
- Retenues de garantie	181 133	215 258	181 133
<u>Sous total</u>	<u>22 647 580</u>	<u>25 688 095</u>	<u>21 494 454</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>23 692 291</u>	<u>26 442 960</u>	<u>22 559 208</u>

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	30 Juin 2014	2013	31 décembre 2013
- Autres provisions pour risques	1 260 123	1 143 123	1 188 123
<u>Total des provisions</u>	<u>1 260 123</u>	<u>1 143 123</u>	<u>1 188 123</u>

NOTE 16 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Personnel, rémunérations dues	1 110	1 460	138 186
- Personnel, provisions pour congés payés	509 097	733 573	415 144
- Personnel, autres charges à payer	325 046	261 655	516 530
- Etat, retenues sur salaires	125 617	113 392	147 957
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	562 092	554 865	496 262
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	17 735	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 395 647	1 351 712	239 857
- Etat, TVA à payer	-	-	217 973
- Etat, autres impôts et taxes à payer	1 561	4 040	9 505
- Actionnaires, dividendes à payer	16 513	14 106	14 103
- Avances sur titres immobilisés	68 781	-	270 000
- C.N.S.S	476 923	439 141	381 502
- Autres comptes créditeurs	1 314 703	612 530	1 256 087
- Diverses charges à payer	11 880	252 476	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage	1 185 955	916 955	1 076 955
- Produits constatés d'avance	37 679	45 807	41 677
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	155 741	207 655	155 741
Total	7 188 346	5 527 102	5 468 839

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000	41 500 000
- Réserve légale	(B)	4 300 000	4 150 000	4 150 000
- Réserve spéciale de réinvestissement		11 161 525	9 492 000	9 492 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000	3 500 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155	990 155
- Résultats reportés		10 250 212	11 100 679	11 100 679
Total des capitaux propres avant résultat de la période		114 978 735	114 009 677	114 009 677
Résultat de la période		8 493 658	5 406 849	9 269 058
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	123 472 392	119 416 526	123 278 735
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		8 493 658	5 406 849	9 269 058
Nombre d'actions (2)		8 600 000	8 227 778	8 413 889
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,988	0,657	1,102

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action. De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012	35 000 000	22 500 000	3 500 000	990 155	-	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de la réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 30 Juin 2014									8 493 658	8 493 658
Solde au 30 Juin 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	8 493 658	123 472 393

NOTE 18 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Intérêts conventionnels	24 445 205	21 916 739	45 362 465
Intérêts intercalaires	265 132	346 395	642 809
Intérêts de retard	860 920	505 520	1 509 478
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>25 571 258</u>	<u>22 768 654</u>	<u>47 514 752</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(543 405)	(335 137)	(495 686)
. Intérêts de retard	(491 630)	(451 821)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	387 902	258 826	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	275 506	230 626	533 577
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(371 626)</u>	<u>(297 506)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>25 199 632</u>	<u>22 471 148</u>	<u>47 037 559</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	73 799	93 662	213 585
- Commissions d'assurance	294 173	300 004	536 957
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>367 972</u>	<u>393 666</u>	<u>750 542</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Intérêts des emprunts obligataires	7 100 710	5 930 332	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 203 142	2 651 492	6 775 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 487 801	1 681 123	3 201 205
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	208 963	200 195	440 058
Total des charges financières des emprunts	13 000 617	10 463 142	22 751 920
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	671 338	551 111	1 225 458
- Intérêts sur opérations de financement	916 486	1 091 067	2 165 596
- Pénalités fiscales et sociales	100	5 274	5 391
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	109 000	122 000	282 000
- Gains de change	(1 925)	(20 084)	(25 380)
- Pertes de change	8 076	-	-
- Autres	117	-	912
Total des autres charges financières	1 703 192	1 749 368	3 653 977
Total général	14 703 810	12 212 510	26 405 897

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits des participations	6 009 760	3 046 079	3 212 023
- Produits des titres Immobilisés	42 600	18 656	250 610
- Revenus des autres créances immobilisées	11 021	622	76 870
- Produits nets sur cession de titres de placements	4 333	7 440	13 535
- Produits nets sur cessions de titres de participation	-	942 999	995 079
Total	6 067 713	4 015 796	4 548 117

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Salaires et compléments de Salaires	2 495 524	2 383 921	4 987 328
- Bonus	300 000	250 000	550 000
- Indemnités représentatives de frais	106 856	95 154	186 018
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	576 467	501 906	962 288
- Autres charges sociales	256 132	261 654	85 687
Total	3 734 979	3 492 635	6 771 321

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Achat de matières et fournitures	43 047	45 125	86 647
<u>Total des achats</u>	43 047	45 125	86 647
- Locations	77 797	75 529	159 470
- Charges locatives et de copropriété	58 079	45 535	124 081
- Entretiens et réparations	132 396	140 406	355 177
- Primes d'assurances	41 317	42 204	59 692
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	292 086	225 016	480 832
<u>Total des services extérieurs</u>	601 675	528 690	1 179 252
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	532 938	570 575	864 040
- Publicités, publications, relations publiques	128 370	108 767	273 266
- Déplacements, missions et réceptions	325 198	348 754	668 987
- Frais postaux et de télécommunications	148 387	165 681	322 819
- Services bancaires et assimilés	215 782	316 528	396 232
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 350 674	1 510 305	2 525 344
- Jetons de présence	32 400	32 400	64 800
- Frais du contentieux	-	1 150	1 314
- Autres	6 350	8 560	17 978
<u>Total des charges diverses</u>	38 750	42 110	84 092
- Impôts et taxes sur rémunérations	80 271	71 404	143 723
- T.C.L	66 104	48 969	112 977
- Droits d'enregistrement et de timbres	21 447	18 165	35 065
<u>Total des impôts et taxes</u>	167 822	138 538	291 765
<u>Total général</u>	2 201 969	2 264 768	4 167 101

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 898 066	5 086 962	7 705 870
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 448 279)	(3 500 186)	(5 644 718)
- Créances radiées	29	7 146	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(29)	(7 146)	(7 133)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	(550 213)	1 586 776	2 061 152

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	68 675
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	245 480	200 000	392 889
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	(1 894)
<u>Total</u>	<u>245 480</u>	<u>200 000</u>	<u>459 670</u>

NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	292 192	279 576	570 396
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	345 952	345 800	694 429
<u>Total</u>	<u>638 144</u>	<u>625 376</u>	<u>1 264 825</u>

NOTE 27 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	69 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	72 000	40 000	85 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	(6 898)	(13 796)
<u>Total</u>	<u>65 102</u>	<u>33 102</u>	<u>140 682</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 550	55 417	86 184
- Produits sur assistance technique MLA	211 410	169 845	402 038
- Autres produits	65 297	67 856	144 191
<u>Total</u>	<u>293 257</u>	<u>293 118</u>	<u>632 413</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2014 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 22% du bénéfice imposable.

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	22 117 285	19 359 261	19 359 261
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(23 003 277)	(21 686 453)	(22 117 285)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(8 128 551)	(7 834 473)	(7 834 473)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	7 094 305	10 931 385	8 128 551
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(84 661)	(261 444)	(391 367)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 008 988)	(6 378 928)	(6 378 928)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 990 506	6 253 374	6 008 988
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(3 167 333)	(2 917 677)	(2 917 677)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 292 122	3 012 082	3 167 333
- TVA collectées	+	24 985 912	22 880 568	47 304 402
- Loyers encaissés	+	153 561 421	140 466 361	289 284 273
- Intérêts de retard	+	860 920	505 520	1 509 478
- Créances virées en Pertes	-	(29)	(7 146)	(7 133)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	528 171	1 101 152	1 773 108
- Remboursements anticipés	+	5 089 602	6 801 534	13 048 106
- Produits sur Cessions anticipées	+	73 799	93 662	213 585
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>184 201 205</u>	<u>172 318 779</u>	<u>350 150 222</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	21 494 454	17 392 878	17 392 878
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(22 647 580)	(25 688 095)	(21 494 454)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 816 215)	(355 280)	(355 280)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	918 657	1 144 398	1 816 215
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	139 592 505	154 433 798	305 694 328
- TVA sur Investissements	+	21 015 621	21 138 070	42 003 497
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>158 557 442</u>	<u>168 065 769</u>	<u>345 057 184</u>

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en début de période	-	(7 514)	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en fin de période	+	7 514	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(46 163)	(19 815)	(19 815)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	19 604	19 472	46 163
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(263 534)	(559 324)	(559 324)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	784 908	514 226	263 534
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	1 064 753	788 247	788 247
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(1 044 710)	(754 864)	(1 064 753)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	138 186	2 585	2 585
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(1 110)	(1 460)	(138 186)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	415 144	648 848	648 848
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(509 097)	(733 573)	(415 144)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	516 530	469 098	469 098
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(325 046)	(261 655)	(516 530)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	147 957	99 432	99 432
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(125 617)	(113 392)	(147 957)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	496 262	417 138	417 138
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(562 092)	(554 865)	(496 262)
- C.N.S.S en début de période	+	381 502	332 073	332 073
- C.N.S.S en fin de période	-	(476 923)	(439 141)	(381 502)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	9 425	185 000	185 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(11 880)	(252 476)	(9 425)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	1 076 955	794 955	794 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(1 185 955)	(916 955)	(1 076 955)
- TVA, payées sur biens et services	+	493 299	417 958	814 117
- Charges de personnel	+	3 734 979	3 492 635	6 771 321
- Autres charges d'exploitation	+	2 201 969	2 264 768	4 167 101
- Impôts et taxes	-	(167 822)	(138 538)	(291 765)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>6 761 523</u>	<u>5 700 377</u>	<u>10 681 995</u>

NOTE 33 : INTERETS PAYES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Frais d'émission d'emprunt	+	333 325	195 753	426 913
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	81 936	36 932	36 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	-	(17 735)	(81 936)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	7 115 515	6 124 078	6 124 078
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(5 316 330)	(4 044 476)	(7 115 515)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	863 428	1 658 113	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 120 526)	(1 979 539)	(863 428)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	536 394	643 310	643 310
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(439 445)	(624 884)	(536 394)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	68 133	65 886	65 886
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(96 075)	(116 450)	(68 133)
- Charges financières	+	14 703 810	12 212 510	26 405 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(208 963)	(200 195)	(440 059)
		16 521 202	13 953 303	26 255 663

Intérêts payés

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	239 857	940 043	940 043
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(1 712 053)	(566 418)	(239 857)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	9 505	33 267	33 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(1 561)	(4 040)	(9 505)
- TVA payées	+	4 528 155	3 989 514	4 992 725
- Impôts et taxes	+	167 822	138 538	291 765
- Impôts sur les bénéfices	+	2 395 647	1 351 712	2 480 840
		5 627 373	5 882 616	8 489 278

Impôts et taxes payés

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	1 792 410	2 468 473	2 468 473
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(4 461 011)	(3 769 082)	(1 792 410)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	124 270	130 982	130 982
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(32 472)	(138 325)	(124 270)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	492 665	430 805	430 805
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(484 739)	(1 452 319)	(492 665)
- Projet ALIOS en début de période	+	761 108	-	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(422 135)	-	(761 108)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	36 439	31 905	31 905
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(126 938)	(12 887)	(36 439)
- Compte courant MLA en début de période	+	327 240	257 761	257 761
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	445 172	479 249	479 249
- Comptes d'attente en fin de période	-	(427 125)	(479 585)	(445 172)
- Placements en titres en début de période	+	347 859	326 095	326 095
- Placements en titres en fin de période	-	(386 837)	(365 658)	(347 859)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 256 087)	(641 346)	(641 346)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 314 703	612 530	1 256 087
- Produits des placements	+	6 067 713	4 015 796	4 548 117
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	-	-	(995 079)
- Autres produits d'exploitation	+	294 173	300 004	536 957
- Autres gains ordinaires	+	276 707	237 701	546 229
<u>Autres flux de trésorerie</u>		4 355 875	2 104 859	5 049 074

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)	(741 196)	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	5 571	928 886	928 886
- Transferts d'immobilisations	+	799 565	-	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	361 919	117 398	476 401
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	673 589	537 469	860 081
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	-	-	(7 225)	(7 225)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		911 758	835 333	1 516 947

NOTE 37 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	-	56 340	105 473
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	16 550	55 417	86 184
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		16 550	111 757	191 657

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	-	1 147 000	2 044 910
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	1 500 000	2 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	-	(5 510 920)	(4 404 293)	(4 404 293)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+	5 510 920	4 404 293	5 510 920
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	(800)	202 151	202 622
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	393 984	283 712	580 358
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		1 893 184	4 132 863	6 434 517

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	500 000	500 000	1 523 110
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	-	61 000	294 600
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	-	1 063 640	1 063 640
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(270 000)	-	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	68 781	-	270 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+	365 000	-	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	(185 000)	-	(365 000)
- Plus values sur cession de titres de participations	+	-	-	995 079
- Remboursements sur prêts au personnel	+	189 813	197 558	469 498
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		668 594	1 822 198	4 250 927

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Dividendes et tantièmes	+	8 300 000	7 000 000	7 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	14 103	12 018	12 018
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(16 513)	(14 106)	(14 103)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>8 297 589</u>	<u>6 997 912</u>	<u>6 997 915</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Banques	+	312 916	1 108 831	410 709
- Caisses	+	13 358	11 464	12 245
- Banques, découverts	-	(8 292 455)	(17 715 777)	(8 507 111)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(7 966 181)</u>	<u>(16 595 482)</u>	<u>(8 084 157)</u>

NOTE 42 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.22. Notes complémentaires et explicatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014

4.22.1 Les notes complémentaires :

4.22.1.1. Note 2 « Principes et méthodes comptables appliqués »

La société a appliqué les mêmes principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers annuels.

4.22.1.2. Note sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise

Aucun changement dans la structure de Tunisie Leasing n'a eu lieu au courant du premier semestre 2014.

4.22.1.3. Note complémentaire à la note 7 « Portefeuille d'investissement » :

Les « Prêts au personnel », les « échéances à moins d'un an sur prêts au personnel » et les « dépôts et cautionnement versés » figurent au niveau du portefeuille d'investissement alors qu'ils devraient figurer au niveau des autres actifs courants.

La société s'engage de les présenter au niveau des autres actifs courants et ce à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31 décembre 2014.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Émetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279 (**)	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859 (**)	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées				14 987 452	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478 (**)	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	103,923 (**)	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				4 120 133	-	-		
<u>Autres</u>								
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160 (***)	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 320 286	2012	1,30%
Total Autres				20 932 696	6 743 600	1 370 286		
Total Titres de participation				40 040 281	6 743 600	1 370 286		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Émetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
				11 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

(***) Montant Arrondi

4.22.2 Les notes explicatives :

- Note 5 « Analyse et classification des créances sur la clientèle »

- « Le montant des impayés figurant dans la note sus mentionnée est différent de celui figurant au niveau du bilan. En effet, celui figurant dans la note est de 22 915 210 dt (hors créances radiées qui sont de 148 558 dt) alors que celui figurant au niveau du bilan est de 23 151 835 dt. Cet écart est présenté au niveau de la note 5 dans la rubrique « produits à recevoir » pour un montant de 88 067 db».

Présentation des produits à recevoir parmi les « impayés » : étant donné que les intérêts de retard à facturer sont rattachés exclusivement aux loyers impayés, ils ont été présentés parmi la rubrique « impayés » au niveau du bilan.

- « Le montant des provisions et agios réservés figurant au niveau du bilan est différent de celui figurant au niveau de la note sus mentionnée. En effet, il figure pour (14 768 847 dt) au niveau du bilan alors qu'il est de (13 784 320 dt) au niveau de ladite note (2 994 375 dt + 10 789 945 dt) soit un écart de 984 527 db».

L'écart de D : 984.527 réclamé au niveau des provisions et agios réservés se détaille ainsi :

- D : 835.969 représente la réservation des intérêts de retard et des intérêts intercalaires sur les relations classés 0 et 1 (présenté parmi les produits réservés sur les clients ordinaires); et
- D : 148.558 représente la provision sur les créances radiées (présenté parmi les provisions sur créances radiées sur les clients litigieux ».

Ces divers montants existent au niveau de la note 5 : « créances de Leasing : impayés » mais qui ne figurent pas au niveau du tableau d'engagements car ils ne sont pas traités par l'application « Engagements » puisque ils sont l'aboutissement d'une politique prudentielle (par rapport à celle exigée de la BCT) adaptée par Tunisie Leasing depuis plusieurs années.

- Ratio des actifs non performants et ratio de couverture :

Etant donné qu'aucune circulaire BCT ne décrit de formule pour le calcul des ratios des actifs non performants et du ratio de couverture, la société Tunisie Leasing a adopté une formule prudente en éliminant les avances et acomptes reçues.

4.23. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél : +216 71 96 48 98 Fax : +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 403
E-Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
Tunisie Leasing SA,*

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 635 345 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 8 494 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2014, l'état des engagement hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

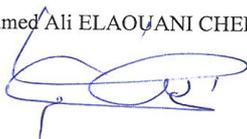
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing» au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 28 Août 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

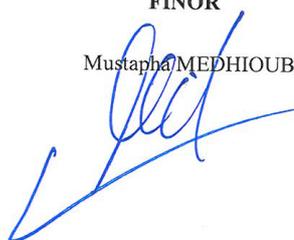
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



4.24. Engagements financiers au 30/06/2014

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
cautionnement	15 707 362			15 707 362 ()		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	7 493 600	7 493 600				
g) engagement par signature	26 673 440	26 673 440				
TOTAL	49 874 402	34 167 040		15 707 362		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	484 132	484 132				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	3 195 632	3 195 632				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	79 873 487	79 873 487				
TOTAL	83 553 251	83 553 251				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage	2 943 693			2 943 693 **		
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	2 943 693			2 943 693		

(*)Les 15 707 362 DT au 31-12-2013 sont répartis comme suit : 11 000 000 DT sur Tunisie Factoring et 4 707 362 sur TLLD

(**) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

4.25. Encours de crédits contractés par Tunisie Leasing au 30/06/2014

4.25.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2014
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2009'	20 000 000	25/09/2014	TMM + 1,25% ou 5,65%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2009 - II	15 000 000	29/03/2015	TMM + 0,625% ou 5,125%	5 ans	3 000 000
Emprunt Obligataire 2010 - I	20 000 000	01/06/2015	TMM + 0,625% ou 5,125%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2010 - II	30 000 000	17/11/2015	TMM + 0,75% ou 5,375%	5 ans	12 000 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2010'	20 000 000	28/02/2016	TMM + 1,1% ou 5,7%	5 ans	8 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - I	30 000 000	10/06/2016	TMM + 0,9% ou 5,75%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - II	30 000 000	29/10/2016	TMM + 1,25% ou 5,95%	5 ans	18 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - III	30 000 000	29/01/2017	TMM + 1,35% ou 5,85%	5 ans	18 000 000
Emprunt Obligataire 2012 - I	30 000 000	29/05/2017 29/05/2019	TMM + 1,75% 6,15% et 6,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	22 964 000
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2018 15/01/2020	TMM + 1,75% 6,3% et 6,4%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	17 070 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2013-I'	20 000 000	02/05/2018	TMM + 2,25% ou 7%	5 ans	16 000 000
Emprunt Obligataire 2013 - I	30 000 000	03/10/2018 03/10/2020	TMM + 2% 7% et 7,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2013-II'	20 000 000	05/02/2019 05/02/2021	TMM + 2,35% 7,35% et 7,60%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	20 000 000
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019 28/04/2021	TMM + 2,20% 7,35% et 7,20%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
TOTAL	345 000 000				215 034 000

4.25.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing

- Encours des emprunts bancaires contractés par TL au 30 juin 2014

En milliers de Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2014
BANQUES LOCALES	211 084 603				153 709 285
Al Baraka Bank	10 000 000	6,96%	Principal in fine le 19/02/2015	1 ans	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,93%	Principal in fine le 25/03/2015	1 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,97%	Principal in fine le 11/04/2015	1 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,70%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,70%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	6,70%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	6,70%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	6,72%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	6,72%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
ABC Tunisie 2014/1	4 000 000	TMM + 1,85%	Principal in fine le 29/04/2015	1 an	4 000 000
ABC Tunisie 2014/2	5 000 000	TMM + 1,85%	Principal in fine le 27/05/2015	1 an	5 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 an	8 500 000
CitiBank	2 000 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 11/07/2014	3 mois	2 000 000
CitiBank	3 500 000	TMM + 1,5%	Principal in fine le 28/08/2014	3 mois	3 500 000
Attijari Bank 2009	10 000 000	TMM + 1,15%	Trimestriellement	5 ans	1 000 000
Attijari Bank 2010	10 000 000	TMM + 1,05%	Trimestriellement	5 ans	3 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 ans	8 000 000
BIAT 2009/2	10 000 000	TMM + 1,2%	Trimestriellement	5 ans	500 000
BIAT 2010	10 000 000	TMM + 1,1%	Trimestriellement	5 ans	2 000 000
BIAT 2011	10 000 000	TMM + 1,25%	Trimestriellement	3 ans	833 333
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement	2 ans	8 000 000
BIAT 2013/2	5 000 000	TMM + 1,50%	Trimestriellement	5 ans	2 500 000
Amen Bank 2014/2	15 000 000	TMM + 2 %	Principal in fine le 27/07/2014	1 mois	15 000 000
Amen Bank 2014/3	5 000 000	TMM + 2 %	Principal in fine le 20/07/2014	1 mois	5 000 000

Amen Bank 2013/2	15 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement	4 ans	12 187 500
Amen Bank 2013/3	11 584 603	TMM + 2%	Mensuellement	2 ans	8 688 452
BTK 2013	5 000 000	TMM+2.25	Trimestriellement	5 ans	4 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	3 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	3 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000

- **Encours des emprunts étrangers contractés par TL au 30 Juin 2014**

Emprunt Etranger	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	Durée	Encours au 30/06/2014
BEI (Crédit participatif)	1 619 000	4,50%	17/09/2017	10 ans	154 398
BEI	6 156 000	4,50%	15/05/2014	10 ans	291 835
BEI	18 155 000	2,87%	15/10/2014	7 ans	1 934 126
BEI	13 209 000	2,14%	15/04/2015	5 ans	2 754 665
BEI	2 885 000	1,86%	15/04/2015	5 ans	598 398
BEI	9 654 000	2,18%	15/10/2015	5 ans	3 006 809
BEI	2 881 000	2,28%	15/10/2015	5 ans	898 688
BEI	1 818 263	1,69%	15/04/2018	6 ans	1 232 494
BEI	2 016 357	1,53%	15/04/2019	7 ans	1 462 022
BEI	2 016 879	1,54%	15/04/2019	7 ans	1 462 554
BEI	24 437 941	1,39%	15/10/2019	7 ans	19 399 273
BIRD	9 499 998	3,9% ou 4,15%	15/05/2022	10 ans	9 499 998
PROPARCO	18 000 000	5,98%	30/09/2014	5 ans	2 000 000
BAD	5 944 071	4,33%ou 4.72%	15/05/2023	10 ans	5 944 071
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES EN DINARS	118 292 509				50 639 332

- **Encours des billets de trésorerie par TL au 30 juin 2014**

Souscripteur	Montant (milliers DT)	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE LLD	1000	6,61%	180J
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	2000	7%	100J
TUNISIE LLD	1000	6,72%	240J
TUNISO EMIRATIE SICAV	2000	6,75%	90J
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	3000	7%	100J
TUNISIE SICAV	5000	7,3%	365J
TUNISIE SICAV	1000	7,3%	360J
TUNISIE SICAV	4000	6,25%	20J
TUNISIE SICAV	3000	6,25%	20J
TUNISIE SICAV	3000	6,25%	20J
TUNISIE SICAV	3000	6,25%	10J
CAPRA	3000	6,30%	5 ANS
TOTAL DES BILLETS DE TRESORERIE		31 000	

4.26. Soldes Intermédiaires de gestion au 30 Juin 2014

(en dinars)

	PRODUITS			CHARGES			SOLDES				
	juin-14	juin-13	déc.-13	juin-14	juin-13	déc.-13	juin-14	juin-13	déc.-13		
Revenus du Leasing	24 445 205	21 916 739	45 362 465	Charges financières nettes	14 703 810	12 212 510	26 405 897				
Intérêts de retard & intercalaire	1 126 052	851 915	2 152 287								
Variation des agios réservés	-371 626	-297 506	-477 193								
Autres produits d'exploitation	367 972	393 666	750 542								
Produit d'exploitation	25 567 603	22 864 814	47 788 101	Total des charges nettes financières	14 703 810	12 212 510	26 405 897	Marge commerciale (PNB)	10 863 793	10 652 304	21 382 204
Marge commerciale (PNB)	10 863 793	10 652 304	21 382 204	Charges de personnel	3 734 979	3 492 635	6 771 321				
Produits des placements	6 067 713	4 015 796	4 548 117	Autres charges d'exploitation	2 201 969	2 264 768	4 167 101				
Sous Total	16 931 506	14 668 100	25 930 321	Sous Total	5 936 948	5 757 403	10 938 422	Excédent Brut d'exploitation	10 994 558	8 910 697	14 991 899
Excédent Brut d'exploitation	10 994 558	8 910 697	14 991 899	Dotations aux amortissements	638 144	625 376	1 264 825				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	-550 213	1 586 776	2 061 152				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	245 480	200 000	459 670				
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	65 102	33 102	140 682				
Autres produits ordinaires	293 257	293 118	632 413	Autres pertes ordinaires							
				Impôts sur les sociétés	2 395 647	1 351 712	2 428 926				
Sous Total	11 287 815	9 203 815	15 624 312	Sous Total	2 794 160	3 796 966	6 355 255	Résultat des activités ordinaires	8 493 656	5 406 849	9 269 058
Résultat des activités ordinaires après impôts	8 493 656	5 406 849	9 269 058	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-				
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	-	-	-				
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-				
TOTAL	8 493 656	5 406 849	9 269 058					Résultat net de l'exercice	8 493 656	5 406 849	9 269 058

4.27. Tableau des mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012	35 000 000	22 500 000	3 500 000	990 155	-	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de la réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 30 Juin 2014									8 493 658	8 493 658
Solde au 30 Juin 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	8 493 658	123 472 393

4.28. Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation au 30/06/2014

(en dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus de leasing	25 199 632	22 471 148	47 037 559
Produit net	16 931 508	14 668 100	25 930 321
Résultat d'exploitation	10 596 047	6 465 443	11 065 570
Capital social	43 000 000	41 500 000	41 500 000
Nombre d'actions	8 600 000	8 300 000	8 300 000
Revenus par action	2,930	2,707	5,667
Produit net par action	1,969	1,767	3,124
Résultat d'exploitation par action	1,232	0,779	1,333

4.29. Evolution du résultat net au 30/06/2014

(en dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bénéfice avant impôt (1)	10 889 305	6 758 561	11 697 984
Bénéfice net d'impôt (2)	8 493 658	5 406 849	9 269 058
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	17 419 701	12 857 452	27 319 857
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	12 676 841	10 921 083	22 138 191
Capital social	43 000 000	41 500 000	41 500 000
Nombre d'actions (5)	8 600 000	8 300 000	8 300 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	1,266	0,814	1,409
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	0,988	0,651	1,117
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	2,026	1,549	3,292
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	1,474	1,315	2,667
Bénéfice avant impôt/capital social	25,3%	16,2%	28,2%
Bénéfice net d'impôt/capital social	19,8%	13,0%	22,3%
Bénéfice consolidé avant impôt/capital social	40,5%	31,0%	65,8%
Bénéfice consolidé net d'impôt/capital social	29,5%	26,3%	53,3%

4.30. Evolution de la marge brute d'autofinancement au 30/06/2014

(en dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bénéfice net d'impôt (1)	8 493 658	5 406 849	9 269 058
Dotation aux amortissements (2)	638 144	625 376	1 264 825
Dotations nettes aux provisions (3)	(239 631)	1 819 878	2 661 504
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	8 892 171	7 852 103	13 195 387

4.31. Indicateurs de gestion et ratios

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Résultat net (1)	8 494	5 407	9 269
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	612 738	586 088	605 597
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	622 328	601 297	611 567
Fonds propres (avant résultat net) (3)	114 975	114 010	114 010
Capitaux propres avant affectation	123 472	119 417	123 279
Créances sur la clientèle	561 151	535 993	555 007
Créances classées (4)	39 973	40 143	35 953
Produits réservés (5)	2 994	2 800	2 707
Total Provisions (6)	25 412	25 474	25 962
Emprunts et ressources spéciales (7)	465 647	440 326	458 027
Total bilan	635 345	610 040	624 660
Produit net	16 932	14 668	25 930
Charges de personnel	3 735	3 493	6 771
Interet de credit bail	25 571	22 769	47 515
Dettes envers clientele	14 085	17 185	14 138
Charges financières	14 704	12 213	26 406
Total charges d'exploitation (Charges de personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées)	6 575	6 383	12 203
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	18,47%	18,96%	18,64%
Taux de créances classées	6,71%	7,05%	6,10%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	71,06%	70,43%	79,74%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	6,52%	6,85%	5,94%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT *	24,03%	26,29%	23,81%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,43%	19,58%	19,74%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,29%	72,18%	73,32%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	88,32%	87,86%	88,85%
Emprunts & Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle, opérations de leasing	85,49%	85,36%	85,07%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produit net	22,06%	23,81%	26,11%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	14,73%	12,87%	22,74%
Coefficient d'exploitation (Total Charges d'exploitation/Produit Net)	38,83%	43,51%	47,06%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net / capitaux propres avant résultat net)	7,39%	4,74%	8,13%
ROA (Résultat net / Total bilan)	1,34%	0,89%	1,48%
Résultat net / Produit net	50,16%	36,86%	35,75%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	4,56%	4,25%	8,56%
Produits nets / total bilan	2,66%	2,40%	4,15%

4.32. Etats financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30/06/2014, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- 1- Le principe de comptabilisation des plus-values latentes sur les titres SICAV tel que prévu par les dispositions du paragraphe 15 de la norme NC 07 relatives aux Placements (cf. Note complémentaire à la note 4.3 « Portefeuille-titres » p 263) ;
- 2- Les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment une note portant sur les engagements hors bilan du groupe à la date du 30/06/2014.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31/12/2014.

4.32.1. Bilan consolidé au 30/06/2014

BILAN CONSOLIDE AU 30 Juin 2014 (exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc	Notes	30-juin		31-déc
		2014	2013	2013		2014	2013	2013
ACTIFS								
Liquidités et équivalent de liquidités	5	12 729 605	9 961 968	16 105 973				
Créance sur la clientèle								
Créances de leasing : encours financier		763 708 389	710 890 274	749 425 052				
Moins : provisions		(18 025 385)	(18 249 064)	(18 862 170)				
	6	745 683 004	692 641 210	730 562 882				
Créances de leasing : Impayés		27 603 977	26 119 381	26 130 663				
Moins : provisions		(15 758 216)	(14 221 221)	(16 359 143)				
	7	11 845 760	11 898 160	9 771 520				
Intérêts constatées d'avance		(5 605 310)	(4 995 568)	(5 350 968)				
Total des créances sur la clientèle		751 923 454	699 543 801	734 983 434				
Acheteurs factorés		127 086 790	132 082 218	119 422 099				
Moins : provisions	8	(4 380 040)	(3 412 970)	(4 184 646)				
		122 706 750	128 669 248	115 237 453				
Portefeuille titres de placement		1 563 250	2 555 025	2 039 036				
Portefeuille d'investissement								
Titres mis en équivalence		7 457 545	8 276 022	9 509 669				
Autres immobilisations financières		28 680 254	28 155 548	27 512 065				
Moins : provisions		(1 533 172)	(1 094 802)	(1 287 693)				
Total portefeuille d'investissement	9	34 604 627	35 336 768	35 734 041				
Valeurs immobilisées								
Immobilisations incorporelles		13 968 929	12 817 777	13 352 322				
Moins : amortissements		(8 592 601)	(6 569 848)	(7 594 975)				
	10	5 376 328	6 247 929	5 757 347				
Immobilisations corporelles		48 487 297	41 093 269	43 244 899				
Moins : amortissements		(16 263 947)	(13 384 556)	(14 490 942)				
	11	32 223 350	27 708 712	28 753 957				
Total des valeurs immobilisées		37 599 678	33 956 641	34 511 304				
Actifs d'impôts différés	12	1 116 661	1 110 367	987 002				
Autres actifs	13	18 270 417	18 469 563	18 339 916				
TOTAL DES ACTIFS		980 514 442	929 603 383	957 938 159				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS								
PASSIFS								
Emprunts et ressources spéciales								
Concours bancaires		33 145 261	45 548 768	22 555 920				
Emprunts et dettes rattachés	14	592 993 124	533 904 674	588 200 122				
Total Emprunts et ressources spéciales		626 138 385	579 453 442	610 756 042				
Autres Passifs								
Fournisseurs et comptes rattachés		25 512 357	26 730 335	29 226 304				
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	39 081 804	44 997 247	37 208 864				
Provisions pour passifs et charges	15	4 391 849	4 538 873	4 754 849				
Passifs impôts différés	12	1 539 589	1 283 563	1 428 311				
Dettes envers la clientèle	16	23 506 575	26 496 821	21 548 774				
Autres passifs	17	26 674 891	25 862 628	19 332 930				
Total des autres passifs		120 707 065	129 909 467	113 500 032				
CAPITAUX PROPRES								
Capital social		43 000 000	41 500 000	41 500 000				
Réserves consolidées		98 869 991	92 524 862	93 187 751				
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 869 991	134 024 862	134 687 751				
Résultat consolidé		6 838 908	7 044 372	14 655 918				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	148 708 899	141 069 234	149 343 669				
INTERETS MINORITAIRES	19	84 960 092	79 171 241	84 338 416				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		233 668 991	220 240 475	233 682 085				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		980 514 442	929 603 383	957 938 159				

4.32.2. Etat de résultat consolidé au 30/06/2014

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 30 JUIN 2014
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2014	2013	31-déc 2013
Revenu de crédit bail	20	41 976 617	37 756 584	78 878 348
Revenu du factoring	21	6 043 414	5 882 794	12 228 975
Revenu des opérations de location longue durée		5 017 472	3 655 684	8 559 577
Autres produits d'exploitation		678 001	575 318	575 045
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		53 715 505	47 870 380	100 241 945
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(19 532 421)	(16 221 830)	(35 451 766)
PRODUITS DES PLACEMENTS		116 419	1 053 483	1 629 123
PRODUIT NET		34 299 503	32 702 033	66 419 302
Charges de personnel		(7 178 890)	(6 473 215)	(12 841 964)
Autres charges d'exploitation		(6 358 393)	(6 438 471)	(12 699 374)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	383 799	(1 255 079)	(4 503 740)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(3 318 976)	(3 222 849)	(6 689 849)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(430 182)	(2 568 802)	(3 001 078)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 396 861	12 743 617	26 683 297
Autres gains ordinaires		66 441	170 939	784 307
Autres pertes ordinaires		(43 601)	(57 104)	(147 747)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		17 419 701	12 857 452	27 319 857
Impôts différés		(7 080)	(88 582)	(334 988)
Impôts exigibles		(5 422 872)	(3 894 905)	(8 124 795)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		11 989 749	8 873 965	18 860 074
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	687 092	2 047 118	3 278 117
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		12 676 841	10 921 083	22 138 191
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(5 837 933)	(3 876 711)	(7 482 273)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		6 838 908	7 044 372	14 655 918
Résultat par action		0,795	0,856	1,742

4.32.3. Etat de flux de trésorerie consolidé au 30/06/2014

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (exprimé en dinar tunisien)

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	295 305 069	261 274 669	541 359 023
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(245 302 944)	(233 681 255)	(492 089 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	162 976 338	152 171 202	323 082 716
Financements des adhérents	(162 799 161)	(154 377 797)	(313 836 348)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(8 992 319)	(8 019 251)	(14 829 163)
Intérêts payés	(21 871 382)	(17 816 662)	(34 807 124)
Impôts et taxes payés	(21 850 728)	(19 943 801)	(37 919 244)
Autres flux de trésorerie	(2 847 957)	3 913 064	(4 418 124)
	<u>(5 383 085)</u>	<u>(16 479 831)</u>	<u>(33 457 840)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 837 792)	(7 877 897)	(13 404 165)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 402 888	1 592 896	3 125 402
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 893 184)	(4 653 558)	(6 434 517)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	669 454	1 822 198	4 530 927
	<u>(8 658 634)</u>	<u>(9 116 361)</u>	<u>(12 182 353)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action	-	22 000 000	22 000 000
Dividendes et autres distributions	(5 593 694)	(7 256 053)	(14 652 017)
Encaissements provenant des emprunts	210 616 236	142 830 028	341 717 899
Remboursement d'emprunts	(188 234 667)	(145 903 548)	(299 029 540)
Flux liés au financement à court terme	(16 811 711)	(18 444 195)	(7 758 157)
	<u>(23 836)</u>	<u>(6 773 768)</u>	<u>42 278 185</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
	<u>99 847</u>	<u>180 433</u>	<u>309 326</u>
Variation de trésorerie			
	<u>(13 965 709)</u>	<u>(32 189 527)</u>	<u>(3 052 682)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)	(3 397 265)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(20 415 656)	(35 586 792)	(6 449 947)

4.32.4. Notes aux Etats financiers consolidés au 30/06/2014

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 43.000.000 dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** », est une société de droit algérien, a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2014, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2014 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** », est une société de droit tunisien, a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar**, est une société de droit tunisien, constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest-Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie-Sicar**, est une société de droit tunisien, constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**, est une société de droit tunisien, constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**, est une société de droit tunisien, constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier. Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.
- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée, de droit tunisien, constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.
- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles. Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 30 Juin 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

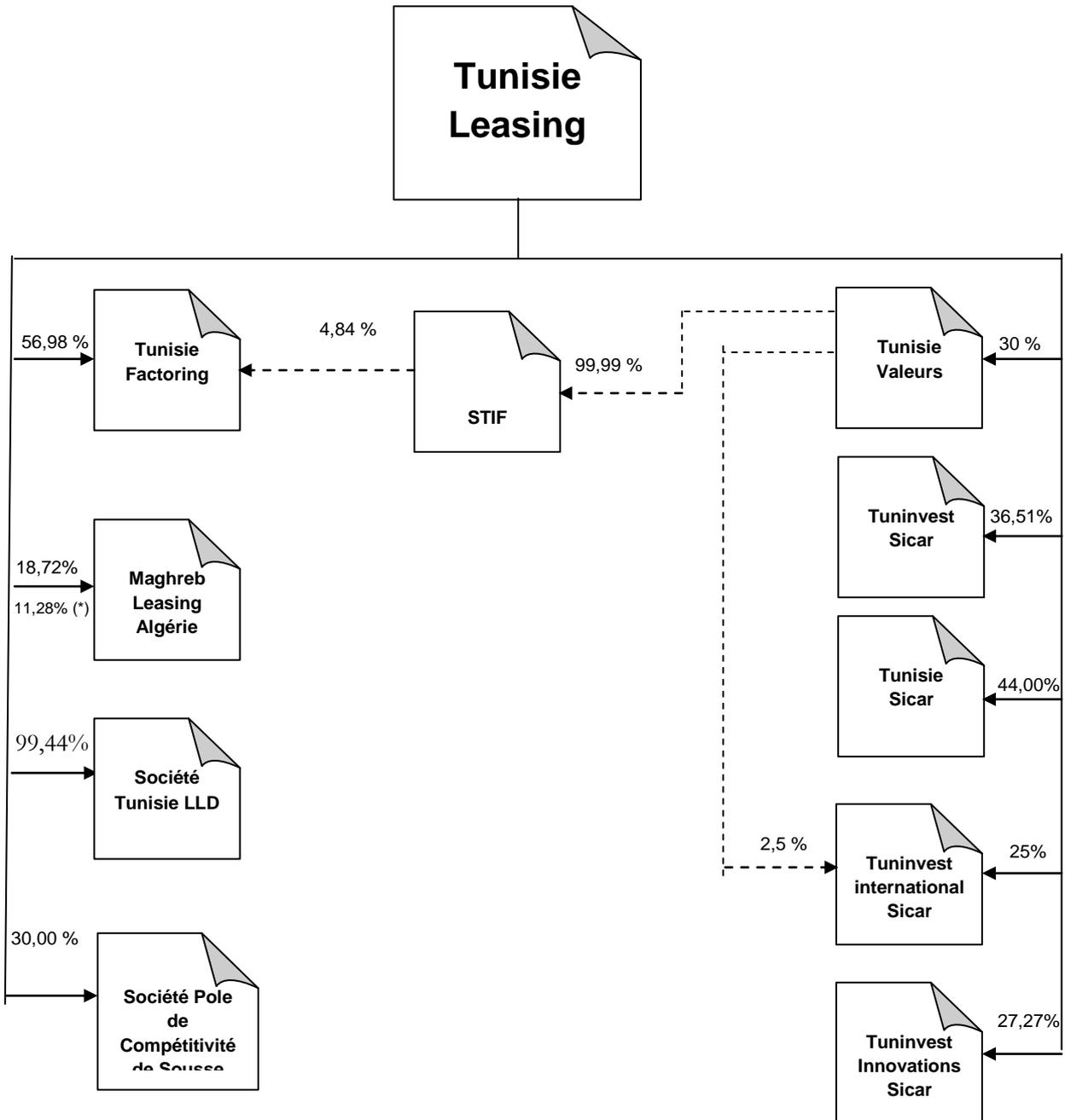
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*)	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%						30,00%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres																				
Total	30,00%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,75%	27,27%	0,00%	56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 30 JUIN 2014**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

1-Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

2-Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels intermédiaires, soit le 30 juin.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ ***Conversion des états financiers des entités étrangères***

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 30 juin, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie

entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- 1 le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- 2 le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- 1- La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
 - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
 - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- 2- La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
 - Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
 - Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
-Banques	12 708 204	9 949 193	16 092 558
-Caisses	21 401	12 775	13 415
<u>Total général</u>	<u>12 729 605</u>	<u>9 961 968</u>	<u>16 105 973</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
- Créances de leasing (encours financiers)	756 220 416	699 580 645	737 349 852
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	431 269	671 401	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>763 708 389</u>	<u>710 890 274</u>	<u>749 425 052</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 138 427)	(14 680 149)	(15 985 607)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 880 370)	(3 548 412)	(2 869 975)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 025 385)</u>	<u>(18 249 064)</u>	<u>(18 862 170)</u>
<u>Solde au 30 juin 2014</u>	<u>745 683 004</u>	<u>692 641 210</u>	<u>730 562 882</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	14 669 272	14 939 068	12 764 410
- Intérêts de retard à facturer	88 069	56 931	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>14 757 341</u>	<u>14 995 999</u>	<u>12 814 410</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 444 680)	(1 781 149)	(2 054 596)
- Produits réservés	(1 631 370)	(1 334 316)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>11 681 291</u>	<u>11 880 534</u>	<u>9 649 823</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	12 698 078	10 974 823	13 167 695
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>12 846 636</u>	<u>11 123 381</u>	<u>13 316 253</u>
A déduire :			
- Provisions	(10 334 634)	(9 012 480)	(10 697 270)
- Produits réservés	(2 196 935)	(1 941 527)	(2 345 537)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>166 509</u>	<u>20 816</u>	<u>124 887</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(3 190)	(3 191)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 845 761</u>	<u>11 898 160</u>	<u>9 771 520</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 Juin 2014, comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	116 044 756	121 719 432	109 417 115
Comptes des acheteurs export	4 485 804	3 426 129	4 024 241
Comptes des acheteurs import	6 556 230	6 936 657	5 980 742
<u>Sous total</u>	(A) <u>127 086 790</u>	<u>132 082 218</u>	<u>119 422 099</u>
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 839 799)	(2 963 506)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(540 241)	(449 464)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	-	-	(21 933)
<u>Montant net</u>	<u>122 706 750</u>	<u>128 669 248</u>	<u>115 237 453</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	295 259	477 590	454 084
Fonds de garantie	12 295 894	13 204 378	12 059 854
Compte import	6 556 230	6 936 657	5 980 742
Disponible	19 934 421	24 378 622	18 714 184
<u>Sous total</u>	(B) <u>39 081 804</u>	<u>44 997 247</u>	<u>37 208 864</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) <u>88 004 986</u>	<u>87 084 971</u>	<u>82 213 235</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
Titres mis en équivalence	7 457 545	8 276 022	9 509 669
Titres immobilisés	33 036 211	33 284 411	32 036 211
Prêts au personnel	1 646 982	1 667 113	1 631 724
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	342 576	231 467	355 792
Dépôts et cautionnements versés	398 085	325 557	231 938
<u>Total brut</u>	<u>42 881 399</u>	<u>43 784 570</u>	<u>43 765 334</u>
A déduire			
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(7 353 000)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>36 137 799</u>	<u>36 431 570</u>	<u>37 021 734</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 513 696)	(1 075 326)	(1 268 216)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
<u>Total net</u>	<u>34 604 627</u>	<u>35 336 768</u>	<u>35 734 041</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition (a)	Ecart d'acquisition (b)	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(32 384)	58 118	126 825	673 643	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(181 625)	14 802	53 167	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 884 489	511 212	5 434 152	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	176 922	1 091	306 763	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	820 298	33 161	989 819	27,27%
	<u>4 044 635</u>	<u>(32 384)</u>	<u>2 758 202</u>	<u>687 092</u>	<u>7 457 545</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	10 000	100	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	19	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		1 320 286	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	1 743 600		2013	
			<u>33 036 211</u>	<u>6 743 600</u>	<u>1 513 696</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	11 529 451	427 920	23 775	-	11 981 146	7 524 067	994 977	-	8 519 044	3 462 102
Logiciels (en cours)		1 580 076	188 686	(23 775)	-	1 744 987	-	-	-	-	1 744 987
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	242 795	70 908	2 649	-	73 557	169 238
TOTAUX		13 352 322	616 607	-	-	13 968 929	7 594 975	997 626	-	8 592 601	5 376 327

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 318 571	375 074	799 565	-	7 493 210	1 737 574	146 554	-	1 884 128	5 609 082
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	24 498 272	5 919 343	-	1 465 258	28 952 357	6 431 560	2 183 518	753 152	7 861 926	21 090 430
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 070 761	99 124	-	-	2 169 885	986 348	28 337	-	1 014 685	1 155 200
Matériel informatique	15% et 33%	2 878 741	258 425	2 587	-	3 139 753	2 501 859	77 297	-	2 579 156	560 597
Installations générales	10% et 15%	5 318 674	55 690	-	-	5 374 364	2 802 931	90 451	-	2 893 382	2 480 982
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		986 152	-	(802 152)	-	184 000	-	-	-	-	184 000
TOTAUX		43 244 899	6 707 656	-	1 465 258	48 487 297	14 490 942	2 526 157	753 152	16 263 947	32 223 350

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 167 019)	(1 215 234)	(1 167 019)
- Passif d'impôt différé, MLA	(372 570)	(68 329)	(261 292)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 539 589)</u>	<u>(1 283 563)</u>	<u>(1 428 311)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	324 530	293 468	329 569
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	527 013	482 764	411 129
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	265 118	334 135	246 304
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 116 661</u>	<u>1 110 367</u>	<u>987 002</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(422 928)</u>	<u>(173 196)</u>	<u>(441 309)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
-Stocks	887 369	853 448	887 368
- Clients autres sociétés du groupe	406 811	355 107	414 428
- Fournisseurs, avances	1 445 301	2 055 915	2 459 925
- Avances et acomptes au personnel	102 964	150 499	156 806
- Crédit TVA	833 190	-	-
- Crédit d'impôt	6 575 464	8 524 288	7 004 326
- Autres comptes débiteurs	1 803 924	2 029 152	2 350 755
- Produits à recevoir des tiers	1 157 227	942 758	1 780 016
- Produits à recevoir sur contrats de portages	177 784	259 761	251 675
- Charges constatées d'avance	2 631 008	1 464 833	1 109 604
- Frais d'émission des emprunts à long terme	2 776 441	2 358 086	2 455 230
<u>Total brut</u>	<u>18 797 484</u>	<u>18 993 848</u>	<u>18 870 133</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	(2 281)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(48 051)	(48 051)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(187 900)	(171 322)	(171 322)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(288 835)	(302 631)	(295 733)
<u>Total net</u>	<u>18 270 417</u>	<u>18 469 563</u>	<u>18 339 916</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> <u>2013</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>
Emprunts			
- Banques locales	213 391 178	161 773 444	161 353 672
- Banques étrangères	90 875 809	95 871 749	111 335 182
- Emprunts obligataires	215 034 000	193 482 000	223 292 000
- Crédit à court terme UTB	202 011	189 821	199 076
- Crédit à court terme BTE	3 101 083	2 645 934	2 866 824
- Ligne d'avance CITIBANK	3 500 000	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	5 000 000	2 000 000	-
- Billets de trésorerie	49 400 000	54 350 000	64 250 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	2 943 693	4 050 320	2 943 693
<u>Total emprunts</u>	<u>583 447 775</u>	<u>525 363 267</u>	<u>577 240 446</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 667 300	2 634 832	1 442 693
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 279 690	828 692	1 256 381
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 316 330	4 044 477	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	96 075	116 450	68 133
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	1 185 955	916 956	1 076 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 545 350</u>	<u>8 541 407</u>	<u>10 959 677</u>
<u>Total</u>	<u>592 993 124</u>	<u>533 904 674</u>	<u>588 200 122</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>161 353 672</u>	<u>177 915 683</u>	<u>125 878 177</u>	<u>213 391 178</u>	<u>62 115 175</u>	<u>151 276 003</u>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	1 875 000	12 187 500	8 437 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	2 896 151	8 688 452	2 896 151	5 792 301
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* AL BARAKA BANK	25 000 000	70 000 000	50 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	15 000 000	5 500 000	-	5 500 000
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2010	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	1 666 667	833 333	-	833 333
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	1 250 000	2 500 000	-	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	26 000 000	11 000 000	15 000 000	-	15 000 000
* BNP (MLA)	8 949 111	-	2 362 889	6 586 222	1 646 555	4 939 667
* CITIBANK (MLA)	4 936 616	8 245 683	4 936 616	8 245 683	-	8 245 683
* AL BARAKA BANK (MLA)	14 812 024	21 170 000	3 270 719	32 711 305	19 256 495	13 454 810
* AMEN BANK (factoring)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BTE (factoring)	7 000 000	-	1 068 677	5 931 323	3 680 448	2 250 875
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	261 274	-	84 591	176 683	89 632	87 051
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	713 541	-	121 263	592 278	467 457	124 821
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 703 019	-	232 041	1 470 978	1 231 810	239 168
* AMEN BANK 2014 (LLD)	-	2 000 000	284 153	1 715 847	1 396 958	318 889
* A.T.B 2012-I (LLD)	316 312	-	82 683	233 629	148 500	85 129
* A.T.B 2012-II (LLD)	356 566	-	81 472	275 094	191 068	84 026
* A.T.B 2013-I (LLD)	310 949	-	68 098	242 851	172 601	70 250
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>111 335 182</u>	<u>1 510 553</u>	<u>21 969 926</u>	<u>90 875 809</u>	<u>51 638 075</u>	<u>39 237 734</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	570 977	291 835	99 144	192 691
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	6 959 777	32 749 029	20 586 968	12 162 061
* PROPARCO	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	9 499 998	-
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* HSBC (MLA)	6 927 537	-	2 793 732	4 133 805	-	4 133 805
* FRANSABANK (MLA)	5 548 311	-	1 731 849	3 816 462	-	3 816 462
* ABC (MLA)	20 455 520	-	4 847 675	15 607 845	5 713 661	9 894 184
* TRUST BANK (MLA)	19 753 281	-	3 074 916	16 678 365	9 639 834	7 038 531
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	272 688 854	179 426 236	147 848 103	304 266 987	113 753 250	190 513 737

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	31 190 000	39 448 000	215 034 000	155 556 000	59 478 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 260 123	1 143 123	1 188 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 378 850	1 144 050	1 259 250
- Provisions pour risques divers, MLA	1 752 876	2 251 700	2 307 476
<u>Total général</u>	<u>4 391 849</u>	<u>4 538 873</u>	<u>4 754 849</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	16 516 069	20 243 447	15 539 786
- Dépôts et cautionnements reçus	6 990 506	6 253 374	6 008 988
<u>Total général</u>	<u>23 506 575</u>	<u>26 496 821</u>	<u>21 548 774</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Personnel, remunerations dues	536 410	2 427	797 992
- Personnel, provisions pour congés payés	1 045 030	1 186 774	897 942
- Personnel, autres charges à payer	787 488	451 165	743 150
- Fonds social	300 671	276 620	245 314
- Etat, retenues sur salaires	177 662	199 464	232 657
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	584 438	576 251	550 836
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	17 735	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 190 241	3 622 798	4 906 302
- Etat, TVA à payer	3 164 259	100 124	2 769 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer	46 696	16 407	41 601
- Actionnaires, dividendes à payer	7 445 298	7 105 750	31 603
- Avance sur titres immobilisés	68 781	-	270 000
- Associés, opérations sur le capital	-	750 000	-
- C.N.S.S	748 153	1 547 901	673 606
- Autres comptes créditeurs	5 101 871	4 901 297	4 884 874
- Diverses charges à payer	1 349 462	3 437 500	2 045 703
- Produits constatés d'avance	128 431	1 670 415	160 244
<u>Total</u>	<u>26 674 891</u>	<u>25 862 629</u>	<u>19 332 930</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000	41 500 000
- Réserve légale		4 300 000	4 150 000	4 150 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		11 161 525	9 492 000	9 492 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000	3 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		4 414 621	2 855 416	3 518 305
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 758 202	2 221 950	2 221 950
- Dividendes reçus des filiales		6 003 759	3 037 008	3 037 008
- Résultats reportés		23 842 759	22 879 363	22 879 363
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>141 869 991</u>	<u>134 024 862</u>	<u>134 687 751</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		11 989 749	8 873 965	18 860 074
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	687 092	2 047 118	3 278 117
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(5 837 933)	(3 876 711)	(7 482 273)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>6 838 908</u>	<u>7 044 372</u>	<u>14 655 918</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>148 708 899</u>	<u>141 069 234</u>	<u>149 343 669</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	8 600 000	8 227 778	8 413 889
Résultat par action	(1) / (2)	0,795	0,856	1,742

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
30-juin-2014

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 669
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	2 203 125						(3 037 008)	6 998 442	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			(533 600)							533 600		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Ecart de conversion							896 316					896 316
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 30 Juin 2014											6 838 908	6 838 908
Solde au 30 Juin 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	4 414 621	2 758 202	6 003 759	23 842 759	6 838 908	148 708 899

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	3 793 873	3 314 373	3 314 373
- Dans le résultat	(A) 451 035	404 659	741 401
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	10 831 888	7 220 071	8 781 683
- Dans les réserves	13 030 074	13 213 060	13 213 060
- Dans le résultat	(A) 5 462 351	3 468 938	6 821 574
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400
- Dans les réserves	15 278	8 886	8 886
- Dans le résultat	(A) 3 775	3 114	6 392
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS			
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	(87 094)	-	-
- Dans le résultat	(79 228)	-	(87 094)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>84 960 092</u>	<u>79 171 241</u>	<u>84 338 416</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>5 837 933</u>	<u>3 876 711</u>	<u>7 482 273</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- intérêts conventionnels	40 899 442	37 069 738	76 688 297
- Intérêts intercalaires	428 141	446 862	970 141
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>41 327 583</u>	<u>37 516 600</u>	<u>77 658 438</u>
- Intérêts de retard	(B) 1 020 661	537 490	1 697 103
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 020 661</u>	<u>537 490</u>	<u>1 697 103</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(543 405)	(335 137)	(495 686)
. Intérêts de retard	(491 630)	(451 821)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	387 902	258 826	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	275 506	230 626	533 577
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(371 627)</u>	<u>(297 506)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>41 976 617</u>	<u>37 756 584</u>	<u>78 878 348</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 30 Juin 2014, se présente ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Commissions de factoring	2 223 765	2 420 175	4 648 217
- Intérêts de financement	3 819 649	3 462 620	7 580 758
<u>Total</u>	<u>6 043 414</u>	<u>5 882 794</u>	<u>12 228 975</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 100 710	5 930 332	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 087 298	4 180 267	7 991 495
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 155 825	2 806 136	8 353 605
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	208 963	200 196	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>16 552 796</u>	<u>13 116 931</u>	<u>29 120 115</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	750 390	1 322 371	1 218 820
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 517 172	1 665 641	3 586 772
- Autres	712 063	116 887	1 526 059
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 979 625</u>	<u>3 104 899</u>	<u>6 331 651</u>
<u>Total général</u>	<u>19 532 421</u>	<u>16 221 830</u>	<u>35 451 766</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	4 898 066	5 086 962	7 705 870
- Dotations aux provisions collectives	-	112 096	34 680
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	-	(108 056)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 448 279)	(3 500 186)	(5 644 718)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	471 315	507 467	1 388 232
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(259 343)	(376 376)	(460 145)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	29	7 146	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(29)	(7 146)	(7 133)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	736 550	770 555	2 035 510
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(782 108)	(1 345 439)	(447 633)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>(383 798)</u>	<u>1 255 079</u>	<u>4 503 740</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	245 480	200 000	461 565
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs	(6 898)	(6 898)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	191 600	2 375 700	2 555 202
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	(1 894)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>430 182</u>	<u>2 568 802</u>	<u>3 001 078</u>

NOTE 25 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.33. Notes complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 30 juin 2014

4.33.1 Les notes complémentaires :

4.33.1.1. Etat des engagements hors bilan du groupe

**Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 30 Juin 2014
(Montants exprimés en dinars)**

	<u>30-Juin 2014</u>	<u>31-déc 2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	93 191 927	83 875 828
Engagements de financement en faveur de la clientèle	85 888 327	75 822 228
Engagements sur titres	7 303 600	8 053 600
ENGAGEMENTS RECUS	137 886 984	136 858 757
Garanties reçues	17 799 271	20 711 109
Intérêts à échoir sur contrats actifs	120 087 713	116 147 648
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	47 954 623	59 550 203
Emprunts extérieurs	47 954 623	59 550 203

4.33.1.2. Principe de la comptabilisation des plus-values latentes sur les titres SICAV

Eu égard de la liquidité des titres SICAV, les produits latents peuvent être constatés au niveau du résultat de l'exercice. Ce traitement est permis aussi bien par le paragraphe 15 de la NCT 7 : « A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées. » et le paragraphe 28 de la NCT 25 : « A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. »

Ainsi, et vu :

- la qualité des titres SICAV, qui sont qualifiés de titres très liquides (c'est à dire toutes les demandes de rachats sont automatiquement exécutées),
- la connaissance exacte de la juste valeur (valeur de marché) qui est déterminée exclusivement par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.
- la nature des SICAV, qui sont des OPCVM, ils ne peuvent pas être réellement cotés à la BVMT mais leur valeur liquidative est fixée d'une manière journalière et publiée au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

De ce fait, les plus values sur ces titres sont constatées en résultat.

4.33.1.2. Note 9 « Portefeuille d'investissement »

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
- S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762	18,160	18,160 (**)	812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10,000	10,000	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	100,000	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 320 286	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100,000	100,000	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	
				<u>33 036 211</u>	<u>6 743 600</u>	<u>1 513 696</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

(**) Montant arrondi

4.33.1.3. Note complémentaire de la note 9 « Portefeuille d'investissement »

Les « Prêts au personnel », les « échéances à moins d'un an sur prêts au personnel » et les « dépôts et cautionnement versés » figurent au niveau du portefeuille d'investissement alors qu'ils devraient figurer au niveau des autres actifs courants.

La société s'engage de les présenter au niveau des autres actifs courants et ce à partir du prochain arrêté des comptes, à savoir au 31 décembre 2014.

4.33.2 Note rectificative à la note 4.1 « Base de préparation des états financiers »

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.34. Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord – 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2014. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2014 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, SPCS et Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à 1 149 KDT, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR

Mustapha MÈDHIOUB



4.35. Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing depuis 2013

Dans un contexte économique, financier et monétaire peu propice au secteur du leasing, le titre Tunisie Leasing s'est plutôt bien comporté. Au 15 septembre 2014, le titre cote à 20 DT, soit une performance de 3.54% depuis l'année 2013, contre une baisse de 11.5% pour le secteur.

Du côté des échanges, le titre a été peu dynamique se transigeant à hauteur de 41.5 MDT depuis le début de l'année 2013, soit une moyenne de 0.99 MDT/jour, contre un volume moyen quotidien sur le marché de 5MDT/jour sur la même période

Contrat de régulation : En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14/11/1994, l'AGO de la société TUNISIE LEASING tenue le 07/06/2001 a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à la mise en place d'un programme de régulation afin de réguler le cours et réduire sa fluctuation excessive. Le rachat ne concernerait que 10% du capital de la société TUNISIE LEASING. Ce programme a débuté le 19/09/2001. Depuis cette date, 5 999 actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme puis 6 416 actions ont été cédées (5 999 + 417 actions gratuites) le 23/10/2002. L'AGO du 10/06/2004 a renouvelé son autorisation de rachat par la société de ses propres actions. Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre de cette nouvelle autorisation.

Indicateurs boursiers :

Date d'introduction à la cote : 16 Mars 1992

Cours d'introduction : 17,850 DT

Capitalisation boursière (au 15/09/2014) : 172 MDT

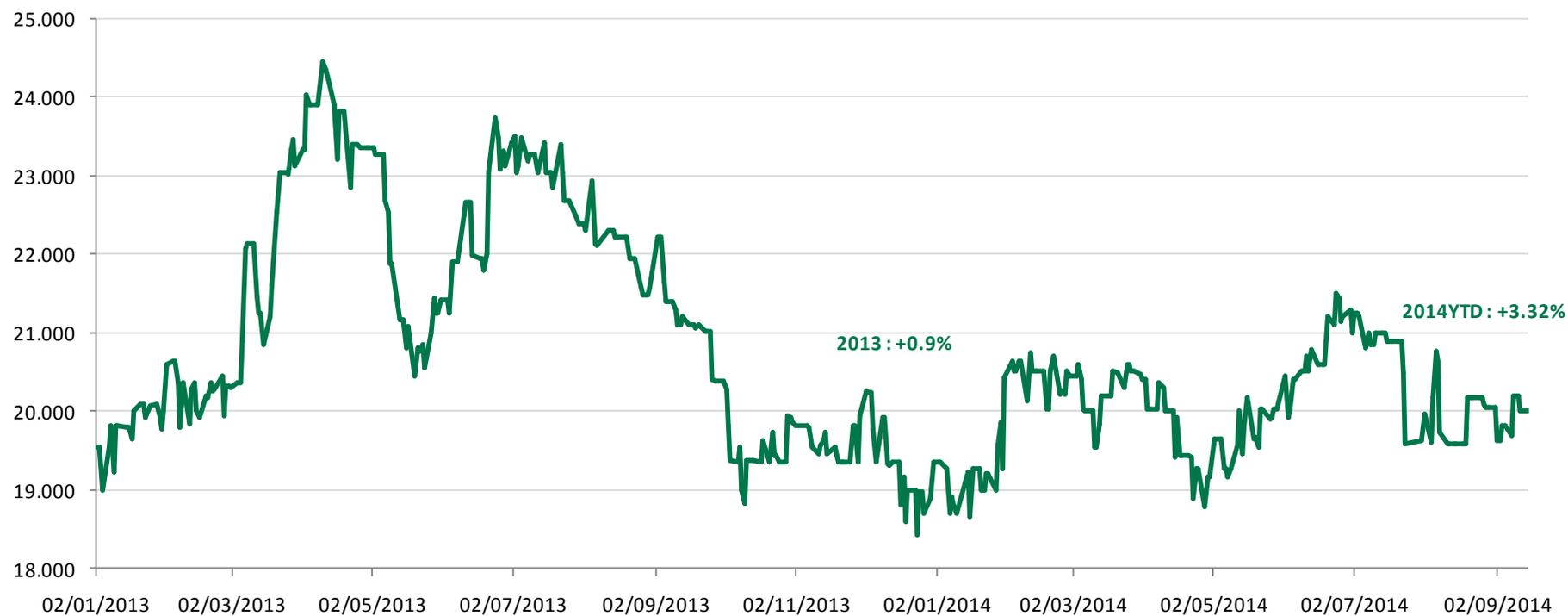
Cours le plus haut ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2013 : 24,446 DT

Cours le plus bas ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2013 : 18,426 DT

	15/09/2014	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Bénéfice par action (en dinars)	1,746	1,746	1,116*	1,636*	1,052*
Dividende par action (en dinars)	1,000	1,000	1,000	1,000	0,850
Date de détachement	-	-	19/06/2014	13/06/2013	07/06/2012
Nombre de titres admis	8 600 000	8 600 000	8 300 000	7 000 000	7 000 000
Nombre de titres traités	195 334	176 447	770 961	203 347	1 147 554
Taux de rotation	2,27%	2,05%	9,28%	2,90%	16,39%
Cours fin de période (en dinars)	20,000	21,290	21,000	22,600	29,000
Capitalisation fin de période (en millions de dinars)	172,000	183,094	174,300	180,800	203,000
Dividende yield (%) (dividende / cours fin de période)	5%	4,7%	4,8%	4,4%	2,9%
PER (X) (Cours fin de période / Bénéfice par action)	11,5	12,2	18,8	13,8	27,5

* Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice

Evolution du cours de Tunisie Leasing depuis 2013



Chapitre 5– ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed ABDELKEFI	Lui-même	Président	2012-2014	Tunis
Amen Bank	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2012-2014	Tunis
STUSID BANK	M. Khaled TAKTAK	Administrateur	2012-2014	Tunis
Assurances COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2012-2014	Tunis
PARENIN	M. Mohamed Fadhel KHALIL	Administrateur	2012-2014	Tunis
PGI HOLDING	M. Karim BEN YEDDER	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
Mme Fatma ABASSI	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Kamel LOUHAICHI	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Fethi MESTIRI	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Mehdi TAMERZISTE	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Jalel EL HENCHIRI	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis

* Nommés par l'AGO du 29 mai 2012

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI*	Président du Conseil	23/05/2003	Tunis
M. Fethi MESTIRI**	Directeur Général	23/05/2003	Tunis
M. Hichem ZGHAL**	Directeur Général Adjoint	23/05/2003	Tunis

*Réélu par le conseil d'administration du 29/05/2012

**Renouvellement par le Conseil d'Administration du 29/05/2012

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du directoire de MLA (Maghreb Leasing Algérie)
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
Mme Fatma ABASSI	Néant
M. Fethi MESTIRI	Directeur Général de Tuninvest SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovation SICAR.
M. Kamel LOUHAICHI	Directeur Général de Cap Ingénierie
M. Mehdi TAMERZISTE	Directeur Général de MENINX Holding
M. Jalel EL HENCHIRI	Néant

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du conseil d'administration dans la Société du Pôle de compétitivité de Sousse (SPCS), Tunisie Valeurs, Integra Partners et de TFG ; Administrateur dans Dar El Jeld, TIMGAD et Président du directoire de Maghreb Leasing Algérie et Président du Conseil d'administration de Princess Holding
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
Mme Fatma ABASSI	Néant
M. Fethi MESTIRI	Président du conseil d'administration de Tunisie SICAV, SICAV PLUS et SICAV Enterprise; Administrateur dans Tunisie Valeurs, Tunisie Factoring, TCC, Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR, Tuninvest Innovation SICAR, Integra Partners, TFG et la Société du Pôle de compétitivité de Sousse (SPCS)
M. Jalel HENCHIRI	Néant
M. Mehdi TAMERZISTE	Administrateur à l'UBCI
M. Kamel LOUHAICHI	Administrateur dans CAP INGENIERIE

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
Amen Bank	M. Mehrez RIAHI	Directeur Général Adjoint
STUSID BANK	M. Khaled TAKTAK	Directeur
Assurances COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Directeur
PARENIN	M. Mohamed Fadhel KHALIL	Président Directeur Général
PGI HOLDING	M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général Adjoint

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2013

5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la société Tunisie Leasing aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2012 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en juin 2012 et Mai 2013 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

5.2.2 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinar Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

5.2.3. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FINOR, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Mustapha Medhioub	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord. 1082 Cité Mahrajène – Tunis Tel : 70 728 450 Fax : 72 728 405	2012-2014*
Société ECC MAZARS, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif	Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 - Tunis Tel : 71 963 380 Fax : 71 964 380	2012-2014**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29 mai 2012

** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 29 mai 2012

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

5.4.1. Informations sur les engagements

L'encours des crédits accordés liées aux membres du conseil d'administration au 31/12/2013 se présentent comme suit :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Rached HORCHANI Sté Makateb El Horchani	11 540	7% sur 36 mois
M. Ahmed ABDELKEFI 4. Dar El Jeld 5. Tuninvest Finance Group (TFG) 6. Tunisie Valeurs	1 113 287 1 422 322 2 896 253	7,5%; 8,75%; 9% et 9,5% sur 36,84 et 88 mois 9,5% sur 60 mois 9,5% sur 84 mois

5.4.2 Dividendes décaissés par Tunisie Leasing en 2014 au titre de l'exercice 2013 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (en Dinars)
M. Ahmed ABDELKEFI	12 275	9 256
Amen Bank	2 793 129	2 273 033
STUSID BANK	700 092	651 249
Assurances COMAR	1 620 252	1 317 681
PGI HOLDING	82 555	67 195
M. Rached HORCHANI	859 996	492 760
M. Jalel EL HENCHIRI	60	50
M. Hichem ZGHAL	614	507
M. Fethi MESTIRI	2570	1 982
TOTAL	6 071 543	6 071 543

*Montants estimés, calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par la STICODEVAM à la date du 31/07/2014

5.4.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Néant

Crédits reçus :

• **Tunisie Leasing** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Chapitre 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et orientations

6.1.1. Evolution récente

Au 30 juin 2014, alors que les encours financiers de TL ont progressé de 4,50% à 572 752 milliers de dinars, les approbations ont régressé de -27,75% à 178 725 milliers de dinars et les mises en force de -5,59% à 145 588 milliers de dinars et ce par rapport à la même période de l'exercice 2013.

Au niveau de la rentabilité, une hausse de l'activité s'est reflétée au niveau du produit net de leasing qui a progressé de 19,88% à 17 585 milliers de dinars.

Le ratio des actifs classés a régressé passant de 7,05% au 30 juin 2013 à 6,71% au 30 juin 2014.

6.1.2. Orientations stratégiques

Dans un contexte économique extrêmement difficile, Tunisie Leasing privilégie la qualité du portefeuille sur la croissance.

Par ailleurs, au vu de la forte concurrence qui sévit le marché et de l'assèchement de liquidité au niveau du système bancaire, le groupe mise de plus en plus sur la filiale algérienne qui confirme d'une année à l'autre le trend haussier des résultats tirant vers le haut les résultats du Groupe.

6.2. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions établies pour l'année 2013 telles que publiées au niveau du document de référence « TL 2013 » fait ressortir les taux de réalisations suivants :

En milliers de Dinars

	Prévisions 2013	Réalisations 2013	Ecarts	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en forces	330 361	303 599	-26 762	92%	La production a été impactée par le contexte économique ayant caractérisé l'exercice et son impact sur la liquidité
Créances sur la Clientèle	597 642	555 007	-42 635	93%	Cette baisse mécanique rejoint le niveau des mises en forces en nette régression par rapport au prévu (taux d'évolution prévu 20%, alors que les MEF ont augmenté que de 10 % par rapport à 2012)
Revenus de leasing	48 262	47 038	-1 224	97%	Cette baisse mécanique rejoint la baisse des MEF
Emprunts et dettes rattachés	510 903	449 520	-61 383	88%	Les besoins ont diminué du fait de la diminution de la production
Fournisseurs et comptes rattachés	20 103	22 559	2 456	112%	La rubrique Fournisseurs et Comptes rattachés a été ajustée compte tenu de l'actualisation des Mises en forces
Charges Financières nettes	26 692	26 406	-286	99%	Les charges financières nettes ont été maintenues puisqu'il n'y a pas eu de charges exceptionnelles.
Dotations aux provisions sur créances	3 235	2 061	-1 174	64%	La qualité de portefeuille de fin d'année s'est améliorée, parallèlement l'encours financier a baissé et la dotation collective a été nulle vu que le stock de provisions collectives a été maintenue au même niveau que l'exercice 2012, soit 2 MDT

6.3. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2013-2017

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2013 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes

Mises en Forces

En milliers de Dinars

Année	2014	2015	2016	2017
Mises en fores document référence 2013	363 397	399 737	439 711	483 682
Mises en fores document référence 2014	328 000	360 800	396 880	436 568
Ecart	-35 397	-38 937	-42 831	-47 114

Créances de leasing

Année	2014	2015	2016	2017
Créances de Leasing document référence 2013	691 938	788 344	867 267	938 260
Créances de Leasing document référence 2014	626 856	706 945	792 436	866 461
Ecart	-65 082	-81 399	-74 831	-71 799

Emprunts et dettes rattachées

Année	2014	2015	2016	2017
Emprunts et dettes rattachés document référence 2013	601 104	705 073	772 319	834 869
Emprunts et dettes rattachés document référence 2014	530 998	611 996	711 928	772 504
Ecart	-70 106	-93 077	-60 391	-62 365

Revenus de Leasing

Année	2014	2015	2016	2017
Revenu de Leasing document référence 2013	58 850	68 430	77 071	83 767
Revenu de Leasing document référence 2014	54 226	63 981	73 612	82 450
Ecart	-4 624	-4 449	-3 459	-1 317

Charges financières

Année	2014	2015	2016	2017
Charges Financières document référence 2013	33 628	40 198	45 402	48 943
Charges Financières document référence 2014	31 491	39 280	46 760	53 286
Ecart	-2 137	-918	1 358	4 343

Commentaire : La production de Tunisie Leasing a connu, à la fin de l'exercice 2013, une décélération du rythme. Les estimations commerciales pour la période 2014-2018 ainsi que les croissances prévues au niveau du présent document de référence ont été actualisées pour tenir compte des réalisations de l'exercice 2013.

Dotations nettes aux provisions

Année	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Dotations nettes aux provisions document référence 2013	3 679	4 140	4 505	4 827	La provision prévue au niveau du Business Plan 2013-2017 tenait compte d'une provision collective de 200 md et d'un coût du risque standard de 0,5% de l'encours, le résultat de 2013 n'a pas nécessité de provision sur actif courant. Pour 2014, une légère amélioration du coût du risque a été observée (0,45%) puis retour à un standard de 0,5% courant les années futures, ce qui sera appliqué sur les encours actualisés.
Dotations nettes aux provisions document référence 2014	2 723	3 173	4 120	4 450	
Ecart	-956	-967	-385	-377	

6.4. Analyse des performances réalisées au 30/06/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014

La confrontation des réalisations au 30/06/2014 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2014 telles que publiées au niveau du présent document de référence «Tunisie Leasing 2014» fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 30/06/2014	Prévisions année 2014	Pourcentage de réalisation
Mises en force	145 588	328 000	44,38%
Produit Net de Leasing	17 585	28 717	61,23%
Ressources d'emprunt	450 363	530 998	84,81%
Capitaux propres	114 978	125 260	91,79%

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.5. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2014-2018 de la société ont été élaborés sur la base des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013 et ont été approuvés par le conseil d'administration du 28 août 2014.

6.5.1. Les hypothèses de prévisions retenues sur la période 2014-2018

1. Mises en Force

Compte tenu des mises en force (MEF) réalisées par la société au cours des derniers exercices et des réalisations jusqu'au 31 décembre 2013, les MEF de l'exercice 2014 ont été estimées à 328 000 mDT en augmentation de 8% par rapport aux MEF de 2013, puis une croissance annuelle maintenue à 10% allant de 2015 à 2018.

(En mDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mises en force	303 598	328 000	360 800	396 880	436 568	480 225
Taux d'évolution		8,04%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%

2. Intérêts Conventionnels

Les intérêts conventionnels ont été estimés sur la base des MEF antérieures et des MEF prévues compte tenu d'un taux de placement moyen de 10,24% en nette amélioration par rapport au taux de placement réalisé au cours de 2013 (9,5%) et ce pour l'année allant de 2014 à 2018.

Les revenus bruts et les dotations aux amortissements sont calculés en utilisant la pondération produits Auto (LA); Équipement (LE); Immobilier (LI) suivante et des taux moyens de placement suivants:

Type Leasing	Pondération	Taux de Placement				
		2014	2015	2016	2017	2018
LA – TPE (très petites entreprises)	12,20%	10,85%	10,85%	10,85%	10,85%	10,85%
LA – Autres	30,49%	10,35%	10,35%	10,35%	10,35%	10,35%
LE	51,22%	10,09%	10,09%	10,09%	10,09%	10,09%
LI	6,10%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%
	100,00%	10,24%	10,24%	10,24%	10,24%	10,24%

Évolution des Intérêts Conventionnels

(En mDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts conventionnels	45 362	52 626	62 307	71 862	80 675	87 716
Taux d'évolution		16,01%	18,40%	15,34%	12,26%	8,73%

3. Emprunts

Nouvelles Ressources

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2014-2018, se détaillent comme suit :

(En mDT)	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts Obligataires	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Crédits Bancaires	117 000	60 000	95 000	91 000	116 000
Crédits Extérieurs	40 000	45 000	50 000	55 000	60 000
Total emprunts	267 000	215 000	255 000	256 000	286 000

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :
 - 5 ans pour les emprunts obligataires ;
 - 5 ans pour les autres types de crédits.

- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 7,25% pour la période 2014-2018.

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachées

Sur la période 2014-2018, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachés (En mDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts obligataires	223 292	275 360	311 418	333 890	348 128	349 884
Emprunts bancaires et extérieurs	217 644	245 364	288 786	364 338	409 539	464 603
Total emprunts	440 936	520 724	600 204	698 228	757 667	814 487
Dettes Rattachés	8 583	10 274	11 792	13 700	14 837	15 945
Total	449 520	530 998	611 996	711 928	772 504	830 433

Remboursements de l'Encours des Emprunts Existants, des Emprunts à Contracter et des billets de trésorerie

Sur la période 2014-2018, le remboursement de l'encours des emprunts existants et à contracter évoluera comme suit :

Remboursement des Emprunts (En mDT)	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement Crédits en cours					
Emprunt Obligataires	57 518	51 942	43 528	29 762	20 244
Bancaires & Extérieurs	129 281	30 178	17 048	19 399	10 336
Total	187 213	82 120	60 576	49 161	30 580
Remboursement Fonds à Lever					
Emprunt Obligataires	-	22 000	44 000	66 000	88 000
Bancaires & Extérieurs	-	31 400	52 400	81 400	110 600
Total	-	53 400	96 400	147 400	198 600
Total général	187 213	135 520	156 976	196 561	229 180

4- Evolution des Capitaux Propres

En milliers de Dinars

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital social	41 500	43 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Réserve légale	4 150	4 300	4 500	4 500	4 500	4 500
Autres réserves	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777
Prime d'émission	39 500	39 500	39 500	39 500	39 500	39 500
Réserve affecté à aug K	3 500	2 000	0	0	0	0
Résultats reportés	11 100	10 249	11 306	12 232	14 929	18 674
Réserve spéciale de réinvestissement	9 492	11 162	11 587	12 612	12 587	12 562
Boni de fusion	990	990	990	990	990	990
Distribution	7 000	8 300	8 600	9 000	9 000	9 000
Total des capitaux propres avant résultat	114 009	114 977	116 660	118 611	121 283	125 003
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>9 268</u>	<u>10 283</u>	<u>10 951</u>	<u>11 672</u>	<u>12 720</u>	<u>13 659</u>
Rendement des capitaux propres	<u>8,13%</u>	<u>8,94%</u>	<u>9,39%</u>	<u>9,84%</u>	<u>10,49%</u>	<u>10,93%</u>

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- une augmentation, en 2013, du capital social de 5 millions de dinars par apport en numéraire moyennant une prime d'émission de 17 millions de dinars et ce par la création d'un million d'actions nouvelles de valeur nominale de 5 dinars. Cette augmentation de capital s'accompagne par une opération de distribution d'un million d'actions gratuites à servir en trois ans : 300 000 actions en 2013, 300 000 actions en 2014 et 400 000 actions en 2015.
- L'affectation des montants servis au réinvestissement exonéré dans un compte de réserve de réinvestissement.
- Les affectations aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles de 20 % du capital social.

5. Charges Financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2014-2018 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouvelles ressources est calculé au taux de 7,25% pour la période 2014-2018.

Les charges financières au titre des emprunts existants et des nouveaux emprunts évolueront comme suit sur la période 2014-2018 :

Charges financières (En mDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total Charges Financières	26 406	31 491	39 280	46 760	53 286	58 184

6. Charges de Personnel et Autres Charges d'Exploitation

Sur la période 2014-2018, les charges de personnel et autres charges d'exploitation évolueront comme suit :

En (mDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de personnel	(6 771)	(7 438)	(8 111)	(8 712)	(9 421)	(10 110)
Taux d'évolution		9,9%	9,1%	7,4%	8,1%	7,3%
Autres charges d'exploitation	(4 167)	(4 328)	(4 625)	(4 772)	(5 072)	(5 410)
Taux d'évolution		3,9%	6,9%	3,2%	6,3%	6,7%

7. Provisions Nettes sur Créances

Le coût du risque est estimé sur la base de l'évolution des encours financiers, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	2 061	2 723	3 173	3 920	4 250	4 565
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	0	0	0	200	200	200
Provisions nettes sur créances	2 061	2 723	3 173	4 120	4 450	4 765

8. Dotations aux Amortissements des Immobilisations Propres

Les dotations aux amortissements des biens propres de la société sont estimées à :

(En mDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotations aux amortissements	1265	1303	1342	1382	1000	1050

9. Impôts sur les Sociétés

La société estime procéder annuellement à des opérations de réinvestissement dans le cadre d'une politique de dégrèvement aboutissant au paiement d'un impôt effectif au taux de 30% pour 2014-2018.

10. Dividendes

La société prévoit de maintenir une distribution annuelle des dividendes comme suit :

1 dinars par action, soit 20 % du capital social libéré et ce pour la période allant de 2014 à 2018.

11. Rentabilité et Rendement Prévisionnel

La rentabilité et le rendement prévisionnel des capitaux propres se détaillent comme suit sur la période 2014-2018 :

Rentabilité et rendement	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus de leasing (en mDT)	47 037	54 226	63 981	73 612	82 450	89 617
Résultat d'exploitation (en mDT)	11 064	12 724	13 742	14 508	16 113	17 240
Résultat net (en mDT)	9 268	10 283	10 951	11 672	12 720	13 659
Nombre d'actions	8 300 000	8 600 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par Action (en DT)	1,117	1,196	1,217	1,297	1,413	1,518

6.5.2. Etats financiers prévisionnels 2014-2018

1) Bilans prévisionnels

Actifs (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Liquidités et équivalents de liquidité	423	1 500	4 500	5 000	3 000	3 500
Créances de leasing : Encours Financiers (en net)	550 141	621 176	700 011	784 246	857 200	926 534
Créances de leasing : Impayés	7 991	9 056	10 581	12 128	13 514	14 285
Intérêts constatés d'avance	(3 126)	(3 376)	(3 646)	(3 938)	(4 253)	(4 593)
Total des créances sur la clientèle	555 005	626 856	706 945	792 436	866 461	936 226
Portefeuille titres de placement	513	564	621	683	751	826
Portefeuille d'investissement (en net)	50 077	65 660	65 613	81 300	81 275	81 250
Immobilisations incorporelles (en net)	1 734	1 364	990	610	429	237
Immobilisations corporelles (en net)	9 809	9 776	9 759	9 756	9 988	10 229
Total des valeurs immobilisées	11 543	11 140	10 748	10 366	10 416	10 466
Autres actifs	7 097	7 805	9 942	11 818	11 900	12 141
Total des Actifs	624 659	713 525	798 370	901 605	973 804	1 044 410

capitaux propres et passifs (en KDT)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Passifs						
Concours bancaires	8 507	10 280	9 796	8 989	10 000	12 096
Emprunts et dettes rattachés	449 520	530 998	611 996	711 928	772 504	830 433
Dettes envers la clientèle	14 137	14 228	14 387	14 453	16 048	17 868
Fournisseurs et comptes rattachés	22 559	24 856	25 735	27 105	29 904	32 214
Provisions pour passifs et charges	1 188	1 388	1 588	1 788	1 988	2 188
Autres	5 469	6 513	7 258	7 060	9 359	10 951
Total des passifs	501 380	588 264	670 760	771 324	839 804	905 749
Capitaux propres						
Capital	41 500	43 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Réserves	61 409	61 729	60 354	61 379	61 354	61 329
Résultats reportés	11 100	10 249	11 306	12 232	14 929	18 674
Résultat net de l'exercice	9 268	10 283	10 951	11 672	12 720	13 659
Total des capitaux propres	123 277	125 260	127 611	130 283	134 003	138 662
Total des capitaux propres et passifs	624 659	713 525	798 370	901 605	973 804	1 044 410

2) Etats de résultats prévisionnels

	REALISE	PREVU				
États de résultats (en mDT)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts de crédit bail	47 037	54 226	63 981	73 612	82 450	89 617
Total du Revenu de Leasing	47 037	54 226	63 981	73 612	82 450	89 617
Autres Produits d'exploitation	750	800	1 000	1 100	1 100	1 100
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	47 787	55 026	64 981	74 712	83 550	90 717
Charges financières nettes	(26 406)	(31 491)	(39 280)	(46 760)	(53 286)	(58 184)
Produits des placements	4 548	5 182	5 492	5 742	5 992	6 242
PRODUIT NET	25 929	28 717	31 193	33 694	36 256	38 775
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	(6 771)	(7 438)	(8 111)	(8 712)	(9 421)	(10 110)
Autres charges d'exploitation	(4 167)	(4 328)	(4 625)	(4 772)	(5 072)	(5 410)
Dotations aux amortissements	(1 265)	(1 303)	(1 342)	(1 382)	(1 000)	(1 050)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 061)	(2 723)	(3 173)	(4 120)	(4 450)	(4 765)
Dotations nette aux provisions pour dépréciation des titres	(460)	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques divers	(141)	(200)	(200)	(200)	(200)	(200)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(14 865)	(15 993)	(17 451)	(19 186)	(20 143)	(21 535)
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 064	12 724	13 742	14 508	16 113	17 240
Autres gains ordinaires	632	500	520	620	570	670
Autres pertes ordinaires	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	11 697	13 224	14 262	15 128	16 683	17 910
Impôt sur les bénéfices	(2 428)	(2 942)	(3 312)	(3 456)	(3 963)	(4 251)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 268	10 283	10 951	11 672	12 720	13 659

3) Etats de flux de trésorerie prévisionnels

	REALISE	PREVU				
États de flux de trésorerie (en mDT)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	350 150	356 932	396 295	441 982	511 159	574 583
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(10 682)	(12 343)	(13 627)	(13 533)	(16 528)	(17 298)
Décaissements pour financements de contrats de leasing	(345 057)	(371 676)	(410 489)	(451 131)	(494 950)	(545 212)
Intérêts payés	(26 256)	(33 275)	(40 899)	(48 780)	(54 546)	(59 427)
Impôts et taxes payés	(8 489)	(3 515)	(3 273)	(3 319)	(4 289)	(4 130)
Autres flux de trésorerie	5 049	8 177	5 501	3 752	6 729	3 142
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	(35 285)	(55 700)	(66 493)	(71 029)	(52 425)	(48 341)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 517)	(900)	(950)	(1 000)	(1 050)	(1 100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	192	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 435)	(17 578)	(1 078)	(17 438)	(1 850)	(1 850)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	4 251	1 996	1 125	1 750	1 875	1 875
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 509)	(16 482)	(903)	(16 688)	(1 025)	(1 075)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite émission d'action (Augmentation de Capital)	22 000	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(6 998)	(8 300)	(8 600)	(9 000)	(9 000)	(9 000)
Encaissements provenant des emprunts	287 339	267 000	215 000	255 000	256 000	286 000
Remboursement d'emprunts	(263 757)	(150 713)	(135 520)	(156 976)	(193 561)	(229 180)
Flux liés au financement à court terme	(6 600)	(36 500)	0	0	(3 000)	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	31 984	71 487	70 880	89 024	50 439	47 820
Variation de trésorerie	(6 810)	(696)	3 484	1 307	(3 011)	(1 596)
Trésorerie au début de l'exercice	(1 274)	(8 084)	(8 780)	(5 296)	(3 989)	(7 000)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(8 084)	(8 780)	(5 296)	(3 989)	(7 000)	(8 596)

6.6. Evolution des créances classées

	Réalisé	Prévu				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Risque total	589 560	664 384	747 916	837 819	916 608	991 478
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	28 669	31 392	34 565	38 485	42 935	47 700
Créances classées	35 953	39 953	43 953	48 153	52 353	56 553
Créances classées / risque total	6,10%	6,01%	5,88%	5,75%	5,71%	5,70%
Provisions / Créances classées	79,74%	78,57%	78,64%	79,92%	82,01%	84,34%

6.7. Etat des cash flows prévisionnels

	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net	10 283	10 953	11 673	12 720	13 658
Dotations aux amortissements des immobilisations en location	255 331	280 061	310 093	360 864	407 952
Dotations aux amortissements	1 303	1 342	1 382	1 000	1 050
Dotations aux provisions	2 723	3 173	4 120	4 450	4 765
CASH FLOWS PREVISIONNELS	269 640	295 529	327 268	379 034	427 425

6.8. Indicateurs et Ratios prévisionnels

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net (1)	9 269	10 283	10 951	11 672	12 720	13 659
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	605 597	693 080	773 179	874 419	948 487	1 018 302
Fonds propres (avant résultat net) (2)	114 010	114 977	116 660	118 611	121 283	125 003
Capitaux propres avant affectation	123 279	125 260	127 611	130 183	134 003	138 662
Créances sur la clientèle	555 007	626 856	706 945	792 436	866 461	936 226
Créances classées (3)	35 953	39 953	43 953	48 153	52 353	56 553
Total provisions et agios réservés (4)	28 669	31 392	34 565	38 485	42 935	47 700
Emprunts et ressources spéciales	458 027	541 278	621 792	720 917	782 504	842 529
Charges financières	26 406	31 491	39 280	46 760	53 286	58 184
Total charges d'exploitation	14 865	15 993	17 450	19 186	20 143	21 534
Produit net (7)	25 929	28 717	31 193	33 694	36 256	38 775
Total brut des créances (5)	589 559	664 383	747 916	837 819	916 608	991 478
Total bilan (6)	624 659	713 525	798 370	901 605	973 804	1 044 410
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (8)	12 203	13 070	14 078	14 866	15 493	16 570
Intérêts de crédit bail	47 037	54 226	63 981	73 612	82 450	89 617
Dettes envers la clientèle	14 137	14 228	14 387	14 453	16 048	17 868
Charges de personnel	6 771	7 438	8 111	8 712	9 421	10 110
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Taux de créances classées (3)/(5)	6,10%	6,01%	5,88%	5,75%	5,71%	5,70%
Ratio de couverture des créances classées (4)/(3)	79,74%	75,57%	78,64%	79,92%	82,01a%	84,35%
Ratios de structure						
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,74%	17,56%	15,98%	14,45%	13,76%	13,28%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,32%	75,86%	77,88%	79,96%	80,36%	80,67%
Créances sur la clientèle/ Total bilan	88,85%	87,85%	88,55%	87,89%	88,98%	89,64%
Emprunts & Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,07%	88,62%	89,99%	92,80%	92,16%	91,90%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	26,11%	25,90%	26,00%	25,86%	25,98%	26,07%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	22,74%	24,98%	26,74%	28,41%	29,89%	31,02%
Coefficient d'exploitation (8)/(7)	47,06%	45,51%	45,13%	44,12%	42,73%	42,73%
Ratios de rentabilité						
ROE (1)/(2)	8,13%	8,94%	9,39%	9,84%	10,49%	10,93%
ROA (1)/(6)	1,48%	1,44%	1,37%	1,29%	1,31%	1,31%
Résultat net / Produit net	35,75%	35,81%	35,11%	34,64%	35,08%	35,23%
Intérêts de leasing / créances sur la clientèle	8,48%	8,65%	9,05%	9,29%	9,52%	9,57%
Produits nets / total bilan	4,15%	4,02%	3,91%	3,74%	3,72%	3,71%

6.9. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018


ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn


 Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-Mail : administration@finor.com.tn

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Leasing pour la période allant de 2014 à 2018 figurants au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 12 Juin 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOU'ANI CHERIF



FINOR

Mustapha MEDHIOUB

